

Conseil de Développement de Perpignan Méditerranée
Communauté d'agglomération
et du Pays Plaine du Roussillon
19 Espace Méditerranée - 66000 Perpignan
Tél : 04 68 51 76 39 ou 04 68 34 75 79
Fax : 04 68 51 76 40
conseil.developpement@perpignan-mediterranee.org ;
site : <http://www.perpignanmediterranee.com>

« Intercommunalités et Démocratie » Livre II



Perpignan 12 & 13 octobre 2006



7^e Rencontre Nationale des
**Conseils de
Développement**
Citoyens en action

« *Intercommunalités
et Démocratie* »

COLLECTION CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT
DE L'AGGLOMÉRATION ROUSSILLONNAISE

7^e RENCONTRE NATIONALE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT
CITOYENS EN ACTION

« INTERCOMMUNALITÉS ET DÉMOCRATIE »

Illustration couverture et illustrations intérieures :

© Caroline Morel-Geoffroy

Mise en page: Sud Compo

Réalisation et suivi éditorial: Christine Lavail

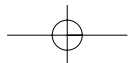
© Conseil de développement, 2007

7^e Rencontre Nationale des Conseils de Développement citoyens en action

« Intercommunalités et Démocratie »

Actes du colloque de Perpignan

12 & 13 octobre 2006



DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE ET CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT : POUR UN MODE D'EMPLOI...

Les conseils de développement, créés en 1999, expriment la voix de la société civile au niveau local de l'intercommunalité. Par leurs instances, les membres des associations culturelles et sportives, les représentants institutionnels et beaucoup d'autres, donnent leur avis sur le développement économique et social des structures intercommunales, telles que les communautés d'agglomération ou les pays. Il pourrait s'agir de retrouver les ressorts démocratiques de la Cité antique¹ en tant que communauté politique, une Cité qui doit permettre de bien vivre et impliquerait donc le principe de la convivialité. Pour autant, nous savons qu'aux côtés de la *démocratie participative*, il existe la *démocratie représentative* qui gouverne la Cité. En résumé, notre société civile formule des recommandations mais les élus, issus de consultations électorales démocratiques, décident à notre place car ils nous représentent. Ce constat fondateur n'est pas la source de nos préoccupations.

En effet, la plupart des membres des conseils de développement s'interrogent sur d'autres points qu'il convient d'éclaircir ou d'orienter. La société civile est-elle infinie ou

1. Nous citons beaucoup d'extraits de *Politique* d'Aristote.

7^e RENCONTRE NATIONALE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT

doit-elle limiter la participation à quelques responsables ? La politique qu'elle suggère se cantonne-t-elle au développement local ou peut-elle s'intéresser aussi aux niveaux régional, national et même européen ? Puisque la *démocratie participative* n'avance que des avis face aux élus qui décident, n'est-ce pas une politique de gribouille, peu efficace et dévalorisante ? L'engouement pour l'usage d'une expression utile, désintéressée mais souvent jugée accessoire, peut-il satisfaire les citoyens bénévoles ?

Parmi les penseurs qui ont montré que la vie en société prime sur tout individualisme, quelques grands esprits ont revendiqué une démocratie absolue : Jean-Jacques Rousseau ne prétendait-il pas que « *la souveraineté ne peut être représentée, par la même raison qu'elle ne peut être aliénée* » car, « *elle consiste dans la volonté générale et la volonté ne se représente pas* » ? Une telle idée ne nous déplaît pas. Cependant, elle nie le pouvoir des élus, que nous ne voulons pas remettre en question mais que nous souhaitons seulement infléchir ou au moins, influencer. Pour l'instant, à part des avis officiels donnés sur des projets intercommunaux, notre rôle de société civile reste limité. Il nous manque un mode d'emploi et un engagement.

Les Conseils économiques et sociaux (CES), notamment au niveau des Régions, multiplient les avis, les rapports et les recommandations. Plus institutionnalisés que les conseils de développement, ils jouent aussi un rôle plus fort, même s'ils restent consultatifs. Ils « participent » à la vie régionale et personne ne doute que leurs opinions méritent d'être prises en compte. En s'inspirant de leurs riches expériences, les conseils de développement doivent donc, à leur tour, définir une règle du jeu qui permette l'expression du plus grand nombre sur toutes les questions importantes de la Cité et les rende incontournables.

Par ailleurs, et bien qu'il ait été rejeté par les Français et les Hollandais en 2005, le *Traité établissant une Constitution pour l'Europe* prend une initiative intéressante, en s'attachant au *Principe de la démocratie participative* (Article 1-47

DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE ET CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT

du Titre VI sur *la vie démocratique de l'Union*): « *Les institutions donnent, par les voies appropriées, aux citoyens et aux associations représentatives, la possibilité de faire connaître et d'échanger publiquement leurs opinions dans tous les domaines d'action de l'Union* ». Pour autant, ce projet qui s'inspire de la voie référendaire est-il crédible? Par nature, la société civile n'est pas favorable à une expression aussi réglementée, mais les conseils de développement peuvent-ils faire l'économie du principe des consultations? Leur réseau et leur représentation globale dans la diversité sont, de toute façon, porteurs du meilleur avenir démocratique.

À partir de ces réflexions, nous formulons les propositions suivantes qui peuvent apparaître comme des lieux communs, sauf si nous les appliquons avec la rigueur maximum. La *démocratie participative*, qui mérite un cadre assez strict sans perdre sa spontanéité naturelle, exige certainement une action permanente sur trois niveaux:

Premièrement, nous informons et nous préparons des dossiers, après avoir consulté des techniciens locaux ou des spécialistes des questions à traiter. Cette phase est primordiale et nécessite un très fort engagement. D'une façon générale, la démocratie souffre d'une problématique insuffisante, malgré l'inflation médiatisée des informations de toute nature.

Deuxièmement, nous organisons des forums ouverts à tous, en proposant des solutions qui requièrent l'agrément d'une très grande majorité. L'expérience des CES et de nos assemblées en Conseil de Développement montre que les choix sans majorité forte et consensuelle résultent soit de rapports de force, soit de convictions non établies, ce qui n'est guère satisfaisant. Sur le principe de la nécessaire convivialité, qui doit être le propre de la vie dans la Cité, l'expression utile est celle de toute une assemblée. Celle-ci peut se tromper mais il n'y a pas d'autre solution.

Troisièmement, l'avis des consultations est communiqué aux élus, notamment locaux, et médiatisé, surtout lorsque le débat a un caractère plus général. Dans la mesure où les

7^e RENCONTRE NATIONALE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT

forums réunis concentrent leurs réflexions sur un ou deux sujets, rarement plus, on est en droit d'attendre des représentants élus une écoute attentive.

Beaucoup de Conseils de Développement fonctionnent déjà ainsi, et il s'agit moins d'innover que de vouloir appliquer une règle du jeu : information, consultation et participation avec tous les pouvoirs de représentation. Nous sommes conscients des limites de notre ambition mais nous savons aussi que l'abstentionnisme électoral et la crise actuelle de la *démocratie représentative* sont des réalités objectives. Les succès du populisme de droite et de gauche caricaturent la *démocratie représentative* et font planer des doutes sur la *démocratie participative*. En donnant à tous les membres de la Cité le pouvoir de se prononcer sur toutes les questions qui les concernent, de près ou de loin, nous levons les ambiguïtés. Nos élus, issus de la société civile et soucieux que la politique ne soit pas un métier, recueillent l'avis des populations en continue et ne sont plus accusés d'être coupés de la base ou de lui préférer des réseaux de copinage.

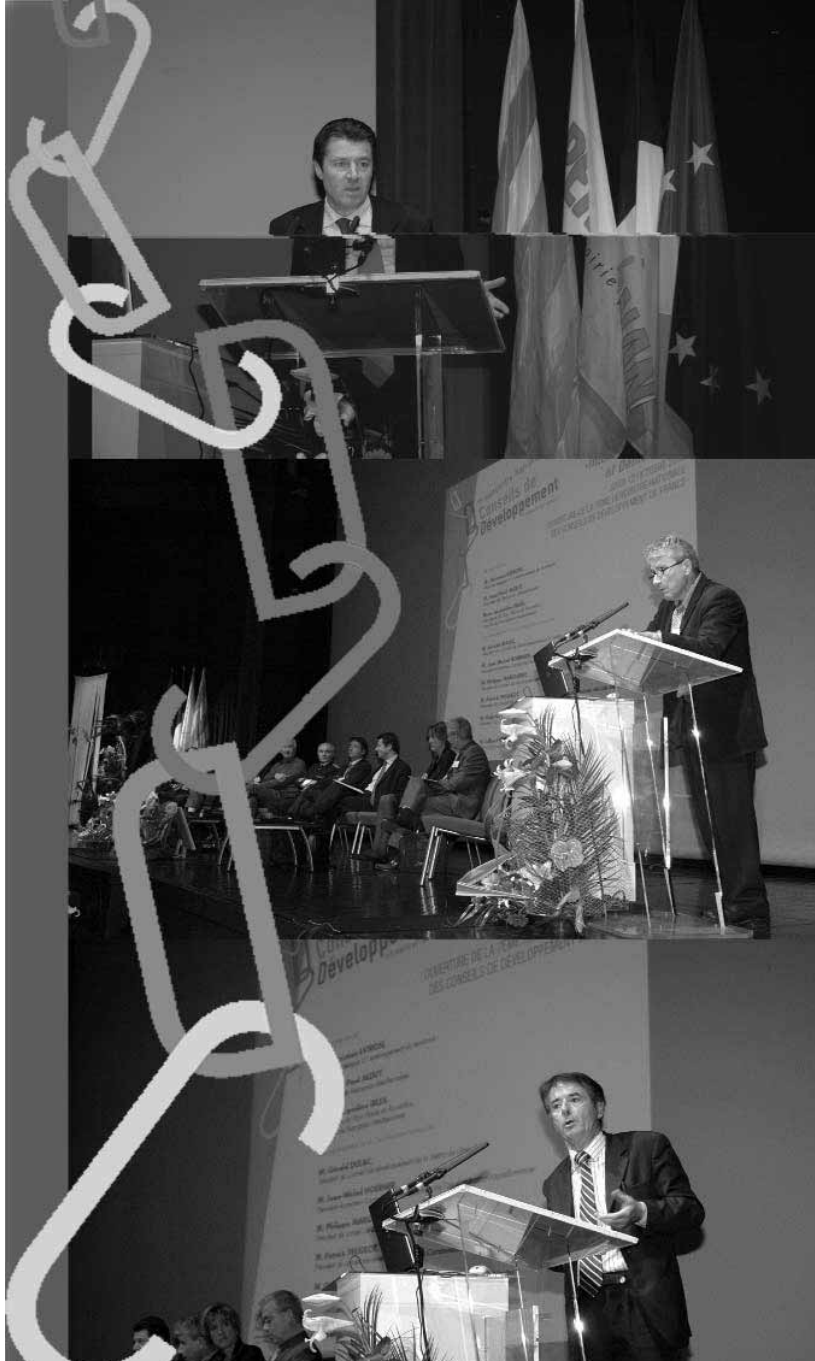
C'est l'orientation générale des rencontres nationales des conseils de développement, et notamment celle qui animera le forum de Perpignan des 12 et 13 octobre 2006. Faut-il que les représentants des structures intercommunales, des communautés d'agglomération et des pays, soient élus au suffrage universel ? Ne faut-il pas imaginer un système mixte qui n'ignore pas le poids des municipalités sans empêcher l'expression populaire du plus grand nombre ? Dans un tout autre ordre d'idée, ne doit-on pas concevoir la société civile au niveau européen, dans la mesure où l'Europe, trop économique et pas assez sociale, a besoin de l'adhésion populaire pour s'édifier dans la sérénité ?

Nous savons que nos conclusions ne seront pas transformées aussitôt en décisions politiques, mais nous sommes confiants dans l'idée que la démocratie exprime « la souveraineté du peuple ». Les élus, nécessaires dans une société libre et confiante, seront confortés par l'ex-

DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE ET CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT

pression permanente de populations qui se reconnaîtront en eux car l'exigence démocratique sera satisfaite. Mieux prendre en compte les propositions des conseils de développement, notamment au sein des instances communautaires, demeure donc un objectif fondamental.

Jean-Michel HOERNER,
Président-Animateur du Conseil de Développement
de l'agglomération Roussillonnaise



EN OUVERTURE

Jean-Michel HOERNER

Président-Animateur du Conseil de Développement
de l'agglomération Roussillonnaise

Je suis heureux d'ouvrir ces deux journées. La loi de 1999 place les conseils de développement, c'est-à-dire la démocratie participative et la société civile, au cœur du processus démocratique. Ils sont donc porteurs d'une renaissance de la démocratie. Nous existons aux côtés des élus que nous jugeons indispensables ; nous croyons au dynamisme des communautés d'agglomération qui doivent devenir des pôles d'intégration ; nous pensons que les pays sont les moteurs naturels du renouveau rural. C'est pourquoi nous nous félicitons qu'en Roussillon, notre Conseil de Développement concerne à la fois la communauté d'agglomération de Perpignan Méditerranée et le Pays Plaine du Roussillon. Notre combat – souvent critiqué – devient une utopie nécessaire afin qu'au-delà des questions de pouvoir, nous puissions créer des espaces solidaires de développement durable.

Les conseils de développement ont créé une coordination nationale et confirmé l'idée de ces rencontres nationales. Pour cette 7^e édition, nous avons choisi deux axes forts de discussions : la gouvernance des structures intercommunales et l'Europe solidaire. Notre Conseil de

7^e RENCONTRE NATIONALE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT

Développement voudrait engager une réflexion globale sur l'édification d'une agglomération à caractère européen. Avant la mise en place du TGV Barcelone-Perpignan de 2009, les cinq points suivants nous préoccupent : la maîtrise du foncier ; la question de l'emploi ; la structuration du tourisme ; le trafic aérien ; la mise en place d'une euro-université.

Enfin les conseils de développement qui devraient continuer à jouer leurs rôles (informer, discuter et proposer) nous semblent des outils indispensables de la démocratie juste, solidaire et performante. Nous avons tous fait la preuve de notre maturité et de notre volonté de mieux construire nos sociétés urbaines et rurales car nous sommes issus des pôles de vitalité du tissu associatif et institutionnel. Nous croyons à la démocratie en militant autrement ; nous sommes fiers d'être là aujourd'hui, car nous pensons que notre démocratie exige un combat permanent.

Jean-Paul ALDUY,
Président de la Communauté d'agglomération
Perpignan Méditerranée

Je remercie le ministre de nous honorer de sa présence, marquant ainsi toute la considération qu'il apporte aux femmes et aux hommes qui donnent de leur intelligence et de leur temps pour débattre des projets de territoire et de l'aménagement du territoire. Cette rencontre arrive dans le bon lieu, car Perpignan inscrit son avenir, chaque jour davantage, dans l'espace transfrontalier Gérone-Perpignan-Narbonne; cette rencontre arrive également au bon moment, car nous sommes à la veille de cinq grandes élections. Il était donc bon que cette 7^e Rencontre Nationale pose deux questions essentielles. La première est que la démocratie représentative locale est à repenser, car les communautés d'agglomération s'apparentent aujourd'hui à des organismes politiques non identifiées alors qu'elles décident d'éléments essentiels du projet de territoire. La seconde question est que la démocratie de participation est à inventer, car l'impact des idées et des projets des conseils de développement n'est pas suffisant pour enclencher un réel débat avec la démocratie représentative et le système de décision local.

7^e RENCONTRE NATIONALE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT

Christian ESTROSI,
ministre délégué à l'Aménagement du territoire

Je vous remercie de m'avoir invité à ouvrir cette 7^e édition des Rencontres Nationales des conseils de développement, car ce sujet passionnant est au cœur des politiques d'aménagement du territoire. Avant-hier, j'ai tenu une conférence sur l'aménagement du territoire sur les trois grandes thématiques suivantes : les déplacements et les transports ; la compétitivité des territoires et leur couverture en matière de nouvelles technologies de l'information et de la communication ; la place de l'urbain sur ces territoires.

Je suis heureux de vous retrouver ici dans cette communauté d'agglomération que Jean-Paul Alduy a fondé avec tant de volonté. Constatant avec intelligence qu'il ne pouvait pas avancer avec les élus, il a décidé de s'adresser aux femmes et aux hommes qui font la vie de ces territoires et qui en ont assez de ne pas pouvoir faire émerger des projets assurant un meilleur équilibre entre territoires. En faisant progressivement passer les messages, Jean-Paul Alduy a réussi à initier des synergies entre les élus et à fonder la communauté d'agglomération de Perpignan. Chacun peut aujourd'hui constater que ce territoire s'est épanoui grâce aux liaisons qui se sont créées entre les élus, l'intercommunalité et le territoire, par le biais du Conseil de Développement.

Désormais les textes prévoient la consultation obligatoire des conseils de développement sur les projets de pays et

EN OUVERTURE

d'agglomération. Dans les faits, cette consultation va de soi car l'élaboration desdits projets découle très directement de vos réflexions et de vos propositions. La création des conseils de développement en 1999, dans le prolongement de la loi de 1995, est venue parfaire l'œuvre antérieure. Jean-Paul Alduy vient de proposer d'ouvrir d'autres pistes pour conforter l'esprit de démocratie participative et assurer un meilleur fonctionnement de nos intercommunalités, de nos communautés d'agglomération et de nos pays pour qu'ils soient mieux reconnus et compris par nos concitoyens. Ces évolutions sont nécessaires car les périmètres de territoires ne sont pas discutés avec nos concitoyens, mais sont arrêtés par les préfets; en outre, dans le fonctionnement, il est anormal que la loi ne prévoit pas la représentation des minorités, car les conseils municipaux désignent leurs représentants au sein d'une communauté d'agglomération. Ainsi les pistes ouvertes par Jean-Paul Alduy me semblent essentielles.

Vous êtes des hommes et des femmes de projets précis, évalués et finançables s'inscrivant dans une stratégie claire de développement, prenant en compte tous les atouts de vos territoires. Pour ouvrir les travaux de ces rencontres, je parlerai donc des contrats de projets 2007-2013, qui sont aujourd'hui en cours de négociation. Avec Nicolas Sarkozy, mon ministre de tutelle, nous nous sommes dits qu'il était temps de changer de génération contractuelle dans nos relations entre l'État et les collectivités locales, car la loi sur le contrat de plan s'est achevée en 1986; en outre la Cour des comptes a formulé un certain nombre d'observations légitimes sur les limites des contrats de plans. Depuis la signature du dernier contrat de plan en 2000, cinq gouvernements se sont succédés pour appliquer le contrat de plan 2000-2006. Cette situation explique pourquoi le taux d'exécution des contrats de plan était systématiquement inférieur à 75 %. Avec la nouvelle procédure de loi de finances (LOLF), chaque ministère devra s'assurer chaque année qu'un septième du contrat de plan de sept ans soit réalisé.

7^e RENCONTRE NATIONALE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT

De plus nous avons décidé de passer du contrat de plan au contrat de projets, car ceux-ci sont parfaitement identifiés, évalués et financés. Cette rigueur dans la démarche contractuelle sera source de lisibilité pour nos concitoyens.

Sur la période 2007-2013, les fonds structurels que nous avons obtenus de l'Union européenne pour une enveloppe de 12,7 milliards d'euros ne seront affectés sur le territoire qu'à condition que nous respectons la stratégie de Lisbonne adoptée en matière de développement durable. Par ailleurs je précise que les projets, une fois finalisés, pourront être signés jusque fin 2007 sur le volet territorial. En outre ce volet comporte des thématiques limitativement énumérées, dont le tourisme et l'agriculture, si les collectivités le souhaitent.

Enfin, j'ai tenu à maintenir des crédits d'ingénierie pour l'ensemble de thématiques du volet territorial, ainsi que les possibilités d'intervention du FEDER (fonds européen de développement régional). Ces crédits vous seront essentiels pour pouvoir faire émerger les projets qui seront mis en œuvre au cours des sept années à venir.

Le rapprochement entre les institutions locales et la société civile que concrétisent les conseils de développement est une des réussites de la décentralisation. Les conseils de développement ont été les artisans importants du succès des politiques de pays et d'agglomération. Nous devons tenir compte de cette leçon pour faciliter la relation entre les institutions politiques décisionnelles et les instances de conseil créées pour éclairer les élus dans leurs choix. Organiser les relations constitue donc un geste essentiel. Le chantier de rénovation de l'action publique est désormais ouvert.

À un moment où nous constatons tous qu'un immense fossé s'est creusé entre les hommes politiques et l'ensemble de nos concitoyens, nous avons besoin de recréer un lien essentiel, car une démocratie qui s'affaiblit à cause d'un tel fossé est en péril. Je crois profondément que les hommes et les femmes qui ont fait le choix de l'engagement

EN OUVERTURE

au sein des conseils de développement sont sans aucun doute ceux et celles qui peuvent réconcilier un grand nombre de nos concitoyens avec l'action publique et l'action politique.

7^e RENCONTRE NATIONALE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT

“

Je suis émue par la rencontre d'aujourd'hui, qui semblait inconcevable en 2000, compte tenu des risques de superposition entre le pays et la communauté d'agglomération. Par ailleurs je remercie le ministre de nous avoir rassurés sur le devenir des conseils de développement, et d'avoir privilégié le tourisme et l'agriculture, qui constituent, de notre point de vue, des axes prioritaires.

”

Jacqueline IRLES,
Présidente du Pays Plaine du Roussillon



ATELIER 1

L'organisation territoriale française : territoires de projets, intercommunalités et démocratie, quel devenir ?

Comment les démarches de projets territoriaux s'inscrivent-elles dans l'organisation administrative et politique actuelle? Pourquoi les intercommunalités, territoires de développement durable, ne voient-elles pas leur action légitimée par l'élection au suffrage universel direct des conseillers communautaires? En quoi les conseils de développement peuvent-ils contribuer à faire évoluer l'organisation territoriale administrative et politique française?

Contexte

100 000 communes dans la totalité des 25 pays membres de l'Union Européenne, 36 000 en France: l'organisation administrative française est complexe, caractérisée par un nombre très élevé de collectivités locales et par un enchevêtrement de niveaux administratifs et politiques. A contrario, les établissements publics de coopération intercommunale (EPIC) offrent la possibilité de regroupements plus pertinents pour sortir des périmètres administratifs et des compétences de chacun des acteurs publics. Ils sont aujourd'hui largement impliqués dans le développement local à travers des démarches de projets.

7^e RENCONTRE NATIONALE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT

Participaient à cet atelier:

Serge FERRAND, Président du conseil de développement de la Communauté d'agglomération de Nice Côte d'Azur

Philippe MARGUERIT, Président du conseil de développement du CODESQU de St Quentin en Yvelines.

Jean Marie PETIAU, Vice Président du conseil de développement de Perpignan Méditerranée

Dominique SISTACH, Maître de conférences en droit public à l'Université de Perpignan

Pierre LEPAGNOL, animateur du conseil de développement de la Communauté d'agglomération Toulousaine

• *Atelier animé par Christine Blot et Alain Fabresse, membres du CD agglomération roussillonnaise.*

CHRISTINE BLOT, *Responsable du développement des territoires à la CCI de Perpignan*

Nous animerons cet atelier avec Alain Fabresse, chargé de mission Environnement à la mairie de Perpignan. Le thème que nous allons traiter est d'actualité. En effet la 17^e Convention de l'Assemblée des Communautés de France (AdCF) à Deauville aura pour thème « Territoire 2015 »; la semaine prochaine, les départements se retrouveront pour traiter la question des partenariats avec les intercommunalités. Nous sommes réunis ici pour réfléchir au devenir de l'organisation territoriale française, et contribuer à mieux définir la future République des territoires. Les réalités économiques, démographiques et sociales ont amené le législateur, à travers les lois de 1992 et de 1999, à innover et à bouleverser totalement l'organisation territoriale de notre pays qui détient le record du nombre de communes à l'échelle européenne. Nous assistons désormais à une éclosion phénoménale de groupements de communes qui font éclater les périmètres traditionnels administratifs. La multiplication des nouvelles entités, qui se surajoutent aux anciennes, a considérablement affaibli la lisibilité et la compréhension de notre territoire.

Suite au rapport de la Cour des comptes, le ministre des Collectivités territoriales, Brice Hortefeux, a fait des

ATELIER 1

propositions et a demandé au préfet de recommander la fusion des territoires. Par ailleurs la décennie passée a été marquée par l'avènement de la démocratie participative, qui implique la société civile dans l'élaboration des projets de territoire. Or il se trouve que la démocratie représentative appelle à la rescousse la démocratie participative car tous les citoyens ne sont pas conscients des mutations territoriales, ni ne sont informés des programmes communautaires. Certains experts évoquent le déficit démocratique et le manque de légitimité des nouveaux territoires.

SERGE FERRAND

Auprès des élus qui nous ont désignés, les conseils de développement sont-ils une incongruité? La loi de 1999 nous a imposé auprès des élus de proximité, qui ne semblaient toutefois pas mûrs pour travailler avec nous. Ces élus sont responsabilisés à outrance et généralement entourés d'un personnel administratif compétent, mais exceptionnellement prudent. Cela a conduit les élus à perdre une grande partie de leur spontanéité – en vertu du « principe de précaution » – et de leur proximité vis-à-vis des citoyens.

De son côté, l'administration territoriale écoute généralement peu la société civile et entretient des relations sporadiques avec elle. Les techniciens, issus de grandes écoles, travaillent avec leur réseau qui a sa propre vision de la société. Quant aux membres des conseils de développement, ils se veulent indépendants, mais sont dépendants matériellement des moyens dont ils disposent. La démocratie participative – terme que je préférerais voir remplacé par celui de « participation active » – constitue l'ancrage des membres Conseils de Développement, dans la mesure où ils sont reconnus et informés, et qu'ils peuvent suivre, voire anticiper, les actions.

L'image des conseils de développement ne cesse de croître. Les élus les ont admis, dans la mesure où ils

7^e RENCONTRE NATIONALE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT

sont certains que leurs membres n'ont pas l'intention de se mettre à leur place. Les conseils de développement peuvent permettre de renouer les liens entre les élus et les techniciens d'une part, et les citoyens d'autre part.

L'ensemble des réflexions de notre Conseil de Développement est intégré aux travaux de la communauté. Nous avons élaboré plusieurs dossiers, comme l'analyse exhaustive du projet d'agglomération et de ses 90 fiches-actions en termes de développement durable. Par ailleurs, nous avons été missionnés pour évaluer le contrat d'agglomération, et ce, de l'origine du projet à son utilisation ultérieure. En outre, nous avons mené une opération auprès des classes de CM1 et de CM2 dans 24 communes pour expliquer le concept de développement durable et la notion de Communauté d'agglomération. Nous avons l'intention de poursuivre cette opération dans le secondaire. De plus, nous avons proposé au CHU de Nice de nous aider dans une opération de maintien à domicile des personnes à mobilité réduite, en faisant abstraction du cadre médical et en utilisant un procédé de télécommande qui permet de redonner une dimension de tribu à une famille dont les membres sont très éloignés les uns des autres.

Les conseils de développement sont dépendants des collectivités qui les ont installés. Pour s'imposer et gagner une certaine liberté, il faut qu'ils créent les conditions de la confiance de leurs interlocuteurs. Pour cela, il faut déterminer le souhaitable. Les conseils de développement en viennent à cerner les questions possibles, en commençant par celles qui sont acceptables par leurs interlocuteurs. Pour éviter les rêves qui n'en finissent pas, il ne faut pas mélanger le souhaitable et le possible. Par ailleurs, il faudrait définir une politique transversale entre conseils de développement limitrophes. Quatre conseils de développement et trois conseils de pays des Alpes-Maritimes se sont réunis et vont créer une asso-

ATELIER 1

ciation, dont l'Assemblée constitutive se réunira avant la fin de ce mois.

Les conseils de développement devraient être des prestataires de services gratuits. Leur composition et leurs compétences devraient en effet permettre aux communautés d'agglomérations et aux communautés de pays de leur demander un certain nombre d'études. De plus les conseils de développement devraient s'attacher à : mieux définir leurs orientations stratégiques ; anticiper et prioriser ; suivre les projets et leur réalisation ; intervenir en complémentarité ; valoriser leurs actions, à travers une communication adaptée ; jouer gagnant-gagnant, car ce qui est bon pour les élus n'est pas forcément bon pour la société.

MICHEL BERNARD, *Président du Conseil de Développement de Seine Essonne*

Je suis maire adjoint d'une commune, ancien fonctionnaire et élève issu d'une grande école. Je suis aussi un acteur de la société civile, en tant que président d'associations et membre de groupes de réflexion.

Je n'apprécie pas non plus le terme « démocratie participative », puisque la démocratie est la gouvernance du peuple. La seule manière de représenter le peuple se fait à travers les élections. L'expression « participation active » me semble bonne car nous sommes acteurs de terrain et avons des choses à dire à ceux qui ont été élus et assurent la gouvernance.

On ne peut pas être en situation d'opposition, car les intercommunalités soutiennent les conseils de développement. Le rôle de ces derniers est d'exprimer la position d'acteurs sur un certain nombre d'éléments essentiels concernant notre collectivité et notre région. Les conseils de développement ont le pouvoir de sensibiliser les élus et de les convaincre. Mon ambition pour les conseils de développement est qu'il y ait obligation de créer des comités économiques et sociaux locaux, car les conseils de développement ont quasiment les mêmes

7^e RENCONTRE NATIONALE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT

responsabilités et la même composition qu'un Conseil économique et social national ou régional. Ainsi les conseils de développement auraient une légitimité plus grande, bénéficieraient d'une obligation de moyens, seraient consultés sur un certain nombre de sujets, et pourraient s'autosaisir d'un certain nombre de sujets.

SERGE FERRAND

Initialement, la dimension incongrue des conseils de développement était réelle; depuis les progrès observés ont été certains. Les conseils de développement sont désormais « bien dans leurs peaux ».

UN INTERVENANT, *Conseil de Développement du Périgord Noir*

Notre Conseil de Développement a initialement fonctionné avec pour moitié d'élus et pour moitié des personnes de la société civile. Le sous-préfet nous ayant demandé de ne plus mélanger les genres, une association des maires et une association rassemblant des représentants de la société civile ont été créées.

À Nice, les élus ont désigné les membres du Conseil de Développement. Cela n'a pas été le cas dans le Périgord. En arrivant ici, j'ai cru participer à un congrès des maires, car on m'a demandé de quelle ville je venais. Il faudrait que les organisateurs s'expliquent sur ce point. La Direction générale de l'Aviation civile a autorisé la construction d'un aérodrome, qui se situe sur la frontière de notre Conseil de Développement. Aucun des départements d'Aquitaine n'a accepté de mettre de l'argent dans cette opération. Rien n'a donc changé puisqu'on retrouve les mêmes frontières qu'avant.

ALAIN COLL, *Conseil économique et social du Languedoc Roussillon*

L'ambition des conseils de développement n'est pas de devenir des CES; leur ambition est plus grande. Les

ATELIER 1

CES n'ont qu'un pouvoir d'avis sur la politique menée par le Conseil régional et disposent d'un petit pouvoir d'autosaisine.

L'objectif premier des conseils de développement est de dire ce que veulent les citoyens pour leurs enfants. Ils doivent réfléchir à leur avenir en anticipant et en prévoyant.

PIERRE LEPAGNOL

L'agglomération toulousaine compte trois communautés d'agglomération. Le Conseil de Développement de l'agglomération dépend de deux communautés d'agglomération réunies dans un syndicat mixte, qu'une troisième communauté d'agglomération a rejoint. La situation est donc peu lisible pour le quidam. Dans un premier temps, notre Conseil de Développement s'est « autopoisonné » sur le territoire de l'aire urbaine, qui compte environ 340 communes. Sur ce territoire, une structure inter-SCOT a été montée.

Notre Conseil de Développement a souhaité rencontrer les conseils de développement de l'aire urbaine; puis les élus de l'agglomération se sont lancés dans un appel à coopération métropolitaine en direction des villes moyennes. Notre Conseil de Développement a alors été fortement incité à prendre contact avec les conseils de développement des agglomérations régionales. Par ailleurs, il existe une Conférence Régionale des conseils de développement organisée à l'initiative du CESR. Cette assemblée se réunit peu souvent et reste déconnectée des conseils de développement de la zone la plus urbanisée.

BENOÎT BOISSIÈRE, *Conseil de Développement de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch (Moselle)*

Le particularisme qui vient d'être décrit se retrouve ailleurs. Luxembourg Ville étant saturée, il a été décidé de créer sur une friche qui se situe à la frontière française, un

7^e RENCONTRE NATIONALE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT

pôle universitaire, technologique, industriel et financier qui devrait à terme compter 20 000 emplois. Ce projet n'a jamais été caché à la France et les premiers immeubles sont d'ores et déjà en construction. Lorsque le responsable luxembourgeois de ce projet souhaite parler habitat, transport et aménagement avec la France, il doit s'entretenir avec le Conseil Régional, deux conseils généraux, une dizaine de communautés de communes, des communes et divers services de l'État. Le Luxembourg avance, mais la France ne peut pas faire de même, car elle souffre d'un problème d'organisation territoriale.

Que pourraient proposer les conseils de développement aux élus qui se présenteront aux prochaines échéances électorales concernant l'organisation territoriale et la place de la société civile? Le ministre que nous venons d'entendre n'a malheureusement rien dit sur ces sujets.

CHRISTIAN MAZUC, *Conseil de Développement du Grand Lyon*

Il existe des différences considérables en termes de périmètre économique et social des grandes agglomérations. L'agglomération lyonnaise comprend deux grandes villes, quatre départements et plusieurs communautés. Le CES étant rivé aux structures administratives françaises – qui ont tendance à se multiplier –, il faudrait donner aux territoires le périmètre économique et social de leur ensemble.

JEAN-PAUL CHARRIE, *Conseil de Développement durable, agglomération bordelaise*

Des industriels de la presqu'île située sur la pointe d'Ambes se demandent à qui s'adresser pour faire évoluer des territoires.

PHILIPPE MARGUERIT

Lors de la préparation de cette rencontre, il y a un peu plus d'un an, Jean-Paul Alduy souhaitait que la question

ATELIER 1

de l'élection des membres des comités intercommunaux au suffrage universel direct soit discutée, afin que cette rencontre permette à Perpignan de se prononcer sur ce thème.

Le Conseil de Développement de Saint-Quentin-en-Yvelines s'interroge depuis quelque temps sur la problématique de la réorganisation de nos territoires intercommunaux, car notre territoire nous paraît trop petit et ne dispose pas d'une ville centre. D'autres cercles s'interrogent sur les dysfonctionnements de nos territoires. Au niveau national, la couverture intercommunale est en voie d'achèvement. Le moment est donc peut-être venu de s'interroger sur l'intérêt d'une nouvelle étape à franchir dans l'organisation de nos territoires. Cette interrogation nous paraît d'autant plus nécessaire que les récentes lois adoptées nous laissent au milieu du guet en maintenant les anciennes structures. En outre, les échéances électorales à venir sont nombreuses.

Si les conseils de développement décident d'avancer sur ce terrain, ils devront peut-être se confronter aux élus. Toutefois je considère qu'il appartient à la société civile de se poser ce genre de questions, car qui d'autres le feraient? Ainsi j'estime que les conseils de développement doivent poser cette question et interpeller les élus sur ce thème.

Dans la perspective de ces rencontres, nous avons réalisé, au sein du Conseil de Développement de Saint-Quentin-en-Yvelines, un questionnaire sur divers thèmes (pouvoir des intercommunalités, renforcement de la démocratie, démocratie participative, etc.). À la lecture de cette enquête, on constate qu'une majorité de membres de notre Conseil de Développement estiment que notre périmètre n'est pas cohérent, que le pouvoir des intercommunalités doit être renforcé, que la démocratie doit être renforcée par un système électif, et que les pouvoirs des conseils de développement doivent être renforcés. En outre ils considèrent que le nombre de

7^e RENCONTRE NATIONALE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT

niveaux de collectivités territoriales est excessif, et suggèrent de supprimer, en priorité, les départements et les communes. Tous ces résultats sont un peu surprenants et sont sans doute très partagés par nos concitoyens. En conclusion, je propose que nous puissions nous prononcer sur les propositions suivantes, pour ainsi établir un « message de Perpignan » : l'introduction du suffrage universel direct pour la désignation des élus intercommunaux, en suggérant, ou non, le système Paris-Lyon-Marseille ou le suffrage universel direct sur liste ; le respect de la parité hommes/femmes ; la représentation des minorités politiques dans les agglomérations ; la consolidation des comptes de l'agglomération et des communes, afin d'assurer la visibilité financière de l'ensemble du territoire intercommunal ; la consultation systématique des conseils de développement sur tous les grands projets structurants d'un territoire dépendant de l'autorité de l'agglomération ; la présentation annuelle du bilan de l'activité du Conseil de Développement, par son président, au Conseil Communautaire.

PIERRE MIFFRE, *membre du collège des élus du CD agglomération roussillonnaise.*

Le thème du suffrage universel a été longuement discuté lors de la préparation de cet atelier. Cette idée circule depuis longtemps, notamment aux niveaux des élus. Lors de nos débats, nous avons suggéré de remodeler les institutions, pour ensuite choisir la démocratie à utiliser pour faire fonctionner celles-ci.

FRANÇOISE CARAYON, *Présidente du Conseil de Développement de Plaine Commune (Saint-Denis)*

Sur 120 conseils de développement, je suis la seule présidente. Nous devrions pouvoir faire mieux en matière de parité ! Je préside un Conseil de Développement pour rapprocher les élus de la population. Or j'estime que le suffrage universel de la communauté les éloignerait. Mon

ATELIER 1

avis est partagé par la majorité des membres du Conseil de Développement de Plaine Commune. En quoi le suffrage universel permettrait d'améliorer les rapports entre les conseils de développement et les élus? Je suis au Conseil de Développement pour co-élaborer avec les élus, en sachant qu'ils ont la légitimité de la décision. Si les élus n'ont pas la volonté de la démocratie participative, les conseils de développement ne seront jamais entendus. Chaque année, notre Conseil de Développement présente son bilan au Conseil communautaire. Très difficilement, nous avons réussi à ce que les élus nous donnent les documents avant leur décision, certains élus considérant que la démocratie participative est l'information, et non la co-élaboration. Le suffrage universel ne permettra sans doute pas de faire évoluer cette perception.

CHRISTIAN PRESUTTO, *Conseil de Développement Pays d'Aubagne*

Il est dangereux d'instrumentaliser les conseils de développement. Le message de Perpignan attendra. Il ne faudrait pas que les conseils de développement soient entraînés dans une mécanique dont ils ignorent en grande partie les enjeux. Aujourd'hui, les Communautés urbaines mettent de plus en plus en commun des compétences. Le suffrage universel des conseillers communautaires signera la fin des communes. Or ces élus sont indispensables à la vie démocratique de notre pays. Lors des élections municipales, il faudrait que les élus communautaires soient clairement identifiés sur des projets et des objectifs, et que les électeurs se prononcent sur les compétences communautaires qu'ils vont donner à leurs élus locaux. Le Conseil de Développement est un élément de la démocratie participative. Si vous souhaitez que les conseillers communautaires soient élus au suffrage universel direct, je vous invite à expliquer à vos populations les enjeux de l'orientation que vous proposez. Ainsi vous aurez une véritable vision de la réalité.

7^e RENCONTRE NATIONALE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT**MONIQUE VUAILLAT**, *Vice-présidente du Conseil de Développement de l'agglomération grenobloise*

Je m'étonne de la tournure du débat, car ces questions n'ont jamais été débattues au sein de notre Conseil de Développement. Plutôt que d'aborder ces questions extrêmement compliquées, nous avons préféré débattre de questions beaucoup plus pragmatiques, avec le souci de mieux prendre en compte l'intérêt communautaire et les particularismes locaux. Grâce à nos discussions, l'agglomération grenobloise a décidé de prendre certaines compétences en matière de logement social. Par ailleurs, nous refusons de nous enfermer dans le territoire de l'agglomération tel qu'il est défini, notamment dans le domaine des déplacements. Notre position a eu une influence sur les élus communaux et sur les élus de l'agglomération.

D'une manière générale, je me méfie beaucoup de l'attitude anti-élus et considère qu'il faut au contraire rechercher le débat et la contractualisation. En outre l'instrumentalisation des conseils de développement me paraît extrêmement dangereuse. Pour faire avancer les choses, le message de Perpignan ne m'apparaît pas opportun.

GUY DOUSSOT, *Directeur du syndicat mixte du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher*

Je suis animateur de Conseil de Développement. Il convient de débattre avec précaution de ce sujet, qui semble totalement isolé du contexte de la santé de la démocratie locale en France aujourd'hui. Avant de se poser la question de l'élection au suffrage universel direct des délégués communautaires, il faudrait plutôt se demander pourquoi le taux d'abstention aux élections municipales est croissant depuis 20 ans, et plus largement, s'interroger sur toute la chaîne de démocratie locale. Par ailleurs j'estime que la suppression de tel ou tel niveau de collectivité territoriale apparaît comme un faux débat. Les conseils de développement devraient

ATELIER 1

plutôt réfléchir à une meilleure lisibilité du rôle de nos collectivités.

JACQUES CHARVET, *Conseil de Développement du Pays Voironnais*

J'estime, pour ma part, que les questions posées sont légitimes. La suppression des communes serait une erreur, car les citoyens auront de plus en plus besoin que leurs élus soient au plus près d'eux. Notre Conseil de Développement propose d'une part que le président du Conseil de Développement ne soit pas maire d'une commune, et d'autre part qu'au moment des élections municipales, les conseillers communautaires soient élus, pour moitié, par des conseillers municipaux, et pour moitié, par des gens figurant sur une liste de personnes se présentant en tant que conseillers communautaires. Cette formule permettrait aux citoyens de comprendre ce qu'est la commune, le Pays, etc.

UN PARTICIPANT

Il faut respecter la « sagesse » des communes. Un jour, il y aura sans doute moins de communes. Par ailleurs, je milite pour la proposition Paris-Lyon-Marseille, qui permet de voter en même temps pour les conseillers municipaux et les conseillers communautaires. Cette solution ne nuit pas aux communes et présente un avantage en termes de clarté. En outre on pourrait avoir des représentants de l'opposition, ainsi que la parité.

JEAN-MARIE PETIAU

Dans un contexte de mondialisation accélérée, les projets de territoire se multiplient et sont confrontés aux enjeux du développement durable. La quête d'une organisation territoriale plus adaptée aux défis d'aujourd'hui semble procéder à une fuite en avant. La réflexion se prive trop souvent d'un retour sur l'histoire et d'une approche géographique.

7^e RENCONTRE NATIONALE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT

À l'intérieur d'un même territoire, s'enchevêtrent tous les périmètres en exercice. Ainsi en plaine du Roussillon, la juxtaposition administrative complexe fait totalement abstraction de la réalité physique des territoires. Dès lors, les problématiques sont difficiles à énoncer et à partager. Il est en outre tout aussi difficile de mobiliser les acteurs sur des enjeux très divers.

La plaine du Roussillon présente certaines limites géographiques. Or force est de constater que nous n'avons pas encore réussi à bâtir un périmètre autour de cette réalité géographique. L'enchevêtrement des strates administratives éloigne les citoyens, coûte cher et freine considérablement les processus de décision. Le finage est le territoire à l'intérieur duquel se sont installées les premières communautés villageoises, il y a 5000 ans pour notre région. La voiture a totalement bouleversé les logiques des territoires économiques et sociaux, en conservant la logique de complémentarité de ressources qui prévalait jusqu'alors.

L'exemple de la commune de Vendres, situé sur le littoral biterrois, montre clairement qu'un projet de territoire fédérateur doit permettre de passer d'une complémentarité de ressources matérielles à une complémentarité des territoires ouverts et prêts à échanger. Malgré Internet, nous avons toujours besoin de nos racines. Les territoires de projets devraient présenter un minimum de fondement historique et géographique; à défaut, ils risquent d'échouer sur des intérêts trop différents.

UN INTERVENANT, membre du Conseil de Développement de Boulogne-sur-Mer

Avec le Luxembourg, il existe des coopérations transfrontalières. Ainsi je m'étonne que les structures qui ont dû s'établir partout n'aient pas joué leur rôle. Par ailleurs, notre Conseil de Développement a réalisé des rapports qui ont été pris en compte par la Communauté d'agglomération. Enfin force est de constater que la ges-

ATELIER 1

tion des intercommunalités continue de poser problème; notre travail doit donc se poursuivre dans ce domaine.

MICHEL BERNARD, *Président du Conseil de Développement Seine Essonne*

Les gens sont très attachés à leur commune, en particulier lorsque celle-ci est petite. Par ailleurs, les rapports entre les élus et la population s'entretiennent au niveau communal. Je serai toutefois assez d'accord pour supprimer les communes, et avoir un système PLM. Cependant, j'estime que les conseillers communautaires ne pourront pas être élus au suffrage universel direct si les communes sont maintenues, car celles-ci peuvent empêcher les intercommunalités de fonctionner.

JEAN-MARC SEIJO-LOPEZ, *Président du Conseil de Développement du Pays de Tulle (Corrèze)*

Je suis heureux d'apprendre qu'il y a une coordination et j'aimerais connaître sa composition. J'espère que la dimension rurale est présente dans cette coordination. Par ailleurs il convient de rappeler qu'un territoire se construit sur une dimension à la fois géographique, culturelle et historique. En tant que président de Conseil de Développement, j'ai plus l'impression de participer à un territoire de projets qu'à un projet de territoire. J'en suis conscient et heureux, car je n'ai pas de vocation préfectorale. Les conseils de développement doivent permettre à des acteurs de faire émerger des projets en les proposant à des élus qui sont l'incarnation de la déclinaison de la République. Les territoires de projets sont récents. Les élus devraient s'efforcer, avec la population, de faire émerger une cohérence de territoire sociologique, et non seulement géographique ou administrative.

7^e RENCONTRE NATIONALE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT

JEAN-MARIE PETIAU

Mon approche n'est pas exclusivement géographique ou historique. Il est néanmoins frappant de constater qu'on en fait totalement abstraction.

DE LA SALLE

Il ne faut pas supprimer les communes, mais faire en sorte qu'elles fonctionnent autrement, puisque des compétences ont été transférées. Ainsi je ne comprends pas pourquoi les conseillers communautaires ne pourraient pas être élus au suffrage universel direct.

MAX MAZEAU, *Président du Conseil de Développement de l'Espace Métropole Savoie*

Le Conseil de Développement travaille sur des projets demandés par des élus. Il doit aussi s'autosaisir sur un certain nombre de sujets s'inscrivant sur un horizon de moyen ou long terme, puisque les élus sont confrontés à des échéances électorales. En outre il doit régulièrement rencontrer les citoyens pour connaître leurs avis sur l'agglomération à l'horizon de 15-20 ans. Celle-ci leur paraît encore trop souvent nébuleuse.

CHRISTINE BLOT

Je m'étonne que la commune soit systématiquement opposée à l'intercommunalité, puisque la supracommunauté n'existe pas. La commune devrait en revanche évoluer dans un principe de complémentarité et de subsidiarité.

DOMINIQUE SISTACH

Mon prochain livre portera sur les institutions mortes. Il comportera un chapitre sur les conseils de développement. Comme d'autres, cette institution encore vivante a pour fantôme l'État. Nous vivons le mouvement d'étatisation – décrit par Michel Foucault – sans véritablement le comprendre. Le territoire est historiquement une invention de l'État.

ATELIER 1

Ce dernier nous amène à débattre car la puissance publique se réinvente en permanence. L'État est en train de se défaire et laisse la société civile se poser la question de savoir qui faire disparaître pour mieux trouver la réponse.

D'aucuns posent la question du suffrage universel concernant les cadres communautaires car ils sont généralement, au sein de leur commune, en concurrence avec les Conseils généraux, et les agglomérations seraient les chevaux de bataille de la mairie contre le Conseil général. J'ai trouvé une vingtaine d'exemples en France confirmant cette analyse.

La complexité des institutions administratives françaises profite à l'État. Ainsi elle ne dérange pas les représentants de l'État. Le millefeuille territorial est d'autant plus utile aux stratégies et aux idéologies de l'appareil d'État que cette complexité ne peut pas être purgée. Nous sommes, sociologiquement et normativement, prisonniers des pouvoirs que nous recherchons.

Nos voisins espagnols, qui ont subi la rupture du franquisme, ont fait le choix de poser cartes sur table pour trancher le débat territorial dans les années 80. Ils ont choisi l'organisation politique de 1776, correspondant au fédéralisme américain. Les Allemands sont allés dans ce sens, et ont pu digérer leurs frères du tiers-monde en quelques années. Les Britanniques sont conservateurs, mais réforment par le consensus ; ainsi il a été décidé de substituer à la Chambre des Lords une Chambre des territoires.

En France, l'Assemblée nationale représente la nation ; de son côté, le Sénat représente les territoires. Honnêtement, nous savons tous que les députés ne représentent plus la nation, mais leur territoire. Nous vivons dans une constitution relativement ancienne, en disposant donc de deux chambres territoriales. Notre incapacité à nous démarquer de notre histoire nationale nous empêche de mettre en place une représentation

7^e RENCONTRE NATIONALE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT

politique territorialisée, avec une administration appropriée. Depuis 1982, la décentralisation a coûté environ sept fois la dette de la sécurité sociale. L'État devra donc trancher de façon pragmatique la question du coût. La LOLF (loi organique relative aux lois de finances) impose aux administrations de réduire leur nombre de fonctionnaires. Pourra-t-on longtemps se payer une princesse de la décentralisation qui n'en finit pas ? Cette question me semble tout à fait pertinente.

La complexité des institutions administratives françaises pose, pour les administrations publiques, quelque chose d'insoluble. En décentralisant et en intercommunalisant, l'État est en train de réorganiser un certain nombre de donnes, sans supprimer ses services. La France devrait prendre conscience qu'elle est en train de démultiplier les institutions dans des stratégies politiques dont l'État est toujours le maître.

La décentralisation pose directement la question de la centralité qui n'en finit plus dans un État en mouvement. Dans ce cadre, comment réformer ? Je crains que les débats actuels perdurent encore 20 ou 30 ans et m'interroge sur celui qui nous dirige.

DE LA SALLE

Nos institutions sont vraiment obsolètes et coûteuses. Les collectivités locales, qui veulent continuer à exister, en feront les frais. Dans notre cas, le SCOT se limite à notre département. Les services se démultiplient. On peut s'interroger sur la cohérence de la décentralisation puisque chacun cherche à tout faire. Les petites communes ont souvent le bras long pour demander l'aumône. Il est temps que nous trouvions une solution à tous ces problèmes.

FRANÇOIS BARAIZE, chercheur

Vous vous interrogez sur l'utilité des conseils de développement. En France, l'aménagement du territoire et le

ATELIER 1

développement durable sont en butte à trois choses: notre système politique empêche, en grande partie, qu'on se projette dans la cohérence du territoire; l'État s'est construit contre les villes; l'État, en train de mourir, a tout fait pour que nos territoires ne puissent pas se mettre en cohérence.

Les conseils de développement veulent à la fois amener les citoyens à participer aux politiques publiques, tout en cherchant à dépasser les frontières entre conseils de développement. Notre organisation territoriale produit 40 000 lieux de définition de l'intérêt général. Les conseils de développement cherchent à dépasser la frontière des intérêts généraux particuliers. Pour mener à bien cette vraie mission, il faudrait faire la révolution ou avancer de façon plus pragmatique, en produisant un discours n'allant pas à l'encontre de la cohérence territoriale. Les conseils de développement permettent de réfléchir sans que leurs membres prennent le risque de perdre leur place si la discussion n'aboutit pas ou si l'élu n'est pas d'accord.

JACQUES CHARVET, *Conseil de Développement du Pays Voironnais*

Le Conseil de Développement du Pays Voironnais a créé le groupe Budget et Fiscalité. Il questionne les mairies et tente de comprendre. A périmètre égal, le budget du Pays Voironnais a progressé de 17 % cette année, de 15 % en 2005 et de 13 % en 2003. Un nouveau-né a désormais 20 000 euros de dette à la naissance, 60 000 euros si l'on rapporte la dette de notre pays aux seuls actifs, et 120 000 euros si l'on rapporte l'ensemble des dettes inavouées par l'État aux seuls actifs. La société civile devrait dire halte et cesser de rêver!



ATELIER 2

L'Europe et la coopération transfrontalière : intercommunalités, régions, Europe et Conseils de Développement : nouveaux modes d'organisation du territoire et de participation ?

Comment les conseils de développement s'engagent-ils dans les projets territoriaux de coopérations européennes auprès des Pays et des agglomérations ? Comment peuvent-ils aider à la construction d'une citoyenneté européenne en étant les relais des habitants et des projets de territoires à l'échelon régional ? En quoi l'Europe et les coopérations transfrontalières peuvent-elles donner naissance à de nouveaux cadres de gestion territoriale plus proches de la population ?

Contexte

Les coopérations transfrontalières existent non seulement à travers des programmes européens spécifiques mais aussi à travers différentes organisations administratives mises en place par des acteurs locaux, engagés dans des projets territoriaux en prise avec des réalités sociales et culturelles dont la similarité, de part et d'autre des frontières, invite à la création de partenariats à long terme.

7^E RENCONTRE NATIONALE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT

Participaient à cet atelier:

Moustafa BOURAS, Vice-Président du conseil de développement de la communauté urbaine de Dunkerque

Philippe NOUVEAU, Président de l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Région Flandres Dunkerque.

Jordi FERNÁNDEZ-CUADRENCH, Directeur de la Casa de la Generalitat de Perpignan

Jordi CABEZAS, Président du Conseil Comarcal de l'Alt Empordà

Géraldine CAPRANI, Chargée de mission sur les opérations transfrontalières au Pays Pyrénées Méditerranée

Joachim CASANOVA, Directeur du Centre Hospitalier de Perpignan

Gilles Rey-Giraud, Chargé de mission au sein d'Entreprise Territoire et Développement (ETD)

Patrick PEUGEOT, Président du Conseil de Développement de la Communauté Urbaine de Lille Métropole

• *Atelier animé par Pascal Egret et Nicolas Caudeville.*

PHILIPPE NOUVEAU

Nous sommes en train de bâtir un district européen unissant la côte d'Opale, la Flandre intérieure française et la Flandre belge. L'idée européenne n'était pas évidente à Dunkerque. Le tunnel sous la Manche et l'autoroute littorale nous ont beaucoup rapprochés de nos amis belges. En outre, les fonds européens nous ont incités à mener des actions communes, comme la réalisation d'un atlas cartographique commun, la comparaison des schémas directeurs français et belges et des échanges thématiques. *L'Atlas métropolitain de Berck à Bruges: Une frontière, deux territoires, un seul horizon* est en cours de publication.

Il est intéressant d'observer ce qui se passe en Belgique. Le chômage y est moitié moins important; le dynamisme lié à la création de petites entreprises et aux hautes technologies est fort; la côte belge s'apparente à une véritable Côte d'Azur. Nous avons donc beaucoup à apprendre des Belges, qui sont également intéressés par ce qui se passe chez nous. Sous l'impulsion de Michel Delebarre, une plate-forme transfrontalière a été créée en novembre 2004 pour que les élus puissent travailler sur les problèmes communs dans le cadre d'une conférence

ATELIER 2

permanente qui a été installée à Dunkerque en 2005. Cette initiative a permis d'impulser de nombreuses réalisations, comme un système d'information géographique commun, un travail sur les musiques actuelles et l'art contemporain, une réflexion sur la quantité et la qualité de l'eau, etc. L'appel à projet lancé par la DATAR en 2004 nous a incités à bâtir un projet entre la côte d'Opale, la Flandre intérieure française et la Flandre belge.

MOUSTAFA BOURAS

Avec Michel Delebarre, nous rêvons de bâtir une euro-région. Grâce au Conseil de Développement, nous prenons en compte la société civile, en bâtissant une démarche de savoir-faire, de développement euro-régional et de citoyenneté européenne. Cette démarche repose sur l'implication des partenaires sociaux, du tissu associatif et des opérateurs économiques, sur des projets transfrontaliers et sur des plates-formes interculturelles et linguistiques.

PIERRE LISSOT

Depuis une trentaine d'années, nous sommes dans un processus de décentralisation, qui s'opère à une vitesse variable selon les pays de l'Union Européenne. Dans ce contexte, certaines collectivités territoriales se sont dotées de compétences législatives. Plus largement nous assistons à une périphérisation des États Nations et à une transformation de la souveraineté qui devient nomade. Dans un contexte de mondialisation doublée d'une régionalisation, la question de la place de l'État se pose, en particulier en Espagne et en Belgique.

Depuis 1978, l'Espagne est un État unitaire régionalisé composé de 17 communautés autonomes, dotées d'un pouvoir exécutif et législatif. En Belgique, l'État fédéral est, depuis 1993, composé de trois régions – dotées d'un pouvoir exécutif et législatif – sur lesquelles se superposent les communautés flamande, française et germanophone.

7^e RENCONTRE NATIONALE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT

Cette nouvelle donne implique des changements dans les rapports centre-périphérie; ainsi des jeux de négociations politiques et juridiques s'opèrent au sein de ces États. Leurs collectivités territoriales régionalisées disposent de larges compétences, et tendent à reproduire, au niveau local, le modèle de l'État-providence. Dès lors, elles peuvent légitimer leur politique publique. Quelques compétences faisant encore défaut à ces collectivités – comme la maîtrise des divisions territoriales –, celles-ci réclament à leur État-centre d'acquérir des blocs de compétences pour pouvoir mettre en œuvre des politiques publiques cohérentes. Par ailleurs ces collectivités s'apparentent à des éponges à compétences, lorsqu'un certain flou juridique le permet. Ces pratiques nourrissent une forme de concurrence au sein des territoires. En vingt ans, la Catalogne a ainsi développé une « proto-diplomatie », car elle a la volonté de s'exporter pour mieux exister. L'Union européenne a, durant les années 90, clairement incité les collectivités-régions à œuvrer dans cette voie. Désormais celles-ci délaissent le Comité des Régions – devenue une coquille vide – pour être présentes au niveau du Conseil européen et faire valoir leurs revendications.

Les collectivités territoriales belges et espagnoles présentent les stigmates de l'État-providence, mais ne disposent pas d'une souveraineté juridique. On peut toutefois se demander si, dans un contexte de mille-feuille institutionnel, il est nécessaire d'être indépendant pour être souverain.

JORDI FERNÁNDEZ-CUADRENCH

Depuis trois ans, la Casa de la Generalitat de Catalunya de Perpignan (CGP) est la représentation officielle du gouvernement autonome de Catalogne sud, dont le siège est à Barcelone. Notre principale mission est la promotion de la coopération entre la Catalogne du Nord et celle du Sud dans les domaines institutionnel, socio-écono-

ATELIER 2

mique et culturel. Ainsi la CGP accompagne les initiatives transfrontalières et répond aux demandes des institutions, des entreprises, des associations et des citoyens. Par ailleurs la CGP soutient les actions en faveur de la langue et de la culture catalane en Catalogne du Nord.

La coopération territoriale européenne est une politique essentielle de la Generalitat de Catalunya, et partant de sa délégation à Perpignan. La CGP a pour mission essentielle la coopération transfrontalière, ayant pour territoire d'action privilégié la province de Gérone et le département des Pyrénées orientales. Présentant une cohérence historique et géographique, cet ensemble rassemble plus d'un million d'habitants sur 450 communes et s'étend sur environ 10000 km². En collaboration avec des institutions de la Catalogne du Nord et du Sud, la Generalitat de Catalunya promeut la création « d'un Eurodistrict dans cette espace, afin de dépasser tous les différentiels existant ».

L'enjeu de ce projet d'harmonisation et d'articulation territoriale de l'espace catalan transfrontalier est de donner corps à une politique partagée d'aménagement du territoire et de développement local durable, à travers la création d'un organisme commun de gestion et de coopération intégrée. Les actions pouvant être menées à l'échelle de cet euro-district pourraient, par exemple, porter sur la collaboration entre les différentes administrations, la réalisation de politiques de développement rural et urbain communes, la mise en place d'un réseau de pôles de compétitivité et la création d'un fonds commun pour la création des pépinières d'entreprises... etc.

Le 29 juin 2006, la CPG et le Conseil général des Pyrénées-Orientales ont signé un accord de coopération transfrontalière d'une durée de trois ans. Cet accord prévoit une collaboration renforcée entre nos deux institutions, afin de construire un véritable bassin de vie transfrontalier. A terme, ce projet pourrait réunir toutes les autres institutions de l'espace catalan transfrontalier.

7^e RENCONTRE NATIONALE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT**GÉRALDINE CAPRANI**

Lors du lancement de la démarche de création du Pays Pyrénées Méditerranée en 1998, une importante concertation s'est mise en place avec l'ensemble des acteurs locaux. En 1999, nous avons signé une charte de développement du Pays. L'un de ses axes portait sur le développement et la coopération des échanges transfrontaliers. En outre des commissions thématiques réunissant des acteurs locaux ont été constituées ; initialement franco-françaises, elles sont rapidement devenues franco-espagnoles. En 2001, nous avons ainsi pu présenter le programme global et cohérent MAN (Mémoire Association Nature) au programme INTERREG 3A. De plus nous avons signé la convention de Prasmolieu en 2001, avec les présidents du Pays Pyrénées Méditerranée, du Conseil comarcal de l'Alt Emporà, du Conseil comarcal du Ripollès, et du Consor.

Tout ceci a permis de formaliser notre désir de travailler ensemble et de s'engager dans une démarche cohérente de développement de territoires transfrontaliers.

Pour la période 2000-2006, nous avons cinq dossiers au programme INTERREG 3A, portant notamment sur une étude anthropologique et scientifique sur la mémoire des Albères, le cinéma synergie sans frontière, les chemins de notre identité et la gestion forestière transfrontalière.

JORDI CABEZAS

Depuis plus de vingt ans, nous travaillons, au niveau municipal et intercommunal, de part et d'autre de la frontière, sur divers projets. L'une de nos actions transfrontalières importantes porte sur le projet d'inscription du versant méditerranéen des Pyrénées sur la liste du patrimoine mondiale de l'UNESCO. Sélectionnée en janvier 2006 parmi 60 projets, notre candidature pourrait être retenue en juillet 2007. Nous pensons que le versant méditerranéen des Pyrénées présente un paysage natu-

ATELIER 2

rel exceptionnel, ce versant ayant été un lieu d'échanges et d'influences depuis plus de 6000 ans. En outre il présente une valeur universelle indéniable puisqu'il a directement été associé à divers mouvements artistiques.

Un tel projet transfrontalier comporte des difficultés de gestion que l'UNESCO peut résoudre. Nous avons élaboré un plan de gestion du patrimoine naturel et culturel du versant méditerranéen des Pyrénées. Nous prévoyons la création d'un groupement européen de coopération territoriale, chargé de gérer cet espace transfrontalier déclaré patrimoine mondial, avec la participation de toutes les institutions publiques et privées en relation avec ce territoire. Cette structure nous permettra de coordonner les actions et d'établir une stratégie commune pour la préservation, la valorisation et la promotion de notre patrimoine.

JOACHIM CASANOVA

Unité culturelle datant du Néolithique, la Cerdagne a été brisée par le Traité des Pyrénées qui a décidé d'instaurer une frontière entre la ville de Puigcerda et des villages. Les villageois ont ainsi été privés d'une structure hospitalière. Alors que j'étais étudiant à l'Ecole Nationale de Santé Publique, j'ai réalisé en 1978 un travail sur la question de la prise en charge dans les zones de montagne. Depuis, l'Union européenne a rappelé, notamment à travers le Conseil de Lisbonne, qu'elle s'efforçait d'élever le niveau de santé de sa population et de traiter la question de la coopération transfrontalière; en outre le Traité de Bayonne autorise les collectivités territoriales à constituer des cadres juridiques pour traiter les questions de santé. Ceci n'est pas dénué de difficultés puisque ces collectivités ne présentent pas toutes les mêmes compétences et savoir-faire.

Les Cerdans français ne pouvant pas utiliser le formulaire E111 pour se faire rembourser leurs frais de santé, nous avons alloué une enveloppe à l'hôpital de Cerdagne

7^e RENCONTRE NATIONALE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT

pour qu'ils puissent être remboursés en cas d'urgence. Du côté français, il était parfois fait appel à l'antenne du SAMU de Perpignan.

Pour moderniser l'Hôpital de Puigcerda, les élus de Puigcerda et les élus de la Cerdagne française ont monté un projet.

Pour lever les réticences des acteurs français, un réseau d'offres de soins – comportant un hôpital transfrontalier – a été constitué. En outre, un espace de professionnels transfrontaliers sera créé le 6 novembre dans le cadre du programme INTERREG. Enfin nous lancerons un programme d'accréditation de l'Hôpital de Puigcerda.

GILLES REY-GIRAUD

Le programme d'initiative communautaire Leader+ présente la particularité de promouvoir la coopération interterritoriale et transnationale, en impliquant des élus, des décideurs et des citoyens. Pour la période 2000-2006, Leader concerne 140 territoires engagés sur un programme de développement local et sur des actions de coopération menées avec des territoires de l'Union européenne.

Pour élaborer et conduire un projet Leader, un comité de programmation est créé afin d'organiser la codécision avec des élus et des non-élus, ces derniers étant majoritaires au sein dudit comité. Les conseils de développement devraient donc observer avec attention les expériences menées par ces « laboratoires », notamment s'agissant des passerelles possibles entre élus et non-élus dans les dispositifs de participation. Par ailleurs Leader est un outil au service d'une citoyenneté européenne mieux comprise par les habitants, à travers des projets concrets.

PATRICK PEUGEOT

Dès le départ, nous avons essayé d'avoir une représentation belge au sein de notre Conseil de Développement. Lors de son renouvellement, le Conseil

ATELIER 2

de Développement a demandé que 12 représentants belges (un par région) participent à ses travaux. Notre démarche consistait en fait à ouvrir le Conseil de Développement à l'essentiel de ses territoires voisins. Notre Conseil de Développement s'est prononcé sur le projet d'agglomération, dont la dimension transfrontalière était quasiment absente. Après 18 mois de débat avec notre Conseil de Développement, le Conseil communautaire a décidé d'assumer la compétence habitat et d'élaborer un Programme Local de l'Habitat.

Par ailleurs, notre Conseil de Développement a travaillé pendant 18 mois sur le thème de l'attractivité de la Métropole lilloise. Ce travail a abouti à trois scénarios que nous avons présentés à des représentants du bassin minier et aux Belges. Les premiers nous ont reproché de vouloir nous développer à leurs dépens; les seconds nous ont rappelé que sans eux, la Métropole n'était rien puisqu'ils étaient plus riches et plus dynamiques économiquement. Ce rappel à l'ordre nous a conduit à créer une commission, qui a rencontré de nombreux acteurs et traité sept sujets.

Outre la conduite de réflexions, Lille s'attache à organiser des événements symboliques. Ainsi pour symboliser l'effort franco-belge, nous avons choisi d'organiser un forum sur l'emploi. Cette initiative s'est tenue en mai à Lille et a rassemblé 171 entreprises et 10000 demandeurs d'emploi; en outre elle a permis à 2500 d'entre eux de trouver un emploi. A cette occasion, l'ANPE a pu mieux percevoir la dimension transfrontalière de ce marché de l'emploi. Nous avons par ailleurs décidé d'organiser un « anneau bleu », traduisant les liens entre établissements scolaires et associations belges et françaises.

En 2005, nous avons signé une charte avec le bassin minier. Cette base de travail nous a permis de développer diverses actions de coopérations.

En juin 2006, un Conseil de Développement a été développé en Wallonie. Du côté flamand, une instance similaire

7^e RENCONTRE NATIONALE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT

devrait voir le jour. La charte conclue en 2005 permet désormais à une quinzaine de conseils de développement de travailler ensemble. Dans ce travail, il est essentiel de mutualiser les réflexions et les moyens, et de pleinement participer à la construction européenne dans notre région.

JEAN-CLAUDE SCHMIDT, *Vice-président du Conseil de Développement d'Artois*

Quel est le rôle des institutions centrales sur tout ce qui vient d'être dit, notamment sur le fait que certaines régions deviennent des « éponges à compétences » ?

PIERRE LISSOT

Les collectivités territoriales belges et espagnoles dont j'ai parlé agissent dans un cadre constitutionnel. Certaines s'apparentent à des éponges en compétences lorsque le cadre juridique est flou. Elles entretiennent des rapports de force et de négociations avec l'« État hôte », dans une logique de bricolage institutionnel.

Le niveau de compétence d'une région française n'est pas comparable à celui d'une région belge ou d'une communauté autonome espagnole. L'exemple de la création d'un hôpital transfrontalier montre clairement que les jeux d'acteurs peuvent permettre de dépasser le cadre stricto-légal d'un État.

L'État n'étant pas contre l'Europe, il a intérêt à encourager les initiatives transfrontalières. Cette approche s'observe très bien chez nos voisins européens.

MOUSTAFI BOURAS

Quand on parle de territoire, il ne faut pas uniquement penser aux outils et au cadre législatif, mais aussi faire référence aux ressources humaines, aux conditions psychologiques et aux mentalités. Le savoir-être territorial est une réalité. L'Europe avance en matière de certification et de cadre, mais elle devrait également progresser en termes d'éducation et de culture.

ATELIER 2

DE LA SALLE

Avec autant de conseils de développement, comment se fait-il que nous soyons aussi sous-développés en France? Par ailleurs l'Europe profite à ceux qui ont décidé de la faire. Depuis cinq ans, la vigne est en train de disparaître de notre département. De même la filière bois a été abandonnée. En outre force est d'admettre que les actions réalisées dans le cadre du programme Leader sont peu connues. En Europe, les commissions se multiplient, mais le quotidien des acteurs demeure difficile. Enfin à qui doit s'adresser un créateur d'entreprise, notamment dans le domaine des énergies renouvelables? Il faudrait nous aider à être plus efficaces économiquement.

GÉRALDINE CAPRANI

La semaine prochaine, le Pays Pyrénées Méditerranée mettra en place une série de concertations, auxquelles toute la population pourra participer. Ce travail nous permettra de définir la programmation 2007-2013.

BERNADETTE CROQUET

Je suis future créatrice d'entreprise d'agri-tourisme. Les banques ne veulent pas supporter la partie financière agri de mon dossier. Hier le programme Leader+ m'a renvoyé sur la Chambre d'agriculture, en me suggérant de développer un projet relevant d'une démarche globale. Les créateurs d'entreprises sont renvoyés entre les organismes, mais ils demeurent seuls. Comment faire partie de cette démarche globale?

GÉRALDINE CAPRANI

Je vous invite à venir à nos réunions de concertation.

DE LA SALLE

Lorsque les conseils de développement se projettent vers l'extérieur, ils devraient s'efforcer d'écouter, de ren-

7^e RENCONTRE NATIONALE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT

contrer et de partager. Plus généralement, ils doivent permettre à l'humain d'exister et de grandir avec lui.

JEAN-BERNARD DINET, *Comité local de développement du Bassin d'Albertville*

Comment avez-vous pu mettre en œuvre vos projets ? Y a-t-il eu une participation financière espagnole ou belge ?

GÉRALDINE CAPRANI

Notre projet est multifinancé par le FEDER, l'État, la Generalitat, les communes, etc. Pour compléter le financement, nous faisons appel à divers outils, comme INTERREG, Leader, etc. Notre projet rassemble 20 partenaires.

UN INTERVENANT

L'assistance technique des projets, c'est-à-dire l'expertise et l'ingénierie du montage des projets et leur financement, demeure problématique en France. Les conseils de développement devraient pouvoir jouer un rôle dans ce domaine. Par ailleurs l'avance de trésorerie est essentielle pour monter les projets.

UN INTERVENANT

Pour répondre à vos questions concernant le financement de projet, vous pouvez vous adresser à la Maison de l'Europe. En outre Internet permet de vous auto-former dans ce domaine.

PATRICK PEUGEOT

Après avoir défini les termes d'un projet-événement, notre Conseil de Développement le défend devant le bureau de Lille Communauté Urbaine pour bénéficier d'un financement, qui est parfois important (ex: 80 000 euros pour le forum sur l'emploi).

ATELIER 2

RICHARD GRADEL, *Conseil de Développement de Lille Métropole*

La charte signée en 2005 avec le bassin minier réunit plus de 25 partenaires. Par ailleurs la non-signature d'un traité transfrontalier nous a quelque peu freinés, notamment dans la constitution de l'euro-district. Enfin il est un peu exagéré de considérer que le Comité des Régions constitue une coquille vide, car celles-ci avancent en fonction de ce que Bruxelles et les gouvernements nationaux leur permettent de faire.

PIERRE LISSOT

Effectivement, j'ai été un peu sévère. Les collectivités territoriales dotées de fortes compétences et d'une forte identité se sont largement investies dans le Comité des Régions dans les années 90, mais en perçoivent aujourd'hui les limites. Elles ont donc décidé d'initier des formes de lobbying en direction du Conseil européen.

DE LA SALLE

Qu'est-ce qu'un euro-district? Que peut-on en attendre?

UN INTERVENANT

L'euro-district est une entité administrative regroupant différents niveaux territoriaux – départements, régions, etc. La participation des communes est envisagée, mais je pense que cela ne se fera pas. Au concept d'euro-district est en train d'être associée une agence de développement, disposant de crédits et des moyens propres. Ainsi un euro-district ne sera pas dépendant des entités qui l'ont constitué. Une dizaine de projets d'euro-districts concernent la France et pourraient bénéficier d'un Conseil de Développement.

7^e RENCONTRE NATIONALE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT

PASCAL EGRET, *Chargé de la délégation de la ville de Perpignan à Barcelone*

En vous écoutant, je constate que vous êtes tous passionnés par le fait de travailler dans le développement local et la démocratie de proximité. Malgré les souffrances vécues et la complexité des outils rencontrées, les conseils de développement semblent être l'un des éléments structurants du territoire européen; en outre ils apparaissent comme les tenants et les aboutissants de l'évolution, par la base, de notre démocratie locale.

Par ailleurs, il est encourageant d'observer que certains acteurs ont encore envie de mener des projets transfrontaliers. Force est d'admettre à cet égard que de tels projets doivent inviter chacun à l'humilité et à faire l'effort d'apprendre d'autres modes de référence. Le transfrontalier est un espace suffisamment grand et complexe pour que tout le monde y ait sa place et son rôle à jouer.

NICOLAS CAUDEVILLE, *Président du Réseau Méditerranée*

Il serait souhaitable que chaque Conseil de Développement se dote d'une personne-ressource chargée des questions de relations transfrontalières. Ainsi un travail concret pourra être mené dans ce domaine. Par ailleurs le Réseau Méditerranée mène des actions transfrontalières et collabore avec des collectivités territoriales de divers niveaux.

DE LA SALLE

L'État se désengageant et notre région nous ignorant, notre département, très pauvre, va se tourner vers l'Europe.

GÉRALDINE CAPRANI

Dans le fonds social européen, des lignes ont spécifiquement été réservées aux conseils de développement pour la période 2000-2006.

ATELIER 2

UNE INTERVENANTE

Il serait intéressant de faire évoluer notre État-providence en observant ce qui se passe chez nos voisins. Les conseils de développement pourraient apporter une véritable expertise sociale et citoyenne dans ce domaine. Le financement de nos idées trouverait peut-être une solution en présentant celle-ci aux décideurs.

UNE INTERVENANTE, *Fondation Abbé Pierre*

Retraitée, je m'occupe d'une association en Espagne. Avant, on arrivait toujours à se débrouiller en demandant à la France ou à l'Espagne. Maintenant, tout est devenu extrêmement compliqué et chacun se renvoie la balle. Depuis sept ans, je ne m'en sors plus ! J'ai donc décidé de travailler en France.

MOUSTAFA BOURAS

Plus la construction de l'Union européenne se poursuit, plus les enjeux se multiplient. Pour être éligible, une association doit mener une démarche transnationale. Il faut donc trouver des possibilités de construire des partenariats.

DE LA SALLE

Un chef d'entreprise français a intérêt à s'installer en Espagne puisqu'il n'y paie que 34 % de charges. Il y a vingt ans, j'ai été pionnier en matière de tourisme vert ; aujourd'hui, nos politiques estiment que celui-ci constitue la seule solution pour réduire l'exode rural qui touche notre département. L'Europe se construit trop lentement pour faire face à la concurrence de pays comme la Chine. D'une manière générale, je regrette que l'on cherche à tirer les peuples vers le bas.



ATELIER 3

Les pratiques de démocratie participative en Europe : les comparer pour mieux agir ?

Que savons nous aujourd'hui de la démocratie participative en Europe? Quelles perceptions a-ton de la démocratie participative dans d'autres pays? Par comparaison avec d'autres pratiques européennes, quelle évaluation pouvons-nous faire de la démocratie participative en France?

Contexte

En France, la place faite à la démocratie participative est relativement récente dans le processus de l'élaboration des politiques publiques généralistes. C'est ainsi qu'au cours des cinq dernières années, la participation des habitants a été inscrite dans les textes sur des politiques d'aménagement et de développement durable, soit à l'échelle globale d'intercommunalités, de bassins de vie et d'emploi, avec les démarches de projets territoriaux, soit à l'échelle de proximité des quartiers de villes de 80 000 habitants et plus. D'où l'idée de comparer nos expériences avec celles de nos voisins européens et de partager un certain nombre de questions...

7^E RENCONTRE NATIONALE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT

Participaient à cet atelier:

Alain FAURE, professeur de l'IEP de Grenoble pour le Conseil de Développement de la Métro de Grenoble

Gabriel VITRE, Directeur du Conseil de Développement de la Communauté Urbaine Nantes

Joaquim BRUGUE-TORRUELLA, Directeur Général à la Participation Citoyenne de la Generalitat de Catalunya

Alex MONTES I FLOTATS, Directeur du service de la Participation Citoyenne de la ville de Barcelone

David ROCA, Professeur de droit à l'université de Perpignan

• *Atelier animé par Philippe Carbasse et Edmond Harlé, membres du Conseil de Développement de l'agglomération roussillonnaise.*

EDMOND HARLE

Le premier objectif de notre atelier est que chacun puisse en ressortir avec des idées positives et précises pour développer des territoires de désirs, dans lesquels les gens ont envie de vivre et de faire quelque chose ensemble pour tous. Le second objectif de notre atelier est de tisser un réseau européen en matière de démocratie participative, en suscitant des rencontres européennes. La démocratie participative doit en effet permettre de faire entendre la voix des citoyens, au niveau local comme au niveau de l'organisation de nos sociétés.

PHILIPPE CARBASSE

Dans un premier temps, nous chercherons à identifier un certain nombre de pratiques intéressantes en matière de démocratie participative. Dans un second temps, nous conduirons une réflexion à l'échelle européenne. Quel rôle peut jouer l'Union Européenne dans la dynamique de démocratie participative? Quelles actions de coopération entre sociétés civiles européennes peuvent être initiées?

DAVID ROCA

Le système constitutionnel espagnol se situe entre le centralisme français et le fédéralisme allemand. En Espagne, il existe un équilibre de compétences entre les

ATELIER 3

communautés autonomes et l'État central, les communes espagnoles ne détenant qu'une autonomie administrative limitée. Les premières ayant tendance à assumer des compétences de plus en plus larges, l'Espagne pourrait, à terme, devenir un pays fédéral.

La Constitution centrale et les statuts d'autonomie organisent la démocratie participative à deux niveaux (les communautés autonomes et l'État central). La Constitution reconnaît et protège le droit de chacun à exprimer et à diffuser librement ses opinions, le droit de communiquer et recevoir librement une information véridique par n'importe quel moyen de diffusion; en outre elle reconnaît le droit de réunion pacifique et sans arme. Dans le cas où les droits inscrits dans la Constitution espagnole seraient bafoués, chacun peut saisir directement le Tribunal constitutionnel. Nommé par le Parlement, le défenseur du peuple (ou médiateur entre citoyens et administration) peut être saisi par les citoyens et intervient auprès des administrations pour défendre les droits fondamentaux des citoyens. Le rôle de ce personnage singulier est constitutionnellement établi. Le droit de pétition constitue un autre instrument de la démocratie participative. Une loi organique de 2001 a permis de mettre concrètement en application ce droit. Le droit espagnol ne reconnaît pas les pétitions par Internet.

En fonction de ses compétences, chaque communauté autonome doit mettre en application ce cadre légal à travers le statut d'autonomie, qui correspond à une sorte de constitution d'État fédéré. La Catalogne et le Pays Basque sont les communautés autonomes les plus revendicatives et donc les plus enclines à obtenir les compétences les plus larges. Intitulé « Droit de participation », l'article 29 du statut d'autonomie catalan « constitutionnalise » la démocratie participative. Il permet notamment aux Catalans de présenter des propositions de loi au Parlement catalan. Ils peuvent également participer au

7^e RENCONTRE NATIONALE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT

processus d'élaboration des lois régionales. Ils ont en outre le droit de promouvoir l'organisation de consultations publiques dans des domaines relevant de la compétence de la Generalitat de Catalunya. Enfin il est à noter que le gouvernement catalan a créé un groupe de travail sur le thème de la démocratie participative.

JOAQUIM BRUGUE-TORRUELLA

En 2003, la Direction générale de la Participation Citoyenne a été créée par la Generalitat de Catalunya pour initier des actions concrètes dans ce domaine. Face aux enjeux actuels, la participation citoyenne doit être mise en œuvre aux niveaux local et régional. Depuis une décennie, les expériences locales de participation citoyenne se sont multipliées. Les premières expériences portaient sur les règlements, puis sur la mise en place d'espaces de participation. Des expériences innovantes récentes concernent l'élaboration de budget participatif et la mise en place de jury citoyen. Les résultats de ces expériences n'ayant pas toujours été positifs, elles doivent être complétées par un travail d'amélioration constant.

Pour mener à bien ces expériences, il est essentiel que l'administration intègre ces pratiques et que chacun puisse participer afin que l'impact sur les acteurs politiques soit optimal. La Generalitat de Catalunya a défini et mis en œuvre une politique de soutien des expériences municipales de participation citoyenne, en accordant des aides financières destinées à la formation, en mettant en place des conseils et en attribuant des prix, comme le prix de l'innovation démocratique. D'une manière générale, force est d'admettre que le soutien financier est essentiel pour la réussite des expériences de participation citoyenne. En 2005, 250 projets ont bénéficié d'une enveloppe de 1 million d'euros; en 2006, une enveloppe de 2 millions d'euros a été allouée pour mettre en œuvre près de 300 projets.

ATELIER 3

Par ailleurs la Catalogne compte 150 « conseils de participation », auxquels participent toutes les catégories de la population. Pour en améliorer le fonctionnement, la Direction générale de la Participation Citoyenne envisage d'en réduire le nombre. En outre des groupes de travail et des commissions territoriales pourraient se substituer à certaines assemblées plénières des conseils de participation. Ceux-ci doivent être réellement ouverts pour refléter la diversité de la population. Pour améliorer leur fonctionnement, il faudrait en outre introduire des dynamiques délibératives en leur sein.

Les espaces de participation mènent leurs réflexions sur des thématiques particulières, comme l'immigration, l'utilisation soutenable de l'eau, la prévention et la gestion des déchets, la santé, etc. Outre ces travaux, les espaces de participation organisent des processus de participation destinés à l'élaboration de lois, de programmes et de plans d'actions. Il est important que ces processus soient initiés avant l'adoption des lois.

La Direction générale de la Participation Citoyenne considère que les initiatives prises en matière de participation citoyenne doivent être précédées par un réel travail de préparation. En outre, elle a pu constater que ces actions suscitent généralement beaucoup d'attente de la part des citoyens. Pour éviter les déceptions, il faut d'une part que les projets soient menés à bien et d'autre part que les citoyens comprennent que leur participation permet d'améliorer leur bien-être.

JACQUES BERRUET, *Conseil de Développement de Chambéry Métropole*

Les Catalans ont la possibilité de demander l'adoption de lois. Qu'en est-il dans la réalité? Par ailleurs la Catalogne tient-elle compte des préconisations formulées par ses territoires?

7^e RENCONTRE NATIONALE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT**DAVID ROCA**

Cette possibilité est récente. Pour l'heure, les lois proposées ont été « légères ». Les Catalans ont été consultés pour savoir ce qu'ils attendaient de leur nouveau statut. Celui-ci a permis de franchir un grand pas théorique; la pratique devra suivre.

JOAQUIM BRUGUE-TORRUELLA

La loi relative à l'initiative législative populaire, promulguée dans les années 80, a été très peu utilisée. En 2005, la Catalogne a adopté une nouvelle loi dans ce domaine pour encourager les citoyens à se mobiliser, notamment en réduisant le nombre de signataires nécessaires, en évitant que les projets portés soient excessivement modifiés par le Parlement, et en permettant au groupe proposant une initiative législative de la retirer à tout moment. En outre un guide d'utilisation de la loi a été édité.

MÉLANIE RABAT, *Conseil de Développement de Perpignan*

Qui anime les conseils de participation? Comment sont formés les animateurs?

JOAQUIM BRUGUE-TORRUELLA

La création des conseils de participation a constitué une étape fondamentale pour enclencher les dynamiques participatives. Les secrétaires des conseils établissent l'ordre du jour et rédigent les actes. La Direction générale de la Participation Citoyenne a défini un programme de formation pour que les secrétaires soient réellement aptes à prendre en compte toutes les suggestions. Les animateurs élaborent des documents de retour, qui permettent aux citoyens de s'assurer que leurs demandes ont été prises en compte. En outre les animateurs rédigent des documents de valorisation de leurs expériences de participation. Ensuite ils présentent ces documents aux responsables politiques, qui font part d'un retour aux citoyens participants.

ATELIER 3

La plupart des animateurs sont fonctionnaires. L'activité d'animation ne constitue qu'une partie de leur emploi du temps. La Direction générale de la Participation Citoyenne souhaite qu'ils reçoivent une formation spécifique en matière d'animation et que l'animation de conseils de participation constitue leur activité principale. Le statut de technicien responsable de conseil de participation est en cours de définition.

PHILIPPE CARBASSE

Les pouvoirs publics espagnols allouent des moyens pour réellement mettre en œuvre les possibilités législatives offertes aux citoyens.

GABRIEL VITRE, *Animateur du Conseil de Développement de la Communauté urbaine de Nantes Métropole*

Je suis salarié de la Communauté urbaine de Nantes Métropole chargé de l'animation du Conseil de Développement, mais je ne suis pas membre de ce dernier.

L'expérience de Nantes en matière de démocratie participative remonte à une dizaine d'années. Au cours de la décennie, la démocratie participative est devenue un très grand marché, rassemblant des « grandes marques », des « contrefaçons », etc. qui rendent le paysage parfois peu lisible. En outre le champ de la démocratie participative est large puisqu'il s'étend des conseils de quartier aux conseils de développement, en passant par les CESR et diverses manifestations. La démocratie participative répond clairement à une attente des citoyens qui souhaitent dialoguer avant de voir la décision prise. Ainsi la manière de prendre la décision est devenue aussi importante que la décision elle-même. La démocratie participative réinterroge directement la culture de la décision, à partir d'une analyse de trois sphères : les élus, qui ont la responsabilité de la décision, et dont la légitimité se construit autant le jour du vote que pendant leur mandat ; les techniciens, qui ne sont plus

7^e RENCONTRE NATIONALE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT

les seuls détenteurs de l'expertise et qui doivent apprendre à partager du doute ; et les citoyens, qui doivent apprendre à sortir de leur sphère privée pour mieux comprendre la sphère collective. Les conseils de développement relient et favorisent le mélange entre ces trois sphères, en évitant que la démocratie participative ne se transforme en démagogie participative.

Après dix ans d'expérience, nous avons décidé d'organiser un forum réunissant des experts de la démocratie participative. Cette rencontre a permis d'aborder plusieurs questions, comme la définition de la citoyenneté, les évolutions actuelles en termes d'offres politiques, de valeur « association », d'échelles de temps, ainsi que la représentation des territoires, la construction du collectif grâce à la démocratie participative, le rôle des médias, et les décalages entre le national et le local.

Ce forum a permis de mettre en évidence plusieurs enseignements utiles aux Conseils de Développement, et à la démocratie participative en général : la notion de proximité a évolué pour devenir plus technocratique ; les procédures de concertation doivent évoluer pour ne plus constituer un exercice obligé ; la participation citoyenne est capable d'anticipation ; les conseils de développement ont vocation à devenir des lieux d'animation territoriale ; la démocratie participative suppose de l'autonomie : l'administré entend donner son avis, y compris lorsqu'on ne le lui demande pas.

ALAIN FAURE

Je suis chercheur en science politique au CNRS. À la demande du Conseil de Développement de l'agglomération de Grenoble, Philippe et moi avons observé ce Conseil de Développement pendant quatre mois pour mesurer l'impact des idées discutées en Conseil de Développement sur le monde qui l'entoure.

Dans le cadre de ce travail, nous avons réalisé un rapport comprenant les trois parties suivantes : description

ATELIER 3

et analyse de la période initiale de tâtonnements vécue par le Conseil de Développement; présentation de deux scénarios d'avenir (modèle des CESR versus modèle expérimentateur, dans lequel le Conseil de Développement serait un agitateur d'idées dans l'agglomération); quelques préconisations.

Dans la phase actuelle, les conseils de développement tentent d'afficher une doctrine leur permettant d'exister par rapport à l'extérieur. Je vais donc vous présenter quelques pièges à éviter dans votre recherche de bonnes recettes. Parallèlement à votre observation de bonnes pratiques extérieures, j'ai envie de vous suggérer de faire de l'introspection, en tenant compte de la configuration territoriale sur laquelle vous travaillez. Dans les milieux innovants, on cherche à « penser global pour agir local »; nos travaux nous incitent davantage à vous dire « penser local pour agir global », car il existe des différences colossales entre des conseils de développement urbains, ruraux ou métropolitains.

L'étude que nous avons réalisée à la demande de l'agglomération de Grenoble a montré que la participation, le citoyen-expert et la gouvernance constituent trois notions récurrentes. Je crains qu'en usant de cette grammaire composée de mots pièges, les conseils de développement risquent de perdre leur spécificité.

Dans la vision du monde enchantée qui vous anime encore, la participation semble constituer la « petite madeleine » de la démocratie locale. Or un examen minutieux montre que la participation est en réalité peu présente. Ainsi vous auriez intérêt à clairement dire lorsque telle ou telle activité relève ou non de la participation. En adoptant un discours de réalité, vous serez mieux à même d'entrer dans les tournois d'action publique, et ainsi mieux d'être mieux entendus par le système politique qui vous entoure.

Une bonne politique publique doit être acceptée par les citoyens. Or depuis vingt ans, les grandes réformes

7^e RENCONTRE NATIONALE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT

gouvernementales ont échoué car ce seuil d'acceptabilité n'est plus atteint. Le travail des citoyens-experts est moins de décider des nouvelles normes d'action publique que de définir des « voyants rouges » indiquant qu'une politique ne passera pas. Dans ce cadre, les conseils de développement doivent réaliser un travail très fin entre la parole citoyenne et les niveaux de décision publique. Ils devraient s'emparer du débat de la démocratie d'opinions et de motions, et identifier les corps intermédiaires, qui pourront par la suite travailler avec le système politique – car je ne crois pas que les citoyens puissent directement interagir avec ce dernier.

Peu nombreux en France, les corps intermédiaires, comme les conseils de développement et les syndicats, ont la capacité, territorialement, de traduire les malaises locaux pour envoyer des messages au système politique.

La gouvernance étant un « produit masquant », les conseils de développement devraient comprendre les enjeux de pouvoir qui la sous-tendent. Avec la décentralisation, la période actuelle est marquée par un renforcement des gouvernements locaux autour desquels se structurent les nouvelles règles du jeu. Or celles-ci ne relèvent pas de la gouvernance, mais plutôt d'un gouvernement classique. En outre force est de constater que les gouvernements locaux comprennent les problèmes uniquement à leur échelle. Les conseils de développement doivent donc être conscients de ces jeux de focale, en observant les problématiques de manière décalée.

Après une phase de tâtonnements, il est important que les conseils de développement passent des accords avec le monde politique pour préciser leur rôle et les règles du jeu. Or celles-ci pourraient varier d'un territoire à un autre, la démocratie participative n'étant pas pensée de la même manière à Barcelone ou à Montréal. Ainsi vous

ATELIER 3

devez mener un travail introspectif difficile pour ensuite procéder à une montée en généralité. Dans l'étape actuelle, vous devriez revenir sur votre cœur de métier – l'histoire de la participation dans votre territoire – avant de penser une internationale de la participation.

EDMOND HARLE

Comment faire participer ? Comment rendre efficace la participation ?

UNE INTERVENANTE, *Conseil de Développement de Plaine Commune (Saint-Denis)*

Le Conseil de Développement de Plaine Commune, qui rassemble huit communes, fonctionne de manière très vivante et efficace, car nous nous interrogeons beaucoup sur les questions qui viennent d'être évoquées. L'expérience espagnole me paraît tout à fait extraordinaire. Les élus ont la volonté politique de faire exister notre Conseil de Développement, bien qu'ils fassent parfois semblant de l'écouter. Nous avons cependant réussi à nous imposer dans de nombreux domaines ; en outre nous avons pris diverses initiatives (ex: création d'une commission culture) pour favoriser la participation de la population.

BÉATRICE VISSAC, *Animatrice du Conseil de Développement Seine Essonne*

Notre Conseil de Développement a un an et demi et compte un tiers d'élus. Au-delà de la méthode, la question de la pérennité se pose désormais à nous. Devrions-nous devenir un CESR ?

UN INTERVENANT

Le fait de devenir un CESR n'étant pas une garantie d'être écouté, il faudrait chercher des solutions plus innovantes.

7^e RENCONTRE NATIONALE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT

MARIE-HÉLÈNE VINYES, *Animatrice du Conseil de Développement de l'agglomération roussillonnaise*

Notre président est membre du CESR du Languedoc-Roussillon. Les travaux du CESR sont très institutionnalisés et ses membres sont indemnisés.

Le discours de M. Faure m'a semblé très universitaire. Nous sommes sur le terrain et faisons de la participation au quotidien. Animatrice d'un Conseil de Développement depuis cinq ans, je constate que nos séances de Conseil de Développement ne ressemblent en rien à des séances de délibérations d'élus. Il est compliqué d'arriver à aider les citoyens bénévoles à construire leurs propositions d'actions. Il faudrait ensuite que ces propositions soient portées devant le conseil communautaire, mises en délibération et ainsi intégrées dans un processus de décision.

NASSER BOUHRAOUA, *Conseil de Développement du Pays châtelleraudais*

Comment fonctionnent votre budget participatif et le jury citoyen ?

DE LA SALLE

Comment faites-vous venir et participer les citoyens aux différentes commissions ?

JOAQUIM BRUGUE-TORRUELLA

La Generalitat n'a pas défini un budget participatif. En revanche huit communes espagnoles – comptant une population relativement peu nombreuse – ont défini ce type de budget. Créés en Amérique du Sud, les budgets participatifs sont plus aisés à mettre en place dans les petites communes car les résultats des actions mises en œuvre sont plus facilement observables. Les réunions sectorielles sont complétées par des réunions de quartier. Dans la commune de Santa Christine, 30 % du budget sont participatifs.

ATELIER 3

La participation des citoyens est largement encouragée, mais ceux-ci sont généralement peu présents. Pour les inciter à participer, la Direction générale de la Participation Citoyenne multiplie les mécanismes de participation (réunions, Internet, etc.).

ALAIN FAURE

Dans la période actuelle, les conseils de développement devront faire le choix d'aller vers le modèle CESR – qui autorise un certain confort dans le travail, mais est généralement déconnecté des systèmes politiques locaux – ou de construire une nouvelle formule de dialogue avec le système politique. Les lois accordant une réelle autonomie aux conseils de développement pour penser leur institutionnalisation, ce choix d'orientation appartient uniquement à ces derniers. Le Conseil de Développement de l'agglomération grenobloise va organiser une élection sur ce thème. Nous leur avons conseillé d'organiser celle-ci avec les prochaines élections présidentielles.

J'attire votre attention sur le catéchisme vertueux des mots à la mode. Force est d'admettre une certaine perte de sens de la participation. En outre il ne fait uniquement être dans la vertu de la participation, mais être également dans le rapport au système politique.

UN INTERVENANT

Il existe deux modes de participation. En Amérique latine, la participation prend la forme d'interventions directes avec des budgets propres. En Europe du Nord, on trouve plutôt une démocratie participative d'accompagnement. Ainsi en Hollande, de l'élaboration à la mise en œuvre d'un projet, la présence des représentants de la démocratie participative et leur consultation sont obligatoires. Ces représentants travaillent au côté des élus, mais ne disposent pas de budgets propres.

7^e RENCONTRE NATIONALE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT

UN INTERVENANT, *Conseil de Développement du Pays Voironnais*

Le CES local créé à Voiron est devenu, au moment de la création de la Communauté d'agglomération, un Conseil de Développement qui présentait l'avantage d'être beaucoup plus ouvert à la société civile. Du personnel de l'agglomération est mis à notre disposition: cette solution n'est pas toujours simple à gérer.

BENJAMIN BRILLAUD, *Conseil de Développement du Grand Nancy*

Les élus se voient imposer les conseils de développement qu'ils cherchent à verrouiller puisque les membres de ces instances ne sont pas élus. Le Conseil de Développement de Nancy est plutôt une instance d'information et une chambre d'enregistrement; en outre nous développons de nouvelles formes de participation (ex: ateliers prospectifs, incubateur territorial, etc.) avec les citoyens, les entreprises, etc. sur des projets précis.

PHILIPPE CARBASSE

Il est intéressant de constater qu'au-delà du cadre posé par la loi, les conseils de développement prennent des initiatives.

DE LA SALLE

A la suite d'une concertation, les citoyens ont-ils un droit de vote sur le texte final à adopter?

UN INTERVENANT

En Hollande, il n'y a pas de droit de vote puisqu'il s'agit d'une démocratie participative d'accompagnement. En revanche la demande d'avis et l'évaluation sont obligatoires à chaque étape du projet. Au Brésil, certaines communes allouent jusqu'à 50 % de leur budget à la démocratie participative.

ATELIER 3

PIERRE-YVES DUFOUR, *Président du Conseil de Développement de la Communauté d'agglomération de Boulogne-sur-Mer*

Il faut arrêter de toujours se poser les mêmes questions. La seule question importante est de savoir comment faire en sorte que le fruit de la réflexion menée au sein des conseils de développement soit traduit en actions. Pour que le travail des bénévoles se poursuive, il faudrait que les élus aient l'obligation d'en tenir compte.

ALAIN FAURE

La loi ne permettra pas de répondre à votre question. Il faudrait construire un rapport de force sur les règles du jeu. Un membre du Conseil de Développement de Grenoble estime, à raison, que le Conseil de Développement permet de « penser différemment pour proposer et faire autrement ». La production de bonnes idées fait clairement défaut aux systèmes politiques locaux. Ainsi le rapport de force n'est pas joué d'avance.

DANIEL BLOCH, *Conseil de Développement de l'agglomération grenobloise*

La démocratie participative d'accompagnement n'est pas suffisante, car il faut savoir dire ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas. Par ailleurs il faudrait trouver un juste milieu entre la démocratie d'opinion et le centralisme démocratique, en évitant d'avancer par les conflits et en favorisant la capacité d'initiative. En outre il serait dangereux de penser que l'on est compétent sur tout. Enfin il faut que notre modèle de fonctionnement soit réellement démocratique et participatif. Plus nous serons modestes et innovants, mieux passeront nos idées.

GÉRALD DULAC, *Président du Conseil de Développement de Grenoble*

Je suis extrêmement favorable aux rapports de force, mais j'aimerais un petit signe. Peu de gens et de struc-

7^e RENCONTRE NATIONALE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT

tures locales acceptent de réfléchir sur la question de la stratégie territoriale. Comme petit signe, je suggère que les membres de conseil de développement deviennent des grands électeurs. Le Sénat deviendrait alors une chambre des territoires et les membres de conseil de développement auraient le même statut que celui des conseillers municipaux et généraux pour s'occuper de choses publiques.

ANTOINE GUIHAUME, *Conseil de Développement du Pays d'Angers*

Les conseils de développement ont-ils envie de doubler le pouvoir politique? Ou sont-ils des instances d'un autre niveau? Au sein de notre Conseil de Développement, des collègues représentent l'université, les syndicats, les entreprises, etc. et rédigent des rapports. Il faudrait que ces derniers soient examinés et pris en compte par les élus.

DE LA SALLE

Des conseils de développement et des CESR se sont rapprochés pour organiser des conférences régionales et favoriser le travail commun. Ils peuvent donc être complémentaires à l'échelle d'une région.

RICHARD WAWRZECKI, *Président d'un Conseil de Développement du Pas-de-Calais*

Il existe plusieurs types de conseil de développement : Conseil de Développement de Communauté d'agglomération, dont l'existence dépend de la bonne volonté du Président de la Communauté d'agglomération ; Conseil de Développement de Pays, qui dispose de moyens financiers, etc. Les conseils de développement disposent-ils d'un réel statut ?

Depuis trois ans, notre Conseil de Développement travaille avec le CESR sur des thématiques communes (eau, transport et emploi) dans une logique de métropolisation.

ATELIER 3

LAURENT GERBAUD, *Président du Conseil de Développement du Pays du Grand Clermont*

Il faut que les conseils de développement demeurent des lieux de prospective, d'idées et de liberté. Ils négocient avec les politiques pour que les propositions formulées soient entendues.

UN INTERVENANT

Les conseils de développement doivent conserver leur capacité d'innovation et d'initiative. Dans une logique de démocratie différenciée, il est important que les réponses apportées par les conseils de développement varient selon les territoires.

PHILIPPE CARBASSE

La loi Voynet a permis de mettre en place les conseils de développement et ainsi de générer des dynamiques plus ou moins constructives avec les habitants et le monde politique. L'exemple espagnol témoigne clairement d'une volonté globale d'appui aux dynamiques de démocratie participative, alors qu'un certain émiettement perdure en France dans ce domaine. Il faudrait que ce sujet soit abordé lors des prochaines échéances électorales.

DE LA SALLE

La démocratie participative sera toujours différente d'un lieu à un autre. C'est pourquoi je ne suis pas favorable au fait que les conseils de développement adoptent le modèle des CESR. Par ailleurs il faudrait que des budgets soient alloués pour faire fonctionner la démocratie participative.

DE LA SALLE

La démocratie doit être faite par et pour le peuple. Ainsi la démocratie participative constitue une forme de pléonasmie. La proximité favorise la démocratie, mais ce

7^e RENCONTRE NATIONALE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT

n'est pas automatique. Il faudrait clairement savoir ce que sont la participation et la démocratie. Les membres d'un conseil de développement ne sont pas des élus, mais des personnes représentatives de la société civile chargées de formuler des avis, qui sont ou non pris en compte.

DE LA SALLE

Au-delà du bulletin de vote, les citoyens devraient, à travers les conseils de développement, s'impliquer dans la vie de la cité.

Les conseils de développement ne doivent pas affronter les élus, mais accompagner et proposer. La qualité de leurs travaux facilitera la reconnaissance des conseils de développement.

DE LA SALLE

La diversité des conseils de développement est évidente puisque leurs territoires sont très différents. La liberté d'innover et de proposer est importante. En outre il ne faut pas confondre le rôle des élus et celui des conseils de développement, qui sont des forces d'animation, de réflexion et de proposition.

UN INTERVENANT

Il existe deux modèles de fonctionnement des conseils de développement. Je préfère celui des pays du Sud à celui des pays du Nord. Les conseils de développement relèvent du modèle nordique. Je suggère de créer un troisième système, qui serait proche du Conseil de Surveillance des Sociétés Anonymes. Dans ce système, les conseils de développement pourraient surveiller le travail des élus.

DE LA SALLE

Les conseils de développement doivent apprendre à rédiger des documents accessibles à tous. La communication est essentielle pour toucher tous les citoyens.

ATELIER 4

Quel sens donne-t-on à la participation ? Quelles sont les capacités des différents acteurs publics et privés à participer ? Y a-t-il de bonnes pratiques ?

« La participation ne peut-elle pas se concevoir comme la marque du réel aboutissement de la démocratie : l'accomplissement du désir que peuvent avoir les citoyens de peser directement sur les questions qui les touchent ? L'Europe est le continent où est apparu pour la première fois la démocratie. Elle est encore un modèle démocratique pour le reste du monde et elle doit le rester. L'Europe ne devra pas se contenter de la stabilité de ses systèmes politiques mais se singulariser dans la mondialisation comme étant l'exemple le plus abouti d'une société démocratique ».

Participaient à cet atelier :

Jean-Christophe BARBANT, directeur de l'IRTS Languedoc-Roussillon

Jean-Paul CARRERE, directeur d'un GIP DSU,

Christophe BOURRET et Jérôme SAHLI, responsables de centres sociaux à Perpignan

Elie PUIGMAL, maire de St-Estève et Vice-Président de Perpignan Méditerranée

Sigrid VELAND, chargée de mission à la Maison de l'Emploi de Perpignan

7^E RENCONTRE NATIONALE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT

Jacques Welker et Marie-Claude Zwanziger-Dreyer des Ateliers de la Gouvernance de Lyon

Laurent Sochard, responsable de formation ENACT d'Angers

• Atelier était animé par Gilbert Conil, gérant et analyste de situations dans la société entreimages..

GILBERT CONIL

Laurent Bielicki, directeur de l'Association régionale pour le développement local PACA, était le commanditaire du film que vous venez de voir. Il devait co-animer cet atelier, mais il a préféré s'abstenir en apprenant que le Conseil Régional PACA menaçait de couper les vivres de son association si le film était projeté. Cette pratique me paraît scandaleuse.

Au cours de cet atelier, nous parlerons, entre praticiens, des réalités quotidiennes qui animent les conseils de développement. Nous nous interrogerons sur la notion de participation en répondant, par exemple, aux questions suivantes.

Quel sens donné à la participation? Quelles sont les capacités des différents acteurs à participer? Y a-t-il des bonnes pratiques?

Je précise que la disposition de cette salle vise à favoriser la participation. En outre, je vous propose d'organiser les débats en tenant compte de trois types de ressources: l'expertise européenne, les expertises repérées et votre expertise. Enfin je vous rappelle que nos débats doivent servir à quelque chose. Pour commencer, j'invite les experts sollicités à se présenter.

MARIE-CLAUDE ZWANZIGER-DREYER

J'ai une expérience de développeur territorial – en faisant de la participation – et une expérience de cinq ans au Conseil de Développement du Grand Lyon. Après cinq ans d'activité, nous avons créé une association ayant pour vocation de promouvoir une nouvelle gouvernance, en favorisant la participation citoyenne et la participation éclairée. Les Ateliers de la Gouvernance de Lyon

ATELIER 4

sont au service du développement durable et contribuent à un changement de regard sur notre société qui doit adopter de nouvelles valeurs.

LAURENT SOCHARD

Psychosociologue, je m'occupe de la formation des personnels territoriaux depuis cinq ans au sein du Centre National de la Fonction Territoriale. J'examine les questions de démocratie participative, notamment sous l'angle de l'action sociale. En outre, j'anime depuis cinq ans des formations sur la démocratie participative. En 1994, j'ai participé à la création de l'association « Et vogue la Cité », qui visait à reposer les questions de démocratie et de citoyenneté. Suite au « ça suffit ! » lancé par le Sous-commandant Marcos, notre association a invité les citoyens à se demander « Qu'est-ce qui suffit ? ». Nous avons alors constaté que, trop souvent, l'identité citoyenne était bâtie contre l'autorité et la démocratie.

Il serait intéressant de réfléchir aux liens entre la démocratie représentative et la démocratie participative. En outre il est important de porter un regard critique sur cette dernière, car dans la pratique, elle ne fonctionne pas toujours de manière satisfaisante.

JACQUES WELKER, *Conseil de Développement du Grand Lyon*

Pour mettre en œuvre des pratiques de démocratie participative, il convient d'être à la fois réaliste, notamment en tenant compte des acteurs de terrain, et optimiste dans les capacités humanistes des uns et des autres.

MARIE-CHRISTINE SIMIAND, *Conseil de Développement de l'agglomération grenobloise*

Au sein du collège associatif de notre Conseil de Développement, je représente les associations d'habitants grenobloises, qui se sont regroupées au niveau intercom-

7^e RENCONTRE NATIONALE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT

munal. J'estime qu'il aurait été préférable de projeter le film de Laurent Bielicki dans le cadre de cet atelier plutôt qu'à l'ouverture de ces rencontres nationales, car en le voyant, on se demande « A quoi servent les conseils de développement ? » puis on se dit : « Barrons-nous ! ». Plutôt que de se tirer dans le pied, il faudrait plutôt s'interroger sur les difficultés de la démocratie participative.

MARIANNE LEFORT, *Animatrice du Conseil de Développement de la Communauté urbaine de Bordeaux*

Pour ma part, ce film m'a paru très croustillant, voire un peu caricatural. Il m'a fait beaucoup rire. J'apprécie qu'il ait été diffusé devant certains responsables politiques importants, car il a permis de clairement rentrer dans le vif du sujet. Ce film ayant été diffusé, il faudrait savoir ce qu'il adviendra de Laurent Bielicki.

MARIE-ELISABETH CHASSAGNE, *Animatrice du Conseil de Développement du Pays Périgord Vert*

Au sein de notre Conseil de Développement, les débats sont libres et on ne doute pas de notre utilité, car on avance. En revanche l'instance décisionnelle du Conseil de Développement au niveau du Pays se pose certaines questions évoquées dans le film.

UN INTERVENANT, *chargé de mission*

Les propos de Gilbert Conil concernant la censure exercée par la région PACA à l'encontre de Laurent Bielicki m'ont paru excessifs. L'extrait de film – et non le film dans son intégralité – présentant une vision un peu unilatérale des conseils de développement, la Région était quelque peu gênée qu'il soit diffusée en ouverture de ces rencontres.

UN INTERVENANT, *élu d'une commune voisine de Perpignan*

Il existe une grande différence entre la musculation et la démocratie participative: en pratiquant la première,

ATELIER 4

on devient plus musclé; en pratiquant la seconde, on ne devient pas forcément plus démocrate. Pour preuve, la Communauté d'agglomération de Perpignan entend, à travers le Conseil de Développement, pratiquer la démocratie participative, alors que cette Communauté d'agglomération s'est constituée sans consulter personne. Ainsi je me demande si la démocratie participative ne serait pas une pommade – pour faire passer certaines choses – ou un jouet de luxe, que l'on peut utiliser à certaines heures seulement.

PIERRE GREAU, *Animateur du Pays Uzès Pont du Gard*

Notre association intègre en son sein un Conseil de Développement. Sans être idéale, cette organisation permet d'éviter les confrontations entre le Conseil de Développement et l'instance du Pays. Le développement local est notre objectif. Les élus ont leurs propres objectifs de profit. De son côté, le responsable d'association a pour objectif de faire avancer son association au sein du Conseil de Développement dans la vie locale. La difficulté est de passer des objectifs individuels aux objectifs collectifs. Il ne faudrait pas penser qu'au sein du Conseil de Développement, nous ne sommes animés que par des objectifs collectifs. Il est donc important d'analyser les objectifs individuels des différents acteurs pour ensuite développer des synergies.

ANNE-SOPHIE HOCQUET DE LAJARTRE, *Conseil de Développement de l'agglomération d'Angers*

Je suis universitaire et militante associative. Un Conseil de Développement permet de porter la parole d'une partie de la société civile auprès des décideurs. Après cinq ans d'existence, les membres de notre Conseil de Développement se demandent comment favoriser la communication en aller-retour entre la population et notre instance. Désormais nous cherchons à davantage être à l'écoute de la population.

7^e RENCONTRE NATIONALE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT

ANITA VILLERS, *Conseil de Développement de Lille*

En partie grâce au président de notre Conseil de Développement, la communication entre commissions se déroule très bien. Pour éviter de ne communiquer qu'entre « experts », nous avons décidé de mettre en ligne nos cahiers de communication internes.

GILBERT CONIL

Je vous invite à discuter des critères – proposés par Laurent Bielicki – permettant de qualifier la participation.

YVES ESCOUFIER, *Président du Conseil de Développement de l'agglomération de Montpellier*

Les membres du Conseil de Développement représentent une association ou un groupe, mais tendent rapidement, au sein du Conseil de Développement, à parler en leur nom. Lorsque nous avons adopté le projet d'agglomération, j'ai souhaité que deux réunions soient organisées à un mois d'intervalle : la première réunion a permis de présenter les dossiers et de donner la parole à chacun ; durant la seconde réunion, le vote a été organisé ; ainsi chacun a eu le temps de recueillir l'avis de l'organisme qu'il représente.

EMMANUELLE CLERMONT, *Chef de projet au Pays Nord Haut-Marnais*

Je suis chef de projet depuis six mois. Le film décrit très bien notre position de « tampon » entre le Conseil de Développement et les élus. Par ailleurs notre Conseil de Développement est aujourd'hui démobilisé car malgré leur travail important, les membres du Conseil de Développement n'ont pas été impliqués dans l'élaboration du contrat de Pays. Comment favoriser la communication entre le Conseil de Développement et les élus, ainsi qu'entre des groupes de travail d'élus et le Conseil de Développement ?

ATELIER 4

ISABELLE PÉRARD, *Comité de bassin d'emploi Conseil de Développement du Pays Nord Haut-Marnais*

Notre association portant le Conseil de Développement du Pays, des problèmes se posent parfois. Le manque de communication est latent. Lors la constitution du contrat de Pays, des groupes de travail ont été constitués et se sont réellement mobilisés. Initialement, les élus se sont montrés à l'écoute de la parole portée par la société civile. Aujourd'hui cette dernière est déçue car il n'y a pas eu de retour ; en outre elle n'a pas pu participer aux réunions de travail organisées par les élus, puisque les réunions ont été programmées en journée.

SYLVAIN DE CLERCQ, *Conseil de Développement de Lille métropole*

Il faudrait que des dispositions légales soient prises pour que les gens puissent sans difficulté – notamment vis-à-vis de leur employeur – participer aux travaux des conseils de développement.

JEAN-PAUL CARRÈRE, *Directeur du contrat de ville à Perpignan*

Je suis en total désaccord avec les propos du ministre concernant la démocratie participative. Il est en effet illusoire de croire qu'elle permettra de régler les problèmes de la démocratie représentative. Pire, il serait dangereux de se servir du masque de la démocratie participative pour cacher la crise de la démocratie représentative.

UNE INTERVENANTE, *chargée de mission au CES de Picardie*

Le ministre nous a expliqué que les conseils de développement pourraient se saisir des contrats de projet qui auront été signés pour faire émerger des projets. Je doute que dans la pratique, cela soit vraiment possible. Par ailleurs nous allons prochainement réaliser un rap-

7^E RENCONTRE NATIONALE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT

port sur les conseils de développement en Picardie. Lors des entretiens que nous avons menés, nous avons constaté que les conseils de développement et notre CES sont très fréquemment saisis la veille pour le lendemain. En outre, d'aucuns estiment qu'à terme, les élus apprécieront l'appui d'un Conseil de Développement pour des dossiers qu'ils ne maîtrisent pas forcément.

JAMES RENAUD, *Président du Conseil de Développement durable de l'agglomération de Poitiers*

Le ministre a oublié de dire que les conseils de développement ne sont pas cités comme des intervenants possibles dans l'élaboration des contrats de projets. Notre présidente de région a donc décidé de mettre en place des contrats régionaux de développement durable, pour lesquels la consultation des conseils de développement est obligatoire.

Il serait intéressant de savoir comment faire avancer la démocratie participative. Notre Conseil de Développement comptant 160 membres, la question du rapport avec les élus ne s'est pas posée. En revanche nous rencontrons de grandes difficultés pour entretenir des relations suivies avec les conseils de quartier. Pour favoriser la communication, nous avons décidé d'ouvrir toutes nos commissions. Le film qui a été présenté est très critique, mais il permet de mettre en place une vraie démarche qualité. Par ailleurs nous organisons des rencontres avec les jeunes pour leur permettre de participer à des réflexions prospectives. Il est important que ces démarches impliquent des jeunes, car ensuite, ils prennent de mauvaises habitudes.

BRIGITTE NARDIN, *Citoyenne bénévole auprès des Ateliers de la Gouvernance*

Je travaille à la région Rhône-Alpes. La démocratie participative est une préoccupation mondiale. Dans les ONG, on l'appelle empowerment. Le Conseil de

ATELIER 4

Développement du Grand Lyon ne ressemblant pas à ceux qui sont décrits ici, il existe donc bien une multiplicité d'application de la définition du Conseil de Développement figurant dans la loi Voynet. Pour s'impliquer dans les conseils de développement, les citoyens doivent faire entendre leur voix et dire quelle place ils souhaitent prendre, car les élus ne sont pas responsables de tout.

NICOLE DELEBARRE, *Conseil de Développement de Lille Métropole*

Les conseils de développement ont la prétention d'être le relais de la société civile. La solution des commissions ouvertes me paraît intéressante. Il faudrait peut-être initier des actions de formation citoyenne en direction des citoyens.

MONIQUE CARMONA, *Conseil de Développement de Perpignan*

Notre Conseil de Développement a organisé des ateliers ouverts à tous, mais ils ont malheureusement réuni peu de participants. En outre nous avons ouvert un collège habitants, qui ne compte que 20 personnes. Nous sommes donc encore en recherche de solution d'ouverture.

JEAN-CHRISTOPHE BARBANT, *Directeur adjoint de l'Institut régional du travail social*

Les habitants s'impliquent peu dans les processus de participation des décisions. Compte tenu de la complexité du processus d'élaboration des décisions, dans des territoires généralement caractérisés par de forts antagonismes politiques, les citoyens doutent en effet fortement que leur voix puisse être entendue. Ainsi il serait intéressant de donner de la visibilité sur la place de chacun – et notamment de l'expertise citoyenne – dans le processus d'élaboration des décisions. Les animateurs de Conseil de

7^E RENCONTRE NATIONALE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT

Développement ont une véritable expertise. Plus généralement il faudrait s'interroger sur un meilleur usage et une meilleure combinaison des expertises disponibles.

GILBERT CONIL

Les animateurs de conseil de développement ne devraient pas avoir le même droit de réserve qu'un fonctionnaire.

VÉRONIQUE LEGOFF, *Caisse d'Allocation Familiale de Perpignan*

Les administrations travaillent beaucoup avec les élus pour élaborer les politiques de l'enfance. Depuis de nombreuses années, nous nous demandons comment favoriser la participation citoyenne. Malgré nos initiatives, les habitants participent peu à nos réunions. Depuis cinq ans, nous travaillons avec des conseils municipaux d'enfants. Les résultats sont très encourageants, car ils n'ont pas d'a priori et sont très naturels. Il est donc important que cette démarche citoyenne soit initiée jeune.

CHRISTIAN DELTEIL, *Conseil de Développement de l'agglomération de Montpellier*

Les conseils de développement sont des instances de démocratie participative; or ils sont composés de personnes représentant généralement des organismes. La relation entre la démocratie participative et la démocratie représentative devrait donc faire l'objet d'une réflexion. Par ailleurs notre Conseil de Développement s'est proposé de travailler sur l'articulation des temps. Ce sujet n'est pas simple car il faut que les propositions issues de notre réflexion soient compatibles avec les élus.

CHRISTOPHE BOURRET, *Responsable d'un centre social à Perpignan*

Nous rencontrons de grandes difficultés pour associer les habitants à la mise en œuvre du projet de notre centre

ATELIER 4

social. Récemment nous avons organisé des ateliers de concertation dans le cadre de la réhabilitation d'un bâtiment HLM; les résultats encourageants de ces échanges m'invitent à un certain optimisme. D'une manière générale, il faudrait que les citoyens soient formés à la prise de parole, à la prise de décision collective, etc.

DE LA SALLE

Il faut veiller à ne pas reproduire les inégalités sociales dans les conseils de développement.

DE LA SALLE

Les conseils de développement constituent des espaces ouverts, mais demeurent des espaces restreints.

GILBERT CONIL

Les conseils de développement devraient permettre la participation effective d'une plus large partie de la population.

JEAN-FRANÇOIS MERLING, *Conseil de Développement de l'agglomération rochelaise*

L'exemple cité par le responsable d'un centre social à Perpignan montre que les gens sont initialement réunis pour discuter de préoccupations quotidiennes et sont ensuite amenés à débattre de problématiques plus larges.

GILBERT CONIL

On peut donc retenir l'idée que la participation doit être organisée.

VALÉRIE LAFONT, *Chargée de mission pour le Pays Carcassonnais*

Depuis 2004, notre Conseil de Développement a formulé un certain nombre de propositions qui ont toujours été suivies par les élus. A mon arrivée, les commissions

7^e RENCONTRE NATIONALE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT

rassembler surtout des techniciens; il a donc fallu réaliser un important travail pour élargir le cercle des participants. Les gens se mobilisent peu car ils estiment que les réunions ne servent à rien. Ainsi il est important que les projets discutés soient concrets et mis en œuvre à court terme. En outre il faut savoir « vendre » le Pays aux citoyens pour les inviter à se mobiliser.

DE LA SALLE

Il ne faut pas que se poser les problèmes, mais aussi savoir inventer des solutions (ex: travailler entre conseils de développement; organiser des conférences citoyennes pour favoriser les transports en commun; réaliser un document de présentation de projets d'éco-construction pour mieux les faire connaître). Les conseils de développement devraient s'efforcer de collecter le plus grand nombre d'idées innovantes, puis d'en faire une large communication.

DE LA SALLE

La démocratie participative me pose problème, car certains conseils de développement ne semblent pas être autre chose qu'une nouvelle représentation, sans légitimité. La participation ne se situant pas sur le terrain de la moralité, je suggère de passer à l'étape de la délibération. Par ailleurs la question de la temporalité me paraît très pertinente, car la participation suppose de l'information qui doit être digérée. Enfin j'estime que du nombre de participants dépend fortement la qualité d'un projet.

MADELEINE MIERMONT, Présidente d'une association de quartier de Perpignan

La participation à l'élaboration de projets est difficile. Il faut donc mener un travail de terrain permanent pour mettre en confiance les habitants. Par ailleurs je constate que ces derniers en ont assez de se voir présenter des projets de quartier tout préparés par les élus. Sur mon

ATELIER 4

quartier, des ingénieurs ont défini un projet qui s'est avéré inadapté.

GILBERT CONIL

L'idée de projet non ficelé me paraît intéressante.

FRANCIS BASCOUL, *Président du Conseil de Développement du Pays Haut-Languedoc et Vignoble*

Notre Conseil de Développement existe depuis quatre ans, mais il commence à peine à fonctionner. Ainsi j'ai de nombreuses interrogations, notamment sur la mobilisation de notre population qui habite un vaste territoire.

DAVID GUIGUE, *Chargé de mission du Conseil de Développement du Pays du Périgord noir*

À l'initiative de notre Conseil de Développement, une charte de Pays a été élaborée par les collèges des élus. Lorsque celle-ci a été mise en œuvre, les élus ont quitté le Conseil de Développement et celui-ci s'est donc un peu essoufflé. La charte n'a pas joué un rôle moteur, mais a plutôt permis aux élus de valider des projets qu'ils avaient déjà définis. Or notre Conseil de Développement estime que les projets ne sont pas toujours pertinents.

SANDRINE CASTEL, *Animatrice du Conseil de Développement du Pays et de l'agglomération d'Angers*

Je suggère d'ajouter le principe directeur de la volonté politique. Sans celle-ci, des structures sont créées, mais leurs membres ne sont pas écoutés et se démobilisent. La volonté politique est nécessaire pour prendre en compte l'expression des citoyens et évaluer la faisabilité de leurs idées.

JULIETTE GROSSMITH, *Chargée de mission au Pays d'Asses, Verdon, Vaire et Var (Alpes de Haute de Provence)*

L'exercice de la participation suppose de la confiance et un contrat entre les élus et les membres du Conseil de

7^e RENCONTRE NATIONALE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT

Développement. Ainsi les élus sont tenus d'argumenter leurs décisions politiques et leurs choix de retenir ou non les propositions formulées par le Conseil de Développement. Par ailleurs il est important d'aller à la rencontre des habitants pour discuter de leurs préoccupations, sans chercher à les faire participer systématiquement aux commissions. Celles-ci bénéficieront ainsi d'un renouvellement constant. Ce travail suppose de l'énergie et des moyens d'animation.

OLIVIER DUTEL, *Conseil de Développement de Lille Métropole*

L'usage d'un outil tel que le Conseil de Développement suppose un apprentissage; en outre il convient d'observer les effets de cet outil pour en faire la communication.

DE LA SALLE

Les conseils de développement ne sont-ils pas confrontés à une dualité entre la concertation – pour avancer efficacement sur des projets – et la consultation – pour évaluer? L'animation des temps de concertation étant difficile, faudrait-il que les réunions de Conseil de Développement soient toujours ouvertes?

GILBERT CONIL

Il existe deux contradictions: liberté/égalité; espaces ouverts/construction. J'estime que les conseils de développement peuvent traiter de questions contradictoires.

UNE INTERVENANTE, *Haute Marne*

Dans la phase initiale d'élaboration de la charte du Pays, des ateliers ouverts à tous ont été organisés, avec la présence d'experts. Dans un second, les ateliers d'experts se sont tenus pour tirer les enseignements de la première série d'ateliers. Dans un troisième temps, les conclusions des experts ont été présentées aux citoyens ayant participé à la première phase. Cet aller-retour

ATELIER 4

entre citoyens et experts a bien fonctionné. Par ailleurs j'ai pu constater, en tant qu'animatrice, que certains acteurs participent au groupe de travail en mettant en avant les objectifs de l'organisme qu'ils représentent. L'animateur a alors des difficultés pour dégager l'intérêt collectif.

UNE INTERVENANTE, *Conseil de Développement de Pays rural*

Il existe plusieurs manières de participer. Certains citoyens sont à l'aise dans les débats; d'autres préfèrent les actions concrètes. Par ailleurs j'ai pu observer que la réduction des moyens accordés par l'État pour faire vivre notre Pays a davantage démobilisé les élus que notre Conseil de Développement. Enfin force est de constater que notre Conseil de Développement participe d'avantage à l'animation du territoire et à la création d'identité qu'à la préparation des décisions.

LAURENT SOCHARD

L'empowerment permet aux gens d'être plus conscients de leur situation sociale et d'agir à travers leurs actes quotidiens. En France, il n'existe pas de commande dans ce domaine. L'offre et la demande de participation y sont encore très institutionnelles, notre démocratie participative étant totalement centrée sur les instances administrées et pensées par la démocratie représentative. Le fonctionnement de ces services dédiés est très coûteux. En outre, on ne s'interroge plus sur la demande de participation des citoyens. Les conseils de quartier reproduisent les travers de la démocratie représentative.

Instances novatrices en matière de démocratie participative, les conseils de développement créent des espaces qui tendent à exclure ceux vers qui ils entendaient aller. L'impulsion de démocratie participative a été donnée par les élus, car la démocratie représentative

7^e RENCONTRE NATIONALE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT

n'est plus représentative, mais délégative. Les textes fondateurs des conseils de développement précisent que ceux-ci rassemblent les « forces vives » de notre société; or chaque citoyen est une force vive. La démocratie participative, invoquée pour « soigner » la démocratie représentative, est donc atteinte d'un même mal. La plupart des instances de démocratie participative sont des espaces de violence et d'exclusion. Lors de cet atelier, nous avons un peu tenu un discours de disqualification des gens.

Durant les formations que j'anime, j'entends dire que les gens ne sont pas capables d'intérêt général; les élus sont-ils toujours habités par l'intérêt général? En outre ils ne sont pas toujours représentatifs. Par ailleurs la qualité d'une démocratie se mesure à l'aune de l'intégration de ses minorités. Les avancées sociales se sont toujours faites à partir de minorités. En outre je me demande ce qui sera proposé en matière de démocratie participative pour que les gens aient envie de venir voter lors des prochaines élections communales. Ainsi c'est une œuvre de salubrité qu'un certain nombre de personnes se détournent aujourd'hui de la démocratie représentative, qui s'apparente à une parodie de démocratie.

Dans le cadre des formations que j'anime, je constate que nombre de fonctionnaires sont déprimés. Au début de l'atelier, les échanges que nous avons eus à propos du film étaient intéressants, car la démocratie participative a aussi pour but de réformer la démocratie représentative en apprenant aux élus leur fonction d'élu, et en apprenant aux fonctionnaires à écouter la veille sociale. Par ailleurs l'éducation populaire est condescendante, car on pense que ceux qui savent vont apprendre à ceux qui ne savent pas. Il faudrait que des instances de participation permettent au peuple d'expliquer aux universitaires, acteurs économiques, etc. ce qui se passe sur le terrain. Avec ATD Quart Monde, j'ai eu l'occasion de travailler

ATELIER 4

avec des gens vivant dans une très grande précarité ; leur discours est généralement radical et novateur. Les forces vives sont en chacun de nous.

UN INTERVENANT

Le fait de diviser la démocratie en démocratie participative, en démocratie représentative, etc. m'interroge sur la notion même de démocratie. Par ailleurs je constate souvent, dans les quartiers de Perpignan, que les gens ne s'autorisent pas à participer, puisqu'ils ont intériorisé une infériorité. Nous travaillons avec des familles gitanes sur la question de l'école pour mieux connaître leur regard sur cette institution.

UNE INTERVENANTE, *Conseil de Développement du Pays d'Angers*

L'éducation populaire doit être rénovée. Je suis une notable d'Angers, mais dans mon travail au sein du Conseil de Développement, je dois être la porte-parole des nombreuses personnes que je rencontre sur le terrain et qui sont confrontées à d'importantes difficultés. Par ailleurs, je comprends que l'on puisse dire que les conseils de développement ne font pas – encore – de démocratie participative. Mais, si on laisse la parole à tous, où se situe la frontière entre le populisme/poujadisme et la démocratie participative ?

UN INTERVENANT, *président d'une association, responsable de la commission « services à la personne » d'un Conseil de Développement*

Les compétences obligatoires et les enjeux étant peu nombreux à l'échelle des Pays, on peut y prendre des initiatives intéressantes en matière de démocratie participative. Notre association socio-sportive a réussi, grâce au Pays, à monter un projet de participation concernant notre territoire.

7^e RENCONTRE NATIONALE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT**MARIE-CLAUDE ZWANZIGER-DREYER**

Les citoyens ayant participé aux Ateliers de la Gouvernance de Lyon ont voulu « sauver » la démocratie participative. Il est important que les conseils de développement comptent des citoyens libres au regard neuf et conscients des enjeux d'échelle. Pour ce faire, il est important que l'animation d'un Conseil de Développement soit assurée par un développeur utilisant des techniques de ressources humaines, de management et de gestion de projets. Les Ateliers sont issus d'une expérience mixte de développeur de territoire et d'animateur de Conseil de Développement.

JACQUES WELKER

Notre conception de la gouvernance repose une logique de projets associatifs en intégrant le concept de développement durable. La gouvernance désigne une manière d'aborder la question du gouvernement qui ne donne pas la priorité à l'art de gouverner – les élus – et aux techniques de conduite de l'action – les services –, mais aux relations entre les dirigeants et les dirigés. Les Ateliers visent à favoriser une culture assurant des relations plus harmonieuses. Notre initiative d'association permet de relever des défis, de mener des réflexions et de mettre en œuvre des actions se situant dans le domaine des modes de penser, de produire, de consommer et de décider. Nous proposons les conseils de développement aux collectivités et aux instances collaborant avec celles-ci.

GILBERT CONIL

La répétition est utile car on ne répète jamais de la même manière. En Conseil de Développement, on se repose souvent les mêmes questions ; cela est nécessaire pour que les nouveaux arrivés montent dans le « train » des débats.

ATELIER 4

UNE INTERVENANTE

La démocratie est l'idéal du « vivre ensemble ». Il faut donc se demander comment construire cet idéal en faisant en sorte qu'un maximum de gens soient représentés et puissent participer. La question des bonnes pratiques est intéressante, mais celle de l'idéal me semble encore plus pertinente.

GILBERT CONIL

Il faut toutefois veiller à ce que l'écart soit limité entre l'exercice auquel nous nous livrons et l'utopie, car sinon nous souffrons.

UNE INTERVENANTE, *Grenoble*

Je m'occupe d'associations d'habitants à Grenoble. Comme nous avons rencontré des difficultés à mobiliser les adultes, nous avons décidé, en 1997, de monter une association pour créer le jeu « Civil Déclic » destiné aux jeunes et aux enfants. En outre nous avons lancé un projet de culture citoyenne pour que ces publics comprennent mieux comment fonctionne une ville et puissent débattre avec des représentants politiques. À terme, nos initiatives donneront peut-être envie à de jeunes adultes de devenir membres de conseils de Développement.

DE LA SALLE

Il faudrait que le programme des équipes qui se présenteront aux élections municipales soit réalisé par la population.

DE LA SALLE

En matière de bonnes pratiques, il serait intéressant de retenir les notions de mutualisation des échanges et de connaissances des métiers des uns et des autres.

DE LA SALLE

Il faudrait réfléchir au management de nos systèmes. En outre une réflexion sur la formation des membres de

7^e RENCONTRE NATIONALE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT

conseil de développement serait utile. Par ailleurs, je précise qu'à la fin de notre mandat, nos travaux seront évalués; de plus nous formulerons des propositions destinées à nos successeurs.

DE LA SALLE

Pour communiquer et échanger des informations entre conseils de développement, il faudrait davantage utiliser Internet.

UNE INTERVENANTE, *Conseil de Développement de Lille Métropole*

Fin 2004, le fonctionnement de notre Conseil de Développement a été évalué. La deuxième démarche d'évaluation, qui est en cours, porte sur notre fonctionnement et notre impact. Une telle démarche permet un pilotage efficace. Par ailleurs je souhaiterais en savoir davantage sur les trois expertises présentées par l'animateur en début d'atelier.

GILBERT CONIL

J'admets que le terme « expertise citoyenne » puisse être contesté, mais il fait référence aux savoirs quotidiens que l'on distingue des savoirs universitaires. Je crois aux savoirs d'expériences, car la parole du quotidien est importante. J'apprécie que les tiers des participants à cet atelier aient pris la parole.

ZINE LASSOUED, *Conseil de Développement de Plaine Commune*

Notre Conseil de Développement est présidé par une femme. L'autre particularité de notre Conseil de Développement est que nous avons constitué un comité d'animation soutenant notre animatrice. Tous les membres de notre Conseil de Développement sont solidaires et savent restés unis pour aller discuter avec les élus. Par ailleurs j'ai pu observer une expérience de pro-

ATELIER 4

gramme municipal élaboré par des citoyens ; trois mois après les élections, tous les citoyens impliqués avaient quitté les rangs.



7^e RENCONTRE NATIONALE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT



ASSEMBLEE DE CLÔTURE

Restitution des travaux par les différents rapporteurs

Atelier 1 :

DOMINIQUE SISTACH, *Maître de conférences en droit public à l'Université de Perpignan*

Pourquoi l'organisation territoriale française est-elle si complexe? La superposition des territoires et les différentes ruptures historiques qu'ils connaissent depuis une origine fort lointaine marquent la complexité du propos. Le paysage, le territoire, la géographie, le territoire politique, le territoire administratif, le territoire de projets posent ensemble des strates historiques que constitue un espace à un moment donné. Les enjeux sont ainsi également superposés et semblent toujours assez différents pour trouver une cohérence immédiate propre à mener un véritable débat citoyen et permettrait de décider et de construire la décision politique.

L'adhésion citoyenne, dans un tel enchevêtrement institutionnel et territorial, semble impossible. De même, la tâche des conseils de développement apparaît très difficile et s'apparente à un défi, voire à une révolution pour enrichir une démocratie en difficulté. En outre le territoire est devenu un lieu de démultiplication de toutes les conditions de réalisation de l'intérêt général, créant des possibilités d'opposition ou des situations de conflit.

7^e RENCONTRE NATIONALE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT

L'intercommunalité est apparue, lors de cet atelier, comme une nouvelle strate institutionnelle et territoriale qui constitue en réalité plus un problème qu'un remède.

Trop de petites communes, trop d'institutions, trop de territoires, trop d'élections... De ce contexte, les conseils de développement sont-ils légitimes pour se poser des questions relevant de cette complexité? Peut-on reconstruire la démocratie au travers de ces expériences? Majoritairement, les intéressés pensent que la relance démocratique passe par les institutions citoyennes, dont on savait à l'avance qu'elles étaient menacées par la puissance publique. Beaucoup pensent que l'introduction de consultation automatique des conseils de développement sur les questions relevant de l'aménagement du territoire permettra de faire ce peu. Un intervenant a déclaré que les conseils de développement doivent être des prestataires de services publics pour ne pas se disperser, et ainsi répondre aux besoins des populations. D'autres pensent que l'action des conseils de développement se pensent selon une formule clé: trouver le lien entre société et institutions pour enchaîner le souhaitable au possible et faire que le possible soit acceptable.

Bon nombre des représentants communautaires ont relevé les risques d'instrumentalisation de la représentation locale sur ces corps sociaux constitués. Un représentant communautaire a fait remarquer que l'accueil à ces journées nationales ne se faisait pas par conseil, mais par commune. D'autres proposent à cette fin de limiter la participation des élus à la direction de ces institutions citoyennes.

Dans l'ensemble, il ressortait comme question centrale que l'instauration du suffrage universel par la représentation communautaire posait une problématique forte, mais intranchable en l'état. Certains voyaient une possibilité de transformation de l'empilage politique des institutions et des territoires, en adaptant le système de représentation en cours dans les grandes cités de France

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

le système Paris-Lyon-Marseille; alors que d'autres opposaient à cette modalité de désignation le risque de suppression du rapport direct entre les communautés et les citoyens.

Le débat s'est conclu sur des propos désabusés: pourquoi poser la question du suffrage universel intercommunal alors que l'abstention aux élections communales est déjà très importante? Là encore, beaucoup d'entre nous ont suggéré, avec radicalité, de faire coexister un territoire avec une institution pour que la complexité des périmètres économiques et sociaux ne soit plus diluée par les stratégies politiques et des superpositions institutionnelles. S'est ensuite posée la question de l'opposition entre représentation locale et participation citoyenne. De ce débat, seul un sentiment curieux a pu être retenu: peut-on trouver une structure politique du gouvernement local où la décision publique soit le produit équilibré non d'un simple rapport de force, mais d'une concertation entre administrés citoyens et administrateurs responsables?

Au final se posa la question de l'absence de l'État, spectre shakespearien d'une action décentralisatrice dont il est toujours le maître et qu'il tranche, selon un protocole de concertation, qui n'est qu'un facteur de reconstruction de sa légitimité.

Atelier 2:**NICOLAS CAUDEVILLE**

La question était de savoir comment les conseils de développement pouvaient être aussi des acteurs transfrontaliers, voire transnationaux. A la surprise générale, la volonté a été unanime de développer des actions transfrontalières, comme continuité d'action des conseils de développement locaux. Cette unanimité découle des cultures et des histoires communes et d'un savoir-être territorial.

7^e RENCONTRE NATIONALE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT

La pratique du transfrontalier pour les conseils de développement pose un certain nombre de questions et de problèmes. Le cadre juridique est-il défaillant ? Ou les problèmes ne sont-ils liés qu'à des différences en termes de cultures juridiques ? Par ailleurs, des différences de niveau institutionnel de part et d'autre des frontières existent. De plus toutes les frontières continentales de la France sont entourées par des régions plus riches économiquement et beaucoup mieux dotées en termes de compétences. Le manque de moyens humains et financiers est manifeste dans notre pays. Reste à savoir s'il ne concerne que l'action internationale des conseils de développement, ou s'il s'étend à l'ensemble des acteurs territoriaux.

Par ailleurs l'absence de centralisation et de vulgarisation des informations relatives au frontalier a été relevée. En outre les conseils de développement sont insuffisamment formés et manquent de moyens en termes d'ingénierie technique. Malgré toutes ces difficultés, des réponses ont été trouvées dans la pratique. Ces solutions vont maintenant vous être présentées.

PIERRE LISSOT

Au quotidien, l'utilisation d'outils divers permet les échanges transfrontaliers. Plutôt que de rechercher une défaillance du cadre juridique, la solution serait plutôt dans un changement d'attitude vis-à-vis du droit. Nous devrions être des « éponges » à compétences, celles-ci constituant une alégalité, c'est-à-dire relevant d'une interprétation du droit.

La question de la recherche d'informations a été régulièrement évoquée. Pour centraliser l'information, il a été suggéré d'utiliser Internet, de mettre en place des relais institutionnels (ex: Europe Directe) et d'avoir recours au service des relations internationales des collectivités territoriales. Pour échanger et produire de l'ingénierie et de l'expertise avec nos voisins, des manques apparaissent

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

de notre côté. Malgré les difficultés quotidiennes, les réalisations concrètes et les projets de mise en place d'eurodistricts sur les frontières françaises et européennes existent. La volonté de s'exporter manifestée par les conseils de développement est la prise de conscience de la construction au quotidien de l'Europe, ainsi que la prise de conscience d'une nécessité économique et humaine.

Atelier 3 :**FRANÇOISE BARLIER**

Dès 1980, on parlait de participation en Espagne, mais elle était peu utilisée. En 2005, la refonte de la constitution de la Catalogne a permis d'instaurer un droit de participation aux affaires publiques. En outre des projets de loi peuvent être présentés par 50 000 citoyens ; ceux-ci peuvent participer à l'élaboration de lois régionales. Une direction générale de la participation citoyenne a été constituée en 2004 au sein de la Generalitat de Catalogne. Son directeur nous a présenté quelques-unes de ses réussites et de ses écueils. Doté d'un budget d'un million d'euros en 2005, cette autorité a pu soutenir 250 projets ; en 2006, son budget a doublé et la Generalitat soutient 300 projets. Ainsi la démocratie participative prend ses marques en Espagne, grâce à un budget et une reconnaissance légale.

Le Conseil de Développement de Nantes vient de fêter ses dix ans et s'interroge sur les modalités de poursuite de son action. Sa participation est très diversifiée, mais toutes ses interventions ont pour point commun une attente de dialogue avant la décision. Il propose par ailleurs qu'un ministère de la participation soit créé au sein du Gouvernement pour que la démocratie participative s'organise véritablement entre les élus, les techniciens et les citoyens. Nantes a organisé un colloque sur ce thème, dont les actes – très intéressantes – ont été mis en ligne.

7^e RENCONTRE NATIONALE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT

Alain Faure nous a parlé des écueils de la démocratie participative. Dans son tableau un peu noir, il nous a comparés à la madeleine de Proust. A ses yeux, le citoyen expert appartient à un corps intermédiaire cherchant à avertir les responsables politiques. Ainsi la démocratie participative constitue un maillon entre les citoyens et le monde politique.

La salle a soulevé de nombreuses interrogations :

Les conseils de développement doivent-ils devenir des conseils économiques et sociaux ?

Comment évaluer ?

Que faire du travail des conseils de développement ?

La démocratie participative se construit et s'invente au quotidien. La démocratie locale devrait être repensée.

Atelier 4 :**GILBERT CONIL**

Au cours de cet atelier, nous avons abordé trois questions.

Quel sens donne-t-on à la participation ?

Quelles sont les capacités des différents acteurs publics et privés à participer ?

Y a-t-il des bonnes pratiques ?

Durant les débats, nous avons utilisé trois sources : des extraits vidéo, des interventions d'expertise Euro-PV et l'expression des personnes présentes. 80 % des 70 personnes présentes ont pris la parole au cours de l'atelier. En début d'atelier, le film projeté en séance plénière a donné lieu à quelques interventions contrastées que j'assume.

Laurent Sochard, responsable de la formation ENACT à Angers, nous a proposé un regard critique et vivifiant sur la participation, en nous rappelant tout d'abord que la participation des minorités était essentielle à la démocratie. De son travail, il convient de retenir les cinq pistes suivantes : clarifier avec les élus les intentions, les finali-

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

tés et les objectifs ; veiller à associer toutes les forces vives, y compris les chômeurs ; établir des diagnostics ensemble, avec des méthodes vivantes ; introduire des tiers dans les démarches ; aider les animateurs à se professionnaliser.

Les ateliers de la gouvernance à Lyon nous ont ensuite présenté leurs pratiques de développement durable. Des débats vifs et contradictoires entendus, j'ai retenu quelques idées intéressantes. Les participants ont fait état de freins réels à la participation, car la prise de parole constitue un exercice délicat. L'échange de pratiques constitue un exercice très formateur.

Un directeur de centre social nous a rappelé l'urgence des situations sociales difficilement compatibles avec le temps du débat et des institutions. Par ailleurs il apparaît important de repartir du quotidien pour tisser du lien social.

Les prises de position ont permis de faire émerger quelques-unes des contradictions liées à l'exercice de la pratique participative. L'une d'elles me paraît majeure : on ne peut pas avoir à la fois un espace de débat ouvert et un lieu de formalisation débouchant sur des avancées repérées. Il faudrait donc définir une méthode innovante permettant à la fois l'expression des individus et la production d'un résultat.



MISE EN PERSPECTIVE DES TRAVAUX

À propos de la restitution du débat de l'Atelier I, présenté par D. Sistach

PIERRE SADLAN, directeur de l'Ecole doctorale de sciences politiques de Bordeaux

Je remercie Dominique Sistach, rapporteur de l'atelier I, il a su très bien rendre compte des contrastes voire des contradictions qui ont traversé nos débats. Cependant, je tiens à souligner que les propos qui vont suivre ne représentent que moi, n'étant pas membre d'un conseil de développement, ces derniers n'engagent en rien celui de Bordeaux. Mon point de vue ne ralliera pas tous les suffrages, je l'assume, nous ne sommes pas là pour chercher un consensus.

Je ne crois pas qu'il faille avoir une confiance aveugle en la démocratie participative. Sous le vocable de démocratie participative on y met tout et n'importe quoi. On y trouve une gamme d'actions très diversifiées. Je ne vais pas toutes les énumérer cela prendrait trop de temps, mais, cette notion nous renvoie à une interrogation, à savoir : « qui participe ? »

En effet, le problème de l'articulation entre démocratie participative et démocratie représentative est loin d'être résolu. Toutefois, la première ne peut être en contradiction avec la seconde. Se pose alors la question de savoir

7^E RENCONTRE NATIONALE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT

comment incorporer de la démocratie participative à la démocratie représentative, à laquelle doit rester le dernier mot. Cette question est difficile à résoudre car la « représentativité » de la démocratie représentative est aujourd'hui de moins en moins bien assurée.

Lorsqu'on aborde la question de l'organisation territoriale française et de son extraordinaire complexité, ainsi que la question de l'intercommunalité, nous contribuons, à mon avis, à renforcer le décalage entre les représentants et les représentés.

Entendons-nous bien, la théorie de la représentation n'a jamais exigé que les représentants soient la copie conforme, en modèle réduit, de la société sur laquelle ils sont appelés à intervenir. Mais il y a un trop fort décalage entre la sociologie des représentants et celle des représentés. En effet, les premiers prennent en charge des responsabilités grandissantes au sein de l'intercommunalité, alors que le choix des représentants se fait sur la base des élections municipales, dont les enjeux sont de moins en moins ceux de l'action publique ultérieure. La sociologie des représentants de l'intercommunalité aggrave les hiérarchies existant entre représentants, et entre élus, et recrée des effets de seuil inattendus, notamment en termes de parité. Alors que dans les conseils municipaux nous avons une parité qui a fait de grand progrès avec au moins 45% de femmes, dans les conseils intercommunaux on ne compte que 23% de femmes en moyenne. Ainsi un certain nombre de grands élus laissent la mairie à une femme mais garde l'intercommunalité. L'intercommunalité crée précisément une situation dans laquelle les instances participatives sont de plus en plus marginalisées.

Hier, j'ai été frappé par l'autocensure de certains intervenants alors qu'il est totalement légitimes pour les conseils de développement de se poser des questions d'intérêts généraux notamment celle de l'organisation administrative. Il ne faudrait pas faire uniquement

MISE EN PERSPECTIVE DES TRAVAUX

confiance aux élus pour résoudre celle-ci car les élus préfèrent conserver les territoires existants plutôt que de construire le meilleur territoire pour mettre en œuvre la meilleure action publique possible. De ce fait, ils sont donc implicitement tous d'accord pour reculer indéfiniment les échéances des élections au suffrage universel direct des instances intercommunales. Cela n'est pas évident dans leurs déclarations, vous ne trouverez aucun élu qui soit contre l'élection au suffrage universel direct des instances intercommunales et qui l'affirme. Sur le plan du principe ils sont d'accords, mais à condition que cela se fasse plus loin et plus tard. Cette question n'est pas simple car, elle suppose un changement complet de système où l'on passe de l'intercommunalité à la supra-communalité. Alors n'ayez pas peur de poser des problèmes qui dérangent et surtout ne vous censurez pas.

D'aucuns espèrent que les conseils de développement soient à l'image des Conseil économiques et sociaux de région. Or, il faut savoir que, dans le meilleur des cas, ceux-ci disposent de moyens pour produire d'excellents rapports, demeurent gentiment ignorés par les élus. De même, le système Paris-Lyon-Marseille est une possibilité qui est applicable dans le cas où l'on part d'une grande ville pour instaurer une certaine représentation de ces sous-ensembles. Dans le cas qui nous intéresse, il s'agit de résoudre la problématique inverse.

Pour conclure, il ne faut pas avoir peur du spectre de l'État, car il faut bien savoir que l'État c'est nous. L'Etat, est composé de nos élus. Ce n'est pas un monstre tapi dans l'ombre, déconnecté de la société. Il convient donc de peser sur eux, en exigeant qu'ils prennent au sérieux le thème de la démocratie participative. Si les conseils de développement ne le font pas, personne ne le fera.

7^e RENCONTRE NATIONALE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT**À propos de la restitution du débat de l'Atelier II,
présenté par Pierre Lissot et Nicolas Caudeville**

MICKAËL KELLER, responsable du bureau européen de l'Association des maires de France à Bruxelles

Pour faire suite à l'intervention de mon prédécesseur, je voudrais rappeler que la réflexion sur la démocratie représentative communale ou intercommunale se pose partout en Europe. Nous parlons ici d'intercommunalités et non de fusion de communes. À cet égard, il est intéressant de remarquer que si, dans les années 1970, les Allemands ont vu fusionner leurs communes, aujourd'hui, ils apprécieraient de revenir à une démocratie de proximité. Mais revenons à l'atelier II et à la coopération transfrontalière.

Force est d'admettre que la coopération frontalière pose, en premier lieu, un problème linguistique pour porter les projets. Au niveau communautaire, les différences d'organisation territoriale doivent être prises en compte, tout en constatant que les communes constituent la base dans cette organisation territoriale européenne. En outre, une réflexion sur la formation au montage de dossiers doit être menée. Car tout dossier relevant de l'international ou du niveau européen devrait réunir les élus, les cadres territoriaux, et la société civile. Ce qui n'est pas toujours le cas. S'agissant du manque d'informations qui a été noté, il convient de rappeler l'existence de la mission opérationnelle transfrontalière de Pierre Mauroy, qui dispose d'un savoir-faire et d'une expérience auxquelles les instances européennes n'hésitent pas à faire appel. Autre exemple « l'Eurodistrict » de Strasbourg-Kelch, sorte de guichet unique sur toutes les questions transfrontalières.

L'union européenne est particulièrement avancée en matière de démocratie participative. Depuis le traité d'Amsterdam en 1999, la Commission européenne est obligée de consulter sur de nombreux sujets. À propos

MISE EN PERSPECTIVE DES TRAVAUX

des collectivités territoriales et en de terme de gestion locale il faut savoir que l'Europe influence à 80% la décision des maires. Cela démontre l'utilité de participer à la procédure décisionnelle communautaire. Or, cette participation est encore insuffisante, ce qui explique pourquoi les élus locaux ne savent pas comment mettre en pratique les décisions communautaires.

Il faut reconnaître que si l'Union européenne constitue un système complexe, trois instances sont essentielles à la société civile : le Parlement européen ; le Comité économique social européen et le Comité de Région. Ce dernier, souvent critiqué, essaie, néanmoins, d'amener les préoccupations du terrain au niveau européen. Les deux comités dont je viens de parler sont ouverts à la participation.

L'article 46 du projet constitutionnel européen portait sur la démocratie participative. Cet article suivait d'ailleurs l'article 45 qui, lui, abordait la démocratie représentative. Le système communautaire actuel de consultation existe en ayant le souci de transparence, et de favoriser la participation de l'ensemble des acteurs à la décision communautaire. À l'image d'une notion allemande de « *démocratie des concernés* », le système communautaire essaie de mettre en œuvre cette pratique sous l'impulsion des pays nordiques. S'il existe différents modèles de consultation, certains un peu opaques comme les groupes d'experts, les consultations publiques lancées via Internet sur les sites communautaires nous permettent de participer aux débats sur tous les sujets, et de mobiliser pour faire avancer le processus décisionnel européen.

7^E RENCONTRE NATIONALE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT***À propos des restitutions des ateliers 3 et 4 sur les pratiques de démocratie participative en Europe et la notion de participation présentées par Françoise Barlier et Gilbert Conil***

SERGE DEPAQUIT, *vice-président de l'Association pour la Démocratie et l'éducation locale et sociale*

L'Association pour la Démocratie et l'éducation locale et sociale (ADELS) dont je j'assume la vice-présidence inscrit son action avant tout dans la pratique, notamment dans les conseils de quartiers mais aussi dans d'autres dispositifs, tels que les budgets participatifs, les conseils de développement... Bien qu'à l'ADELS nous ne pensons pas que la multiplication des dispositifs puisse permettre de résoudre la véritable question de fond... Comment faire pour que les citoyens se mobilisent ?

On peut s'interroger sur l'avenir de la démocratie. Depuis les Grecs, la démocratie directe a beaucoup évolué. Nous sommes peut-être parvenus aujourd'hui à un point d'inflexion de la démocratie, car le monde change et les nécessités politiques sont là. Pour être plus explicite, je dirai que la crise de la représentation politique et du rapport des citoyens à l'action publique est très profonde. Une étude de la Fondation des sciences politiques montre que l'abstention aux élections entre 1970 et 1995, en particulier au sein des couches populaires, a doublé. Cette tendance n'est pas spécifiquement française, mais touche l'ensemble des sociétés modernes.

Après l'électrochoc des élections de 2002, la proximité et l'écoute ont été avancées pour pallier l'abstention. C'est vrai que ces deux points sont importants, mais il s'agit en partie de raccourcis politiques. Pour ma part, ce phénomène est lié à trois réalités :

1. Le citoyen ne voit plus en quoi la politique permet d'agir sur l'avenir. Pendant les Trente glorieuses, il existait des idéologies aussi bien dans les courants de droite ou de gauche. Ces idéologies visaient un chan-

MISE EN PERSPECTIVE DES TRAVAUX

gement de société, une France plus grande... Mais tout cela a volé en éclat et que nous reste-t-il ? Les sociétés modernes ne savent plus comment agir sur l'avenir, comment doit-on construire la politique face à cette situation ?

2. La crise démocratique s'accompagne d'une crise sociale marquée par un blocage de l'ascenseur social qui nourrit la société d'incertitude. Quand je pense aux événements de novembre et au CPE ce rapport me semble visible. Nous sommes dans une société largement différente de celle des « Trente glorieuses ». Nous avons souvent l'impression que nous sommes dans une société en pleine expansion grâce aux progrès scientifiques, à la communication en temps réel, la mondialisation... Mais sur le plan social nous sommes plus dans une stagnation.
3. L'éclatement des lieux de la décision est croissant. Nous avons beaucoup débattu de ce problème durant ces rencontres. La prise de décision se fera de plus dans des niveaux intercommunaux. Il faut penser « intercommunalités et municipalités » ensemble, pour aller vers une évolution.

Dans ce contexte, il apparaît nécessaire de repenser le contenu du contrat démocratique pour favoriser l'implication des citoyens. Pour cela, il faudrait leur donner du pouvoir, en les impliquant dans le processus décisionnel qui fait appel à une pluralité de savoirs et de compétences. La légitimité de l'élection est essentielle, mais elle n'est pas unique : les syndicats et les associations ont aussi une légitimité. Pour renforcer l'éthique de la démocratie, mais aussi pour rendre plus efficace l'action publique, il est nécessaire de rechercher le soutien du corps social. On ne peut plus gouverner sans parvenir à une forme d'acceptation de la part de la société civile. La décision relevant d'un processus, l'intervention des citoyens peut retrouver un sens et du pouvoir, et ne se limite pas seulement à de la concertation sur des déci-

7^e RENCONTRE NATIONALE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT

sions déjà prises. Si on ne répond pas à ces questions, il y a un risque majeur que la crise de la représentation politique s'intègre à cet échelonnement.

Comment faire pour que le citoyen s'implique ?

Le nœud de la question est dans la société d'aujourd'hui. Souvent les gens s'opposent. La démocratie, c'est également le fait de pouvoir dire non. Mais, il ne suffit pas d'être dans le non ou l'opposition, il s'agit de construire tout en comprenant que les choses ne sont pas forcément contradictoires. Pour que le citoyen s'implique, il faut que ce dernier ait un pouvoir.

Comment peut-on donner du pouvoir au citoyen ?

De nos jours une décision est un processus qui fait appel à une pluralité de savoirs, de compétences et de légitimités. La légitimité de l'élection est essentielle et mon propos, au fond, vise à redonner du sens à la représentation politique. Il est important de se rappeler que d'autres légitimités existent (les syndicats, les associations ont une légitimité) et qu'il faut sortir d'une façon arithmétique et étroite de raisonner. Par exemple, si on reste cloisonner on ne fera rien avec le monde associatif, or ce dernier apporte des choses.

Outre une éthique démocratique essentielle que tout le monde ici partage, il est aussi question d'une efficacité de l'action publique. Aujourd'hui une action publique qui ne trouve pas le soutien dans le corps social est à abandonner. De plus en plus, on ne pourra plus construire des actions sans qu'elles soient au préalable comprises et ayant une forme de soutien, d'acceptation dans la société civile. On ne pourra plus gouverner autrement. Le fait que la décision soit un processus donne les opportunités pour que l'intervention des citoyens ait du sens et du pouvoir. On va au-delà de la simple consultation ou concertation sur des décisions déjà prises. La construction de la décision implique une compétence citoyenne.

MISE EN PERSPECTIVE DES TRAVAUX

Je terminerais sur cette question en abordant le thème de la gouvernance. Gouvernance – terme anglais venu du français – mis à la mode par des intellectuels anglo-saxons qui ont mené une réflexion sur le pilotage des sociétés complexes. Une décision se construit dans le triangle État-marché-société civile. Les logiques de ces trois acteurs sont divergentes : l'État a une logique de gestion, le marché fonctionne selon une logique de profit et la société civile répond à une logique de valeurs.

Dans un souci d'efficacité, il faudrait réfléchir à un certain nombre de questions de fond, car nous sommes arrivés à un point historique. Il nous appartient désormais de concevoir une souveraineté complexe, qui s'exprime à travers l'élection et d'autres voies qui ont aussi leur légitimité. Face aux évolutions actuelles considérables, le recours à un raisonnement simpliste risque de renforcer le fossé entre les citoyens, la représentation politique et l'action publique.

ALAIN TROTTEL, *membre du collège des élus du CD agglomération roussillonnaise*

On parle de démocratie participative, mais on semble ne pas voir que la démarche qui a présidé à la création des intercommunalités est profondément antidémocratique, puisque la population n'a pas été consultée. Une solution serait d'élire au suffrage universel les comités d'agglomération. Je suis toutefois contre ce principe électif car il risque de se traduire par la désignation d'élus éloignés de la commune et par une opposition entre les élus du comité d'agglomération et les élus municipaux. À cet égard, j'estime que la commune a été la grande absente de ces rencontres.

DE LA SALLE

Je remercie M. Dépaquit pour son intervention, car la question du sens est essentielle. L'une des raisons de la

7^e RENCONTRE NATIONALE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT

désaffection du politique par les citoyens est liée au fait que deux des sommets du triangle évoqué par cet intervenant sont dans la confusion. En effet, on peut s'interroger sur l'indépendance du monde politique vis-à-vis du marché; en outre les politiques se font élire sur des projets de plus en plus vagues qu'ils ne mettent pas en œuvre.

ALAIN FAURE

À propos de la petite madeleine évoquée lors de la restitution de l'atelier n° 3, je tenais à apporter un correctif: j'ai en effet expliqué que la participation constituait la petite madeleine de la démocratie locale, alors que les conseils de développement sont désormais entrés dans la cour des grands. Quelle est la stratégie de la communauté d'acteurs que constituent les conseils de développement? Quels sont leurs objectifs? Quelles sont leurs valeurs? Un travail important devrait être mené dans ces domaines, car les diversités sont grandes. Au cours de ces deux jours, j'ai entendu que les conseils de développement partageaient le sentiment d'écorché vif du politique et de la participation, ainsi qu'un sentiment de dépression. Je souhaite que ces rencontres nationales vous interpellent sur trois questions: la lisibilité: les conseils de développement ne sont pas lisibles; la légitimité: un dialogue avec le politique est nécessaire dans ce domaine; l'efficacité: les conseils de développement affichent une réelle force dans ce domaine, car leurs idées se propagent.

Enfin, il est regrettable que 90 % des présidents de Conseils de Développement soient des hommes, que la moyenne d'âge de ces responsables soit si élevée et que les minorités visibles soient totalement absentes.

DE LA SALLE

Il est formidable de constater une telle participation au sein des conseils de développement. La démocratie participative sera reconnue et deviendra efficace si nos

MISE EN PERSPECTIVE DES TRAVAUX

projets sont bons et si nous sommes déterminés et constructifs. La démocratie participative ne se limite pas à l'action locale.

MARC LEBRET, *Conseil de Développement de Paris*

Je félicite les organisateurs. Paris a beaucoup à apprendre des expériences menées ailleurs en France et en Europe. Les notions de décentralisation et de subsidiarité auraient dû être développées lors de ces rencontres. La complexité des couches institutionnelles est réelle en France. Pour sortir des débats complexes, nous nous concentrons sur des questions précises, comme le développement de l'emploi et de l'artisanat à Paris, en associant tous les acteurs concernés. Ensuite nous adressons nos propositions à l'État et à la Région qui participent à nos travaux.

MICHEL BERNARD, *Communauté d'agglomération CMSA*

J'estime que nous devrions éviter l'erreur de mener des débats politiques lors de ces rencontres. Par ailleurs, je regrette l'opposition systématique qui est faite entre la démocratie représentative et la démocratie participative. Si la seconde entend exister contre la première, elle disparaîtra. Ces deux formes de démocratie sont en réalité complémentaires. Dans mon Conseil de Développement, j'ai pour ambition de faire participer les forces vives aux problématiques qui se posent sur notre territoire afin que je puisse convaincre nos conseils communautaires de s'emparer de certaines problématiques ou de modifier leurs décisions. Par ailleurs je félicite les organisateurs de ces journées.

UN INTERVENANT

Jean-Joseph Régent de Nantes a créé les conseils de développement en expliquant clairement que ceux-ci n'étaient pas un contre-pouvoir, mais devaient travailler avec les élus.

7^e RENCONTRE NATIONALE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT

JEAN DURIN, *Président du Conseil de Développement de Montluçon*

J'aurais souhaité que le thème de la coopération transfrontalière sur une communauté de thèmes ou de préoccupation (ex: tourisme) soit davantage traité lors de l'atelier n° 2.

JEAN BERNARDINET, *membre du CLD d'Albertville*

Pour les prochaines rencontres, je propose que davantage de CLD aient l'occasion de présenter ce qu'ils font et disposent de plus de temps pour se rencontrer.

UN INTERVENANT

Je suis très heureux d'avoir entendu les propos tenus lors de ces rencontres. Je souscris pleinement à l'intervention de M. Sadran quand il a invité les conseils de développement à ne pas s'autocensurer. Un certain décalage peut être observé entre ce qui s'est dit ici et ce que l'on se dit au sein des conseils de développement. Il n'en demeure pas moins que la question de l'organisation du territoire dans ses différents niveaux de collectivités territoriales me paraît fondamentale, car nous sommes aujourd'hui à un point d'inflexion de la démocratie.

A l'époque des Grecs, la situation était simple puisque la démocratie s'inscrivait dans des relations de proximité. Dans notre monde mondialisé, la démocratie se pose à des niveaux différents. A cet égard, j'ai apprécié l'intervention de M. Keller à propos du référendum constitutionnel. Les tentatives de démocratie participative initiées au sein de l'Europe m'invitent à être positif et à chercher à renforcer ces initiatives.

Lors de ces rencontres, nous avons essayé de favoriser les échanges sous des formes diverses (séance plénière, ateliers, repas), et innovantes, telles que le forum organisé jeudi matin qui a permis aux Conseils de Développement de présenter ce qu'ils faisaient. Je n'ai

MISE EN PERSPECTIVE DES TRAVAUX

aucun doute sur l'utilité de nos Conseils de Développement et de nos propositions. Il convient toutefois d'éviter tout angélisme et d'être négatif. Les conseils de développement s'inscrivent dans un processus démocratique de progrès qui ne s'oppose pas aux élus.

M. Dépaquit a parlé de démocratie constructive. Sur ce thème, il faudrait éviter les débats manichéens. A Saint Quentin en Yvelines, la construction d'un tronçon d'autoroute fait débat depuis plusieurs décennies et la réunion de synthèse d'une dizaine de débats publics n'a pas pu être tenue à cause d'un mouvement de contestation. De son côté, la ville de Pékin a construit trois périphériques autour de la ville en 15 ans. Notre démocratie est parfois paralysante, car la décision politique n'arrive pas à émerger. Pour éviter ce dilemme, les conseils de développement devraient être des artisans de la construction d'une démocratie participative et constructive.

GÉRALD DULAC

Je vais vous lire un texte rédigé ce matin par les présidents de Conseil de Développement. Ce texte qui a donné lieu à des échanges vifs nous a semblé important pour communiquer et ainsi montrer notre maturité; en outre il nous semblait fondamental de nous donner du souffle sur deux points: valoriser notre action et porter notre questionnement. Ce texte une fois validé sera envoyé aux journalistes et accompagnera tous les documents réalisés pour cette 7e Rencontre Nationale.

GÉRALD DULAC

Je vais vous lire le texte.

« 7^e Rencontre Nationale des conseils de développement
Perpignan, 12 et 13 octobre 2006

Les conseils de développement des communautés d'agglomération et des pays ont vécu deux journées d'échanges et de controverses, avec 350 participants motivés, pas-

7^E RENCONTRE NATIONALE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT

sionnés et critiques, des témoignages, des questions, des projets en chantier et des interrogations. Ils entament une étape nouvelle dans la mesure où, à l'enthousiasme des débuts, succède une période de questionnement qui s'ouvre sur un sentiment de fierté et d'espoir, mais aussi de préoccupation. Un sentiment de fierté d'abord, tant le bilan révèle un foisonnement d'initiatives, d'apprentissage et de tâtonnements réussis en matière de participation citoyenne. Depuis maintenant sept ans pour les plus anciens et à peine quelques mois pour les plus récents, les conseils de développement écrivent discrètement mais sûrement les lettres de noblesse de la démocratie d'agglomération et de la démocratie de pays. Il donne la parole aux habitants, s'investissent dans les projets de territoire, font progresser l'idée intercommunale, bousculent les cloisonnements administratifs, s'émancipent des frontières territoriales, valorisent des initiatives associatives, créent des forums de débats. Ils évaluent, anticipent, alertent et aiguillonnent sans relâche chaque société locale.

Un sentiment d'espoir enfin, au décompte des nouveaux Conseils de Développement qui se structurent et à la tonalité résolument innovante des missions d'information, d'évaluation et de médiation sociale que tous les conseils inventent au quotidien. Les conseils de développement portent une responsabilité collective de première importance pour éclairer et alimenter les débats de société dans chaque pays et dans chaque agglomération. Pour reprendre l'expression d'un participant, ils ont l'ardente obligation de voir différemment pour organiser et faire autrement. La maturité intercommunale est à ce prix et à cette exigence.

Au terme d'un travail collectif, les conseils de développement constatent d'importants dysfonctionnements, ralentissant ou contrariant l'élan participatif et le fonctionnement des collectivités intercommunales: le millefeuille institutionnel – l'empilement des structures –, la représentativité des conseils communautaires – élection des conseillers au suffrage universel direct? – et les cheveu-

MISE EN PERSPECTIVE DES TRAVAUX

chements de compétences. Cette situation rend chaque jour le système décisionnel plus opaque, plus coûteux, moins efficace et plus distant des citoyens. Les conseils de développement invitent les élus à se mobiliser pour apporter des réponses urgentes à ces questions essentielles pour l'avenir. Pour leur part, ils sont prêts à participer aux réflexions et aux solutions nécessaires. »

DE LA SALLE

La proposition relative à l'élection des conseillers au suffrage universel direct ne devrait pas figurer dans ce texte, car cela reviendrait aujourd'hui à décider pour tous les membres des conseils de développement.

UN INTERVENANT

Au cours de ces rencontres, cette proposition a fait l'objet d'une insistance suspecte. Ainsi je propose que cette proposition soit retirée du texte, car elle pourrait conduire à une nouvelle situation de crise.

UN INTERVENANT

Cette déclaration ne tranche pas cette question, puisque la proposition est suivie d'un point d'interrogation. Si on ne pose pas ce problème, cela signifie que l'on s'autocensure. On pose ce problème, car les maires des grandes villes se le posent aussi.

UN INTERVENANT

Ce texte ne contient aucune préconisation, mais invite les élus à se saisir de questions urgentes. En outre il précise que les conseils de développement sont prêts à être associés à la réflexion.

UN INTERVENANT

Il faut rappeler que les conseils de développement sont liés aux pays et aux communautés d'agglomération.

7^e RENCONTRE NATIONALE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT

YVES ESCOUFFIER, *Président du Conseil de Développement de Montpellier*

Je remercie les rédacteurs de ce texte, car ils ont trouvé un bon équilibre entre les différentes parties.

UNE INTERVENANTE

Concernant le dernier paragraphe, je propose de mentionner directement le fonctionnement des intercommunalités. En effet, si les EPCI étaient des collectivités territoriales, le problème serait résolu.

MARIE-CHRISTINE SIMIAND, *Conseil de Développement de l'agglomération grenobloise*

A titre personnel, je suis d'accord avec les premiers paragraphes, mais pas avec le dernier paragraphe. Ainsi je propose la rédaction suivante: « Au terme d'un travail collectif, les conseils de développement réunis à Perpignan invitent les élus à se mobiliser pour soutenir leur existence. »

JEAN FREBAULT, *Conseil de Développement Grand Lyon*

Je formule les propositions suivantes.

Il faudrait préciser que ce texte est écrit au nom de la coordination des conseils de développement. La tonalité du dernier paragraphe risque d'apparaître comme étant anti-intercommunalité; ainsi je propose la rédaction suivante: « Les conseils de développement favorables au développement d'intercommunalité démocratique ».

Je m'interroge sur l'utilité de la phrase « Cette situation rend chaque jour le système décisionnel plus opaque, plus coûteux, moins efficace et plus distant des citoyens. »

Concernant les dysfonctionnements, il conviendrait de citer l'inadaptation de certains périmètres.

UN INTERVENANT

Je propose de conclure ce texte en indiquant que « Les conseils de développement demandent à participer aux réflexions ».

MISE EN PERSPECTIVE DES TRAVAUX

FRANÇOISE CARAYON

Le dernier paragraphe est l'expression du débat : il doit donc être maintenu. Il ne servirait à rien de nous réunir pendant deux jours sur le thème de la démocratie participative si nous ne pouvons pas la faire vivre à notre niveau. Par ailleurs je propose de retirer la phrase « Cette situation rend chaque jour le système décisionnel plus opaque, plus coûteux, moins efficace et plus distant des citoyens ».

EDMOND HARLE

C'est la société civile qui a fait la révolution, et non les responsables politiques. Si on veut reconstruire du politique et redonner du sens et de l'efficacité à l'action publique, il faut qu'à la base, les gens exigent que l'on prenne en compte leurs besoins et leurs aspirations pour créer ensemble des territoires de désirs.

DOMINIQUE SISTACH

Ce que j'ai entendu hier et aujourd'hui relève d'un certain angélisme. L'idée d'une société d'incertitude – opposée à une société du risque – me séduit, mais laisse transparaître un certain nombre de choses. Depuis une trentaine d'années, nous sommes dans l'une des plus formidables réactions de l'histoire. Le mouvement réactionnaire que le 21 avril a marqué est indiscutable. L'angélisme s'observe également vis-à-vis du marché, qui contrôlerait la politique. On a chassé le marxisme, mais on ne peut pas tout jeter dans cette idéologie. Depuis le début des années 80, le capital a permis d'engendrer de formidables richesses qui ont été très peu redistribuées, comme l'a décrit Emmanuel Todd.

S'agissant du rapport entre le marché et la société politique, il y a une réalité : celle de construire une société sans future, qui est l'œuvre d'une stratégie. Aucun homme politique ne peut se déclarer ouvertement favorable au libéralisme. Nicolas Sarkozy relève de cette

7^e RENCONTRE NATIONALE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT

idéologie, mais ne l'affirmera jamais comme tel. Quand on a la volonté de mettre en place une certaine logique et de représenter à nouveau les grands thèmes de la démocratie, il convient de prendre en compte un certain nombre de réalités, et de ne pas faire l'impasse sur certains concepts. La lutte du pouvoir est réelle aujourd'hui. Le propre du libéralisme est d'avancer à pas couverts et de ne jamais prendre le même visage : quand on l'entend comme idéologie, il se présente comme une doctrine, et quand on le veut être une doctrine, il est toujours une nouvelle idéologie.

LAURENT SOCHARD, *psychosociologue et observateur des pratiques de démocratie participative*

L'articulation entre la démocratie participative et la démocratie représentative n'est pas encore résolue. L'Europe se veut participative, mais force est d'admettre que l'exercice du lobbying auprès des institutions européennes n'est pas pratiqué par les plus exclus. Les intentions sont louables, mais le fonctionnement réel est clairement non démocratique. En outre, aucun responsable politique n'a salué le taux de participation élevé au référendum constitutionnel. La question européenne n'a pas été réabordée dans les espaces publics, car on parle à des habitants. Or à trop nommer les gens comme des habitants, on les assigne à résidence. L'humiliation des couches populaires est dramatique et non démocratique.

Dans la démocratie représentative, nous sommes encore héritiers d'une démocratie censitaire, dans laquelle les puissants pensent que leur avis est plus important que celui d'un simple quidam. Cette conception nous prive de forces vives. Être critique est sans doute le meilleur service que l'on puisse rendre à la démocratie participative. Lors de vos rencontres, j'ai noté qu'une lucidité excessive tend à désespérer les gens. Les conseils de développement font preuve d'une lucidité que je ne retrouve pas dans les milieux profes-

MISE EN PERSPECTIVE DES TRAVAUX

sionnels. Ce signe de vivacité démocratique doit être conservé.

UN INTERVENANT

On critique nos élus, mais on les aime bien.

MARIE-HÉLÈNE VINYES

On a beaucoup parlé des états d'âme des conseils de développement, mais je préfère parler de lucidité. On nous accuse de naïveté, mais on est parfois simplement découragés, car on constate que la société politique dans sa grande majorité ne souhaite pas partager son pouvoir avec les citoyens.

MICHAËL KELLER

L'Europe tourne: il faut donc agir. En Angleterre et ailleurs, la société civile travaille et participe. Il faut participer, même si les retours ne sont pas toujours réels. Grâce à la mobilisation des uns et des autres, la directive services a permis de faire bouger les choses. La France n'est pas seule. Nous disposons de moyens d'action à tous les niveaux. Nous incitons les municipalités à davantage parler de l'Europe avec leurs habitants; il appartient sans doute aux Conseils de Développement de discuter de ce thème avec les élus locaux.

PIERRE-YVES DUFOUR, *Président du Conseil de Développement de Boulogne-sur-Mer*

Il faut veiller à ne pas trop nous écarter du sujet de nos rencontres. Certaines prises de position ne me semblent pas essentielles au travail et au rôle de nos Conseils de Développement qui sont des forces de propositions. Nous ne sommes pas là pour faire de la politique. Lors des premières rencontres, on se cherchait. Aujourd'hui, nous sommes à un haut niveau. Mais je crains que nous soyons trop hauts, sans vouloir critiquer les intervenants qui ont été d'une rare qualité. Il faudrait conclure

7^e RENCONTRE NATIONALE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT

cette 7^e Rencontre avec une motion commune dressant le bilan de nos échanges. En outre il faudrait que nous abordions la question de notre organisation au niveau national. Enfin il ne faut pas oublier que notre rôle est d'écouter la citoyenneté et de formuler des propositions.

UNE INTERVENANTE

Sur le site Internet www.europa.eu de nombreux documents ne sont plus traduits en français. Par ailleurs, le problème de l'intercommunalité en milieu rural doit être posé, car en ne maintenant pas le maire d'une commune de 500 habitants dont la plus proche collectivité est à 5 km, on ne risque pas de favoriser la participation démocratique et l'implication des habitants.

JACQUES CHARVIN, *Conseil de Développement du pays voironnais*

Je souhaite qu'au communiqué final soit ajoutée la liste des questions qui nous a été transmises avant ces rencontres. Par ailleurs je m'étonne que M. Sistach ait tenu de tels propos politiques. Je remercie M. Sadran d'avoir parlé de la légitimité des conseils de développement et de nous avoir invités à ne pas nous autocensurer. Lors de la réunion des présidents de Conseil de Développement qui s'est tenue hier soir, j'ai noté une réelle frilosité.

JEAN-CHARLES MARTINO, *Conseil de Développement de Perpignan*

Face à une certaine déprime que l'on peut sentir, je voudrais vous faire part d'un rêve devenu réalité. Depuis 30 ans, des personnes handicapées demandaient à pouvoir se déplacer dans tout le département avec des transports adaptés. Depuis le 2 mai 2006, notre département est le seul de France à assurer un tel service, et ce grâce à un accord conclu entre le Conseil général et la communauté d'agglomération.

MISE EN PERSPECTIVE DES TRAVAUX

UN INTERVENANT

Cette réussite est importante, car il ne faut pas l'oublier que les conseils de développement ont en charge le développement local.

FRANÇOISE CARAYON, Présidente du Conseil de Développement de Plaine Commune

Pour participer aux consultations organisées au niveau européen, il faudrait que les textes soient écrits en français. M. Keller nous a invités à participer, alors qu'il sait que les retours ne sont pas toujours effectifs. Pour ma part, il est clair que je ne participerai pas si je n'ai pas de retour, car à défaut, il n'y aurait pas d'échange. Je m'oppose à une telle démocratie participative!

Mon conseil de développement pense que le suffrage universel n'est pas une priorité; toutefois cette question peut être posée. Je fais partie d'une communauté d'agglomération dans laquelle les citoyens ont été consultés lorsque la question de l'arrivée de nouvelles villes au sein de la communauté a été abordée. Les citoyens se sont prononcés sur un projet, et non sur une obligation. Par ailleurs, je fais partie d'une communauté d'agglomération qui a une représentation des minorités. Donc il n'est nul besoin du suffrage universel pour que celles-ci soient représentées. Enfin je rappelle à M. Keller que tout le monde n'a pas accès à Internet.

UN INTERVENANT

Le problème est que le maire peut décider de ne pas faire représenter les minorités au sein de l'agglomération.

UNE INTERVENANTE

J'ai 30 ans d'expérience en matière de développement local en milieu rural. La complexité institutionnelle française est liée au fait qu'on n'a jamais voulu choisir entre le système jacobin (communes, départements et État) et

7^e RENCONTRE NATIONALE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT

un système qui s'est construit progressivement à partir des mouvements sociétaux. Nos voisins comprennent difficilement que la France affiche six niveaux institutionnels et cinq niveaux de suffrage universel. En outre ils ont du mal à appréhender le rôle du préfet aux côtés des régions et des départements. Par ailleurs la DATAR avait publié un rapport décrivant la « banane bleue » qui correspond à la zone d'industrialisation triomphante et très consommatrice de main-d'œuvre allant de l'ouest au sud-est de la France en passant par le nord. Cette banane correspond globalement à la zone des votes pour M. Le Pen. Le modèle économique du « toujours plus » est en crise et se révèle générateur de pathologies sociales. Enfin il convient de rappeler que la citoyenneté n'est pas innée, mais suppose une éducation. L'instruction civique étant morte, il faut réinventer l'éducation à la citoyenneté. Les élus devraient être formés à celle-ci pour mieux comprendre l'intérêt de la démocratie participative. Pour les 8^e Rencontres Nationales, je vous suggère d'inviter davantage de Conseils de Développement ruraux.

UN INTERVENANT

Les conseils de développement de pays sont de plus en plus nombreux.

UNE INTERVENANTE

55 Conseils de Développement ont participé à nos Rencontres. Et une vingtaine d'entre eux étaient des conseils de développement de pays. De plus, la coordination est ouverte à tous.

NICOLAS CAUDEVILLE

Les conseils de développement ne sont là que pour faire de la politique. Au-delà des propositions, les conseils de développement doivent chercher à acquérir davantage de force pour construire la démocratie participative. Par ailleurs, l'homme est un animal politique,

MISE EN PERSPECTIVE DES TRAVAUX

mais ceci n'est pas inné. Les conseils de développement ne pourront se développer et dépasser le stade de la force de proposition que lorsque des formations à la participation et à la prise de parole seront organisées.

JEAN-BAPTISTE HUMEAU, *Président du Conseil de Développement de l'agglomération d'Angers*

Je remercie les organisateurs de ces Rencontres Nationales. Après avoir écouté les interventions des uns des autres, je constate d'énormes décalages entre les questions traitées au sein des conseils de développement et les débats organisés lors de ces rencontres. Un décalage est également observé entre l'expérience présentée ici de l'intercommunalité et celle que d'autres parties de la France peuvent connaître. Il faudrait donc échanger sur les savoir-faire, qui sont très différents d'une région à une autre. Je remercie M. Keller d'avoir élargi nos horizons.

Par ailleurs, j'ai constaté une certaine confusion dans nos débats. Nous aurions donc tout intérêt à mettre au point une méthode de travail et à définir des objectifs partagés. Certains pourraient ainsi présenter des expériences menées. Nous sommes tous convaincus de l'intérêt des conseils de développement. Toutefois force est d'admettre que nous ne sommes pas des gestionnaires du territoire. Les conseils de développement nous permettent de participer autrement au débat public, car nous travaillons sur d'autres temporalités que les élus et à d'autres échelles. Lors de l'atelier de hier, nous avons réfléchi aux territoires pertinents. Ceux-ci étant toujours mouvants, il faut savoir gérer les décalages. Les conseils de développement permettent de participer concrètement au débat public et au fonctionnement d'institutions. Par ailleurs je regrette que le Conseil de Développement ayant organisé ces rencontres n'ait pas fait concrètement état des dossiers et des difficultés qu'il rencontre. La globalisation des débats est intéressante

7^e RENCONTRE NATIONALE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT

mais ne permet pas d'avancer de façon sérieuse dans la gestion territoriale. C'est à travers un regard à des échelles différentes que peut naître une conception renouvelée de l'approche de la société française. Enfin je suggère que chaque Conseil de Développement présente son organisation, ses méthodes de travail et quelques-uns de ses dossiers lors des 8^{es} Rencontres Nationales.

UN INTERVENANT

Je propose que nous votions ce texte. S'il fait l'objet d'un assentiment général, il sera signé par la Coordination nationale. Nous y préciserons entre parenthèse « 7^e rencontre des conseils de développement de Perpignan des 12 et 13 octobre 2006 ».

Le texte est approuvé à la majorité après quelques légères modifications.

PATRICK PEUGEOT, *Conseil de Développement de la communauté urbaine de Lille*

Je souhaiterais réagir sur deux points qui ont été soulevés au cours de nos débats. Le premier concerne notre manque d'efforts en matière de communication. Les conseils de développement ne sont pas connus. Il est de leur devoir non seulement de faire connaître leur existence et leur origine mais également d'expliquer leurs apports positifs dans le débat public. Cette ignorance de nos concitoyens, y compris de la classe politique, vis-à-vis des Conseil de Développement constitue un réel déficit pour notre travail, et ce d'autant plus que nous avons besoin de recruter des personnes de qualité pour nous rejoindre.

Deuxièmement, je voulais insister sur le fait que les associations jouaient un rôle considérable dans le passage de l'information, dans la mobilisation et dans l'éducation de nombreuses personnes. Les associations doivent se faire connaître auprès des jeunes afin qu'elles puissent elle-même recruter. À la demande du Conseil de

Développement de Lille, une réunion aura lieu le 27 octobre 2007 à laquelle toutes les associations du Nord-Pas-de-Calais sont invitées à se présenter. Nous avons fait en sorte qu'un maximum de jeunes y participent. Cette présentation sera précédée par un débat auquel tous les membres des conseils de développement sont conviés. Pour nous, cet événement est essentiel.

PHILIPPE MARGUERIT, *président CD de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines*

Nous en avons parlé entre nous et sommes arrivés à la conclusion qu'il ne fallait pas trop diluer cette demande adressée aux élus. J'ai pour ma part beaucoup apprécié ces deux journées, même si les sujets n'ont pas toujours fait l'objet d'un consensus. Malheureusement, la Coordination nationale n'a pas fonctionné correctement cette année. Il y a eu beaucoup d'inscrits et peu de participants aux réunions. C'est la raison pour laquelle la décision a été prise hier soir d'ouvrir la Coordination nationale à toutes les personnes désireuses d'y participer. L'invitation sera donc envoyée à l'ensemble des membres des conseils de développement.

JEAN-MICHEL HOERNER

Avant de clore, je tiens à rappeler que ces rencontres ont été placées sous le signe de la culture. Hier soir, vous avez pu apprécier la haute qualité du Conservatoire de Musique qui permet à des jeunes de devenir professionnels. Ce Conservatoire s'est décentralisé, ce qui est pour nous fondamental. Par ailleurs, ceux d'entre vous qui le souhaitent pourront visiter demain le musée de Figueres créé par Dali. Il est le deuxième musée espagnol avec un million de visiteurs par an. Enfin, vous pourrez voir ce soir au Théâtre municipal une pièce de théâtre sur ce peintre.

Je laisse maintenant la parole à Françoise Carayon, qui va nous présenter la candidature du Conseil de

7^e RENCONTRE NATIONALE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT

Développement de la communauté d'agglomération de
Plaine-Commune (Saint-Denis).



VERS LA 8^e RENCONTRE NATIONALE

Je souhaite tout d'abord remercier les organisateurs de Perpignan. Ces rencontres nous ont permis de débattre. Mais également les Présidents qui ont bien voulu rédiger le texte qui, même s'il me pose parfois questions, est fidèle aux débats. Je vous remercie enfin d'avoir retenu la candidature de la Plaine Commune. Nous ferons tout pour être à la hauteur de vos attentes. J'ai bien pris note de toutes vos remarques, mais j'attends surtout beaucoup des anciens pour me transmettre leurs bonnes pratiques.

Je ne vais pas vous refaire une présentation de notre Conseil de Développement ni de la Plaine Commune, mais permettez-moi de souligner le fait que le département de la Seine-Saint-Denis ne se résume pas à de la violence ou à un Tribunal de Bobigny qui ne met pas suffisamment de jeunes en prison. C'est aussi les réseaux de solidarité avec les « sans » (sans papiers, sans logement et sans travail) et avec la diversité de la population.

C'est ainsi que nous avons retenu le thème de la solidarité pour nos 8^{es} rencontres : solidarité entre les habitants extrêmement défavorisés et les salariés des grandes entreprises qui sont venues sur le territoire attirées par le faible coût du mètre carré mais qui n'ont aucune intention de s'y impliquer ; solidarité entre les villes riches et les villes pauvres ; solidarité dans le département (où Le Raincy ne

7^e RENCONTRE NATIONALE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT

veut pas faire 20 % de logements sociaux et reproche à Stains d'en avoir 50 %); solidarité avec la région: la ligne 13 du métro demande à être dédoublée depuis dix ans mais il ne semble pas y avoir d'argent pour ce faire alors même que le matériel de ligne 1 a été changé deux fois en quatre ans.

La solidarité, c'est aussi le « vivre ensemble ». Dès demain, vous serez appelés à nous aider pour faire de ces 8^{es} rencontres une réussite.

VALÉRIE GRÉMONT, *animatrice Plaine-Commune*

Nous souhaitons faire des questions de solidarité et de territoire un véritable fil conducteur pour l'organisation matérielle des rencontres. En plus de nos idées, nous vous solliciterons pour recueillir les vôtres. Peut-être devons-nous écrire ces termes au pluriel (« solidarités et territoires ») tant la richesse de solidarités et la diversité des territoires sont grandes.

Nous voudrions que l'organisation de ces rencontres illustre les pratiques des conseils de développement en matière de démocratie participative. Un temps d'échanges est effectivement nécessaire et peut-être faudrait-il le prévoir en tout début de journée pour ensuite monter en gamme avant de revenir en plénière.

DÉCLARATION DE CLÔTURE

À l'occasion de leur 7^e Rencontre Nationale à Perpignan les 12 et 13 octobre 2006, les conseils de développement communiquent et saisissent la société politique par l'intermédiaire de leur Coordination nationale

Les conseils de développement des Communautés d'agglomération et des Pays ont vécu deux journées d'échanges et de controverses, avec 350 participants motivés, passionnés et critiques. Des témoignages, des questions, des projets en chantier, des interrogations...

Ils entament une étape nouvelle, dans la mesure où, à l'enthousiasme des débuts succède une période de questionnement qui s'ouvre sur un sentiment de fierté et d'espoir, mais aussi des préoccupations.

Un sentiment de fierté d'abord, tant le bilan révèle un foisonnement d'initiatives, d'apprentissages et de tâtonnements réussis en matière de participation citoyenne. Depuis maintenant 10 ans pour les plus anciens et à peine quelques mois pour les plus récents, les conseils de développement écrivent discrètement mais sûrement les lettres de noblesse de la démocratie d'agglomération et la démocratie de pays. Ils donnent la parole aux habitants, s'investissent dans les projets de territoire, font progresser l'idée intercommunale, bousculent les cloisonnements adminis-

7^e RENCONTRE NATIONALE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT

tratifs, s'émancipent des frontières territoriales, valorisent les initiatives associatives, créent des forums de débats. Ils évaluent, anticipent, alertent et aiguillonnent sans relâche chaque société locale.

Un sentiment d'espoir enfin, au décompte des nouveaux conseils de développement qui se structurent et à la tonalité résolument innovante des missions d'information, d'évaluation et de médiation sociale que tous les conseils inventent au quotidien. Les conseils de développement portent une responsabilité collective de première importance pour éclairer et alimenter les débats de société dans chaque pays et dans chaque agglomération. Pour reprendre l'expression d'un participant, ils ont l'ardente obligation de « voir différemment pour organiser et faire autrement ». La maturité intercommunale est à ce prix et à cette exigence.

Au terme d'un travail collectif, la Coordination nationale des conseils de développement constate d'importants dysfonctionnements, qui ralentissent ou contrarient l'élan participatif, et le fonctionnement des intercommunalités: le millefeuille institutionnel (empilement des structures, inadaptation des périmètres), la représentativité des conseils communautaires (élection des conseillers au suffrage universel direct?) et les chevauchements de compétences. Cette situation rend chaque jour le système décisionnel plus opaque, plus coûteux, moins efficace et plus distant des citoyens.

Aussi, les conseils de développement invitent les élus à se mobiliser pour apporter des réponses urgentes à ces questions essentielles pour l'avenir.

Pour leur part, ils sont prêts à participer aux réflexions et aux solutions nécessaires.

COORDONNEES DES CONSEILS DE DEVELOPPEMENT PRESENTS

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERA-
TION CENTRE MARTINIQUE

Tél. : 08 20 22 22 21

Fax: 05 96 75 87 06

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS D'AIX
Le Décisium Bat A1 Avenue Mahatma Gandhi
13090 AIX EN PROVENCE

Tél. : 08 20 22 22 21

Fax: 05 96 75 87 06

conseil.developpement@agglo-paysdaixenprovence.fr

Président: Jean-Marie GORSE;

Animateur: Christian DUBONNET

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU BASSIN D'ALBERTVILLE

Comité de Bassin d'Emploi 45 avenue Jean Jaurès

73200 ALBERTVILLE

Tél. : 04.79.32.89.25

Fax: 04.79.32.33.47

domjannot@wanadoo.fr

Président: Jean-François GIRARD;

Animateur du CLD: Dominique JANNOT

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT D'AMBOISE

10 rue de Blois

37400 AMBOISE

7^e RENCONTRE NATIONALE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT AMIENOIS
BP 2720 Hôtel de Ville d'Amiens
80027 AMIENS
Tél. : 03.22.97.41.97
c.bonneville@amiens-metropole.com
Chargé de mission: Christian BONNEVILLE

**CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS ET DE
L'AGGLOMÉRATION D'ANGERS**
10 rue de l'Aubrière
49100 ANGERS
Tél. : 02.41.05.48.91
Fax: 02.41.05.48.92
conseil-developpement@angersloiremetropole.fr
Président: Jean-Baptiste HUMEAU;
Animatrice: Sandrine CASTEL

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLO-
MÉRATION GHB
932 avenue de la Fleuride ZI des Paluds
13400 AUBAGNE
Tél. : 04.42.62.85.62
Fax: 04.42.62.85.24

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU GRAND AVIGNON
Site Agroparc BP 1259
84911 AVIGNON CEDEX 9
Tél. : 04.90.84.47.00
Fax: 04.90.84.47.37

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS ASSES VERDON VAIRE
VAR
Maison de Pays
04370 BEAUVEZER
Tél. : 04.92.83.56.85
Fax: 04.92.83.59.20
Président: Henri DALBIES;
Chargée de mission: Juliette GROSSMITH

COORDONNÉES DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT PRÉSENTS

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE L'ASSOCIATION DU PAYS DE
BALAGNE

Château Malaspina
20226 BELGODÈRE
Tél. : 04.95.61.39.40
Fax: 04.95.61.39.38

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU GRAND BESANCON

4 rue Gabriel Plançon
25043 BESANCON CEDEX
Tél. : 03.81.65.06.98
Fax: 03.81.65.06.94
Chargé de mission: Pierre RUEFF

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT ARTOIS COMM

Hôtel Communautaire
BP 548 100 avenue de Londres
62411 BETHUNE CEDEX
Tél. : 03.21.61.50.47
Fax: 03.21.61.35.44
christelle.tirman@agglo-artoiscomm.fr
Animatrice: Christelle TIRMAN

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'AGGLOMERA-
TION BORDELAISE

Communauté Urbaine de Bordeaux
Esplanade Charles de Gaulle
33076 BORDEAUX CEDEX
Tél. : 05.56.93.65.11
Fax: 05.56.93.65.
C2d@cu-bordeaux.fr
Chargée de mission: Marianne LEFORT;
Animateur: Nicolas MICHEL

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'AGGLOMERA-
TION BOULONNAISE

Communauté d'Agglomération du Boulonnais
1 Bd du Bassin Napoléon BP 755
62321 BOULOGNE SUR MER CEDEX
Tél. : 03.21.10.37.66
Fax: 03.21.10.36.06

7^e RENCONTRE NATIONALE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT

conseildeveloppement@agglo-boulonnais.fr

Président: Pierre-Yves DUFOUR;

Animateur: Sébastien DESOMER

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS PERIGORD VERT

9 Place du Dr Duvignaud

24310 BRANTOME

Tél.: 05.53.56.34.58

pays@perigordvert.fr

Président: Jeannik NADAL;

Animatrice: Pascale TAMISIER

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS CARCASSONNAIS

14 Rue du 4 septembre

11000 CARCASSONNE

Tél.: 04.68.26.73.79

Fax: 04.68.25.61.01

secretariat@payscarcassonnais.com

Chargée de mission: Valérie LAFON

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE METROPOLE SAVOIE

Chambéry Métropole

106 Allée des Blachères

73026 CHAMBERY CEDEX

Tél.: 04.79.96.87.38

Fax: 04.79.96.86.01

www.chambery-metropole.fr

Président: Max MAZEAU;

Secrétaire: Stéphanie PERRAULT

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS CHATELLERAUDAIS

78 Bd Blossac

86106 CHATELLERAULT

Tél.: 05.49.02.95.92

Fax: 05.49.02.95.91

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DU GRAND CLERMONT

SEPAC

Hôtel de Ville BP 60

63033 CLERMONT FERRAND

Tél.: 04.73.42.60.68

COORDONNÉES DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT PRÉSENTS

Fax: 04.73.42.63.39
secretariat@sepac-grandclermont.fr
Président: Laurent GERBAUD

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLO-
MERATION DU DOUAISIS
746 rue Jean Perrin
BP 300
59351 DOUAI CEDEX
Tél. : 03.27.99.52.13
Fax: 03.27.99.89.00
snormand@douaisis-agglo.com
Secrétaire: Stéphanie NORMAND

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'AGGLOMERA-
TION DUNKERQUOISE
66 rue des Chantiers de France
59140 DUNKERQUE
Tél. : 03.28.22.64.64
Fax: 03.28.22.64.33
wulfran.despicht@dgl.cc
Président: Jacques DUSSART;
Secrétaire Général: Wulfren DESPICHT

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LILLE METROPOLE
Espace International
299 Bd de Lieds
59777 EURALILLE
Tél. : 03.20.63.33.54
Fax: 03.20.63.73.99
conseildeveloppement@cul-lille.fr
Président: Patrick PEUGEOT;
Chargée de mission: Séverine FLAHAUT

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT PAYS EST QUERCY
1 avenue Jean Jaurès - BP 86
46103 FIGEAC CEDEX
Tél. : 05.65.34.78.67
Fax: 05.65.34.79.02
pays-estquercy@wanadoo.fr
Animatrice: Delphine SOULIGNAC

7^e RENCONTRE NATIONALE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTE DE COMMUNE
FORBACH PORTE DE France
12 place Robert Schuman
57600 FORBACH
Tél. : 03.87.85.55.00

**CONSEIL DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION POLE AZUR PROVENCE**
57 avenue Pierre Sépard
BP 91015
06131 GRASSE CEDEX
Tél. : 04.97.01.12.84
Fax: 04.97.01.12.86
d.torres@poleazurprovence.com
Jean-Pierre DAURE;
Assistante de Coordination : TORRES Dominique

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE GRENOBLE
La Métro Le Forum
3 rue Malakoff
38031 GRENOBLE CEDEX 1
Tél. : 04.76.59.57.35
Fax: 04.76.59.59.99
www.conseil-dev.la-metro.org
Président : Gérard DULAC;
Chargée de mission : Carole Brunet Manquat Perrache

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNAUTE D'AG-
GLOMERATION DU VAL DE FENSCH
Hôtel de Communauté
1 rue de Wendel
57700 HAYANGE
Tél. : 03.82.86.81.81
Fax: 03.82.86.81.82
conseil.developpement@agglo-valdefensch.fr
Vice-Président : Jean-Paul GUERQUIN

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTE D'AGGLOME-
RATION HENIN CARVIN
242 Bd Schweitzer BP 123
62253 HENIN BEAUMONT

COORDONNÉES DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT PRÉSENTS

Tél. : 03.21.73.74.82
Fax: 03 21 49 64 65
christian.parsy@agglo-henincarvin.fr
Président : Richard WAWRZECKI ;
Animateur : PARSY Christian

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTE AGGLOMERA-
TION LA ROCHELLE
Hôtel Communauté Agglomération
6 rue Saint Michel BP 1287
17086 LA ROCHELLE CEDEX 02
Tél. : 05.46.30.34.61
Fax: 05.46.30.34.09
conseil-de-developpement@agglo-larochelle.fr
Président : Guy CHEZAUD

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA CA SEINE ESSONE
Rd point de la Demi Lune
RN 7 - BP 14
91830 LE COUDRAY MONTCEAUX
Tél. : 01.69.22.32.28
Fax: 01.69.22.34.05
vissac.beatrice@agglo-seine-essonne.fr
Président : Michel BERNARD ;
Animatrice : Béatrice VISSAC

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS D'ALBRET
47300 LE FRECHOU

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU GRAND LYON
20 rue du Lac
BP 3103
69399 LYON CEDEX 03
Tél. : 04.78.63.48.78
conseildedeveloppement@grandlyon.org
Président : Jean FREBAULT ; Chargée de mission : Pascale GIBERT-LEDRU

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT VAL DE GARONNE GASCOGNE
Maison du Développement Place du Marché
47200 MARMANDE

7^e RENCONTRE NATIONALE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT

Tél. : 05.53.64.40.46

Fax: 05.53.64.40.91

SAINT QUENTIN EN YVELINES CODESQY

2 avenue des IV Pavés du Roy

78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Tél. : 01.39.30.42.13

Fax: 01 39 30 42 16

codesqy@agglo-sqy.fr

Président : Philippe MARGUERIT ;

Chargé de mission : Patrice REFFO

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT PAYS DE LA VALLEE DE MONT-
LUCON ET DU CHER

67 ter Bd de Courtais

3100 MONTLUCON????????????????

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU MURETAIN

27 rue Castelvielh

31600 MURET

Tél. : 05.34.46.30.15

Fax: 05.34.46.30.11

conseil.de.developpement@agglo-muretain.fr

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU GRAND NANCY

22 Viaduc Kennedy

54000 NANCY

Tél. : 03.83.91.84.32

Fax: 03.83.91.84.77

Pierre BELLING ;

Benjamin BRILLAUD ; Bernard THIBAUT

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE NANTES

Tour Bretagne

BP 72423

44047 NANTES CEDEX 1

Tél. : 02.40.99.49.36

Fax: 02.40.99.48.56

Président : Jean-Joseph REGENT ;

Directeur : Gabriel VITRE

COORDONNÉES DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT PRÉSENTS

**CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNAUTE NICE
COTE D'AZUR**

**405 Promenade des Anglais
BP 3087**

06202 CEDEX 3

Tél. : 04.89.98.12.91

Fax: 04.89.98.12.85

Président : Serge FERRAND ;

Assistante : Muriel COHEN

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE DE PARIS

32 Quai des Célestins

75004 PARIS

LEBRET Marc

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT PAYS ARDECHE VERTE

36 place de l'Eglise

07340 PEAUGRES

Tél. : 04.75.69.27.18

**CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNAUTE D'AG-
GLOMERATION DE POITIERS**

Hôtel de Ville BP 569

86021 POITIERS

Tél. : 05.49.52.36.59

Fax: 05.49.52.38.83

conseildedeveloppement@agglo-poitiers.fr

Président : James REMAUD ;

Animatrice : Virginie AUFROY

**CONSEIL DE DEVELOPPEMENT PAYS HAUT LANGUEDOC ET
VIGNOBLES**

Chemin de la Rouquette

34620 PUISSERGUIER

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT PAYS UZEGE PONT DU GARD

21 bis avenue du Pont du Gard

30210 REMOULINS

Tél. : 04 66 22 05 07

Fax: 04 66 74 00 78

accueil-uzege-pontdugard@wanadoo.fr

7^e RENCONTRE NATIONALE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE PLAINE COMMUNE

21 rue Jules Rimet

93218 SAINT DENIS CEDEX

Tél. : 01.55.93.63.06

Présidente : Françoise CARAYON ;

Animatrice : Valérie GREMONT

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS HAUT MARNAIS

55 rue du Président Carnot

52100 SAINT DIZIER

Tél. : 03.25.07.39.63

Fax: 03.25.07.39.60

paysnordhautmarnais@wanadoo.fr

Président : Jacques HARAUT

**CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS PYRENEES MEDITERRA-
NEE**

2 Rue Jean Amade

BP 121

66 401 CERET Cédex

Tél. : 04 68 87 43 24

Fax 04 68 87 37 89

pays.pyrenees.mediterranee@wanadoo.fr

Chef de projet : Sylvia PENA

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS SAINTONGE ROMANE

62 cours National

17115 SAINTES CEDEX

Tél. : 05.46.97.22.96

Fax: 05.46.97.68.17

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DU PERIGORD NOIR

Place Marc Buisson

24200 SARLAT LA CADENA

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT PAYS DU GRAND PAU

Centre Suad Rue des Eaux Bonnes

64121 SERRES CASTET

Tél. : 05.59.33.70.23

COORDONNÉES DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT PRÉSENTS

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN

11 Bd des Recollets

Le Belvédère

31078 TOULOUSE CEDEX 4

Tél. : 05.62.26.86.26

Fax: 05 61 52 71 36

plepagnol@auat-toulouse.org

Président: Guy HERSANT;

Animateur: Pierre LEPAGNOL;

Secrétariat: Brigitte TETAUD-COLOMES

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DE TULLE

Communaute de Communes du Pays de Tulle 4 rue du 9 juin 1944

19000 TULLE

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS VOIRONNAIS

40 Rue de Mainssieux

38511 VOIRON

Tél. : 04.76.93.17.85

Fax: 04.76.93.17.60

Helene.NOUGAREDE@PaysVoiironnais.com;

Président: Gérard DAGUISE;

Animatrice: Marie-Hélène NOUGAREDE

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE PERPIGNAN MEDITERRANEE CA et du

PAYS PLAINE DU ROUSSILLON

19 Espace Méditerranée

66 000 PERPIGNAN MEDITERRANEE

Tel: 04 68 51 76 39

Fax: 04 68 51 76 40

conseil.developpement@perpignan-mediterranee.org

Président: Jean-Michel HOERNER;

Animatrice: Marie-Hélène VINYES

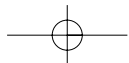
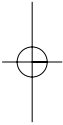


TABLE DES MATIÈRES

Démocratie participative et conseils de développement	
En ouverture	
Atelier I	
L'organisation territoriale française	
Atelier II	
L'Europe et la coopération transfrontalière	
Atelier III	
Les pratiques de démocratie participative	
Atelier IV	
Quel sens donne-t-on à la participation ?	
Assemblée de clôture	
Restitution des travaux	
Mise en perspective des travaux	
Vers la 8e Rencontre nationale	
Déclaration de clôture	
Annexes	

7^e RENCONTRE NATIONALE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT

Conseil de Développement de Perpignan Méditerranée
Communauté d'agglomération
et du Pays Plaine du Roussillon – 19 Espace
Méditerranée 66000 Perpignan –
Tél : 04.68.51.76.39 ou 04.68.34.75.79 – Fax :
04.68.51.76.40
conseil.developpement@perpignan-mediterranee.org;
site: <http://www.perpignanmediterranee.com>